

## **Session du Conseil départemental du 14 avril 2022**

### **Commission ressources et dialogue social**

#### **Compte administratif 2021**

4. Arrêté des comptes du Département pour 2021 : autorisations de programme du budget principal
5. Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget principal
6. Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2021
7. Arrêté des comptes du Département pour 2021 : autorisations de programme des budgets annexes
8. Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses
9. Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
10. Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
11. Rapport d'activité 2021 : budget annexe de la Structure accueil enfance
12. Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe de la Structure accueil enfance
13. Affectation du résultat 2021 : budget principal
14. Affectation du résultat 2021 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses
15. Affectation du résultat 2021 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
16. Affectation du résultat 2021 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
17. Affectation du résultat 2021 : budget annexe de la Structure accueil enfance

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
---

Session du 14 avril 2022 - Arrêté des comptes du Département pour 2021 – autorisations de programme du budget principal
---

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2021.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

En 2021, le montant des autorisations de programme (AP) votées sur le budget principal s'est élevé à 87,91 M€ dont 59,67 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 28,23 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 85,07 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 59,67 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 25,39 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale, par mission et programme, des AP adoptées lors du budget primitif 2021 et réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2021.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

## **1 - Budget principal – Autorisations de programme – maîtrise d’ouvrage :**

### **1.1 Bilan des autorisations de programme - maîtrise d’ouvrage 2021**

Les AP 2021 révisées s’élèvent à 59,68 M€ et la totalité ont été individualisées.

La **mission éducation** s’élève à 2,83 M€ et concerne la programmation dans les collèges. Les AP 2021 concernent l’achèvement de la reconstruction du collège des Fontanilles à Castelnaudary (0,80 M€), et le financement des travaux pour moduler l’apport solaire direct et améliorer le confort thermique des établissements. A cela s’ajoute une AP complémentaire votée par anticipation à la DM2 de 1,53 M€ correspondant aux travaux d’accessibilités (0,75 M€), aux études courantes (0,3 M€), à des travaux sur les installations thermiques (0,25 M€) ou encore de la maintenance corrective (0,18 M€) dans les établissements.

Les AP de la **mission culture et patrimoine** s’élèvent à 0,68 M€, dont 0,03 M€ pour la restauration de la chambre de Joë Bousquet à la Maison des Mémoires, et 0,62 M€ pour des travaux de restauration à l’abbaye de Lagrasse. Enfin concernant les interventions des archives, 0,04 M€ ont été nécessaires pour le changement de matériel obsolète.

La **mission sport jeunesse** totalise 1,93 M€ dédiés aux études et aux travaux sur la Véloroute du Canal du Midi.

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant de 0,11 M€ qui se répartit entre le programme eau (0,01 M€) et la création d’une plateforme internet de covoiturage et le développement d’une application mobile (0,10 M€). Cette dernière action concrétise la transition écologique engagée par le Département.

La **mission aménagement et attractivité du territoire** d’un montant de 1 M€ concerne l’acquisition d’équipements dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, permettant ainsi l’accès des zones les plus reculées aux soins.

La **mission réseau routier et mobilité** a été dotée d’une enveloppe de 32,13 M€. Les AP votées lors du budget primitif 2021 se sont élevées à 15,23 M€ répartis entre les travaux neufs (6,77 M€), l’entretien et la gestion du réseau (5,16 M€) et les imprévus et divers (3,3 M€). A cela s’ajoute une AP complémentaire votée par anticipation à la DM2 de 16,9 M€ dont 16 M€ sont destinés à la pérennisation des chaussées.

Sur le programme routes, l’ensemble des individualisations totalise 32,13 M€, ventilées comme suit :

- travaux neufs : 5,87 M€,
- entretien et gestion du réseau : 22,96 M€,
- imprévus et divers : 3,3 M€.

La **mission administration générale** s’élève à 21 M€. Le programme des systèmes d’information et télécommunications s’est vu allouer une enveloppe de 6,84 M€.

Pour le programme bâtiminaire, un total d’AP de 14,16 M€ se destine notamment à la rénovation énergétique de l’Hôtel du Département (6,4 M€), à divers aménagements sur les centres routiers (2 M€), à l’acquisition de 2 étages et la réalisation de travaux pour le bâtiment administratif départemental de l’antenne de Narbonne (2,25 M€), à la réhabilitation du site de l’ex DDAF (Direction Départementale de l’Agriculture et des Forêts) (2 M€) et à l’acquisition d’un bâtiment pour le centre routier de Salles sur l’Hers (0,03 M€).

Le détail de l’ensemble des autorisations de programme vous est présenté dans le tableau ci-après.

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>D Education</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>2 825 000,00</b>	<b>2 825 000,00</b>
D1 - Collèges	1 300 000,00	2 825 000,00	2 825 000,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>565 000,00</b>	<b>681 800,00</b>	<b>681 800,00</b>
E1 - Développement culturel	30 000,00	30 000,00	30 000,00
E2 - Sites culturels	500 000,00	616 800,00	616 800,00
E3 - Archives	35 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>1 425 000,00</b>	<b>1 927 000,00</b>	<b>1 927 000,00</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 425 000,00	1 927 000,00	1 927 000,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>105 500,00</b>	<b>110 300,00</b>	<b>110 300,00</b>
G1 - Eau	13 500,00	13 500,00	13 500,00
G3 - Energies renouvelables	92 000,00	96 800,00	96 800,00
<b>H Aménagement attractivité Territoire</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
H2 Accompagnement territoires	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>15 230 000,00</b>	<b>32 130 000,00</b>	<b>32 130 000,00</b>
I1 - Routes	15 230 000,00	32 130 000,00	32 130 000,00
<b>K Administration générale</b>	<b>8 515 000,00</b>	<b>21 000 000,00</b>	<b>21 000 000,00</b>
K3 - Système Information et télécommunications	6 840 000,00	6 840 000,00	6 840 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 675 000,00	14 160 000,00	14 160 000,00
<b>Total général</b>	<b>28 140 500,00</b>	<b>59 674 100,00</b>	<b>59 674 100,00</b>

## 1.2 Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage antérieures à 2022

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Concernant la maîtrise d'ouvrage, leur durée de validité correspond à la fin des travaux et nous amène à traiter dans ce rapport les AP antérieures à l'exercice 2022. La clôture de ces AP est à prononcer pour un montant de 1,43 M€, sur les programmes détaillés dans le tableau ci-après :

Les deux principales missions impactées par la clôture d'AP sont la mission éducation pour un montant de 1 M€ et la mission administration générale pour 0,28 M€.

Concernant la mission éducation, les AP concernées sont des AP dite « récurrentes » avec une durée de vie de 5 ans comme celles relatives aux équipements dans les collèges (0,63M€), mais également les AP de travaux comme celles dédiées aux inondations 2018 (0,23 M€) et à divers travaux au sein des collèges (0,17 M€).

Les AP à clôturer de la mission administration générale s'élèvent 0,28 M€ et correspondent notamment à une AP d'acquisition de terrains adoptée en 2018 pour 0,16 M€ non suivie de réalisation, et à une autre relative à des études (0,08 M€).

	AP < 2022	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>8 404 366,44</b>	<b>7 305 551,73</b>	<b>-1 098 814,71</b>
D1 - Collèges	8 404 366,44	7 305 551,73	-1 098 814,71
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>66 200,00</b>	<b>46 046,40</b>	<b>-20 153,60</b>
E1 - Développement culturel	14 400,00	0,00	-14 400,00
E2 - Sites culturels	16 800,00	11 760,00	-5 040,00
E3 - Archives	35 000,00	34 286,40	-713,60
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>82 647,03</b>	<b>78 482,33</b>	<b>-4 164,70</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	82 647,03	78 482,33	-4 164,70
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>110 300,00</b>	<b>95 976,00</b>	<b>-14 324,00</b>
G1 - Eau	13 500,00	0,00	-13 500,00
G3 - Energies renouvelables	96 800,00	95 976,00	-824,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>1 878 000,00</b>	<b>1 861 394,21</b>	<b>-16 605,79</b>
I1 - Routes	1 878 000,00	1 861 394,21	-16 605,79
<b>K Administration générale</b>	<b>545 000,00</b>	<b>267 250,00</b>	<b>-277 750,00</b>
K4 - Logistique et patrimoine	545 000,00	267 250,00	-277 750,00
<b>Total général</b>	<b>11 086 513,47</b>	<b>9 654 700,67</b>	<b>-1 431 812,80</b>

Par ailleurs, lorsque la réalisation financière est inférieure aux inscriptions, il est également nécessaire de pratiquer une diminution d'AP sans pour autant clôturer cette dernière. La diminution de ces AP est à prononcer pour un montant de 5,9 M€, sur les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous :

	AP < 2022	AP Actualisées	désindividualisation pour réduction d'AP
<b>D Education</b>	<b>11 492 130,41</b>	<b>11 430 104,48</b>	<b>-62 025,93</b>
D1 - Collèges	11 492 130,41	11 430 104,48	-62 025,93
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>138 935,20</b>	<b>68 209,60</b>	<b>-70 725,60</b>
E1 - Développement culturel	123 260,00	64 694,40	-58 565,60
E2 - Sites culturels	5 000,00	2 164,80	-2 835,20
E3 - Archives	10 675,20	1 350,40	-9 324,80
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>28 000,00</b>	<b>26 474,88</b>	<b>-1 525,12</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	28 000,00	26 474,88	-1 525,12
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>10 000,00</b>	<b>9 479,06</b>	<b>-520,94</b>
G2 - Espaces naturels	10 000,00	9 479,06	-520,94
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>48 288 069,38</b>	<b>44 998 367,64</b>	<b>-3 289 701,74</b>
I1 - Routes	48 288 069,38	44 998 367,64	-3 289 701,74
<b>K Administration générale</b>	<b>4 168 161,60</b>	<b>1 707 785,51</b>	<b>-2 460 376,09</b>
K4 - Logistique et patrimoine	4 168 161,60	1 707 785,51	-2 460 376,09
<b>Total général</b>	<b>64 125 296,59</b>	<b>58 240 421,17</b>	<b>-5 884 875,42</b>

Les deux principales missions concernées par les réductions d'AP sont la mission routes et mobilité pour 3,3 M€ pour diverses opérations routières et la mission administration générale pour 2,5 M€ dont 1 M€ de réduction d'AP 2018 pour les travaux de l'antenne administrative de Narbonne et 1,4 M€ pour la Faculté d'éducation. Le détail est précisé en annexe.

## **2 - Budget principal – Autorisations de programme – subventions :**

### **2.1 Bilan des autorisations de programmes subvention 2021**

En matière de subventions d'investissement le montant des AP votées en 2021 est de 28,23 M€ pour un montant individualisé de 25,39 M€.

Le montant d'AP non individualisé au cours de l'exercice, soit 2,84 M€, donne lieu à une réduction. Cela provient du décalage de projets ne présentant pas un degré suffisant de maturité ou de programmations financières moins importantes que prévues initialement. La répartition de ces réductions d'AP est la suivante :

- **mission action sociale et insertion** : 0,04 M€ relatif à l'aide à la construction de HLM.
- **mission autonomie** : 1,95 M€ concernant l'aide à la construction et la réhabilitation des établissements sociaux et médico-sociaux.
- **mission culture et patrimoine** : 0,1 M€ pour l'aide à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare.
- **mission sport jeunesse** : 0,21 M€ partagé entre les voies vertes (0,18 M€) et les sentiers de randonnées (0,03 M€).
- **mission environnement et prévention des risques** : 0,21 M€ dont 0,06 M€ concernant le programme eau et 0,15 M€ pour les espaces naturels.
- **mission aménagement et attractivité du territoire** : 0,33 M€ dont 0,26 M€ pour le programme infrastructures d'intérêt départemental (aéroport), 0,07 M€ pour l'accompagnement des territoires, et 0,07 M€ pour les projets hydro-agricoles.

Les individualisations d'AP 2021 s'élèvent à 25,4 M€ et se présentent comme suit :

Pour la **mission action sociale et insertion**, le montant individualisé est de 1,05 M€ et recouvre le soutien à la construction et la réhabilitation de logements sociaux (0,54 M€), le PIG précarité énergétique (0,11 M€) ainsi que le financement d'une résidence habitat jeune (0,4 M€).

La **mission autonomie** (0,12 M€) concerne la construction d'habitat collectif et le financement de la réhabilitation de la cuisine de l'EHPAD de Montréal.

La **mission culture et patrimoine** (0,68 M€) permet le financement de travaux de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (0,45 M€) ou encore des subventions allouées à l'association patrimoine mondial UNESCO pour la réalisation d'une campagne de relevés topographiques des sites concernés par la candidature au patrimoine mondial (0,23 M€).

La **mission sport et jeunesse** (0,28 M€) concerne les projets d'aménagement cyclable des Communes (0,17 M€), l'aide à l'achat de matériel pour le centre de formation de l'USC XV (0,04 M€) et des subventions pour les sentiers de randonnée (0,07 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** (5,48 M€) comprend les investissements liés à l'eau (5,09 M€) dont la prévention des inondations (2,29 M€) et les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (2,8 M€). Elle concerne également les

interventions en faveur des espaces naturels sensibles (0,34 M€) et la subvention à l'entente pour la forêt méditerranéenne (0,05 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (17,55 M€) comprend les infrastructures d'intérêt départemental avec l'aéroport de Carcassonne et la LGV (3,23 M€), l'aide aux équipements publics (12,64 M€), les actions en faveur du tourisme (0,37 M€ pour le Fonds L'Occal) ainsi que les investissements dans le secteur agricole (1,32 M€), principalement dans le domaine hydraulique.

La **mission réseau routier et mobilité** (0,17 M€) permet d'accompagner les cessions de domanialité des Communes de Lézignan-Corbières et Taurize.

La **mission administration générale** (0,06 M€) a financé la restructuration et l'extension d'un bâtiment pour accueillir l'antenne de la Maison départementale des solidarités de Carcassonne Montagne Noire à Peyriac-Minervois.

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>692 000,00</b>	<b>1 092 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	30 000,00	0,00
B4 Logement	662 000,00	1 062 000,00	1 050 000,00
<b>C Autonomie</b>	<b>2 572 400,00</b>	<b>2 072 400,00</b>	<b>118 058,00</b>
C1 Personnes âgées	2 572 400,00	2 072 400,00	118 058,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>785 000,00</b>	<b>785 000,00</b>	<b>683 548,20</b>
E2 Sites culturels	785 000,00	785 000,00	683 548,20
<b>F Sport et jeunesse</b>	<b>490 000,00</b>	<b>490 000,00</b>	<b>282 695,62</b>
F1 Sport et activités de plein nature	490 000,00	490 000,00	282 695,62
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>5 436 000,00</b>	<b>5 686 000,00</b>	<b>5 475 821,38</b>
G1 Eau	4 900 000,00	5 150 000,00	5 092 889,12
G2 Espaces naturels	490 000,00	490 000,00	336 932,26
G4 Sécurité civile	46 000,00	46 000,00	46 000,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>17 253 452,82</b>	<b>17 876 618,82</b>	<b>17 549 238,68</b>
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 485 452,82	3 485 452,82	3 225 921,93
H2 Accompagnement des territoires	12 630 000,00	12 635 100,00	12 635 100,00
H4 Tourisme	0,00	368 066,00	368 066,00
H5 Agriculture et pêche	1 138 000,00	1 388 000,00	1 320 150,75
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>172 000,00</b>	<b>172 000,00</b>	<b>172 000,00</b>
I1 Routes	172 000,00	172 000,00	172 000,00
<b>K Administration générale</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total général</b>	<b>27 460 852,82</b>	<b>28 234 018,82</b>	<b>25 391 361,88</b>

## 2.2- Autorisations de programme – subventions antérieures à 2018

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Concernant les subventions d'équipement, leur durée de validité de 4 ans nous amène à traiter dans ce rapport les AP antérieures à l'exercice 2018 qui n'ont pas été prorogées. La clôture de ces AP est à prononcer pour un montant de 10,01 M€, sur les programmes détaillés dans le tableau suivant :

	AP < 2018	Total AP liquidé < 2018	Désindividualisation pour clôture AP
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>6 853 940,28</b>	<b>5 421 997,50</b>	<b>606 884,07</b>
B4 Logement	6 853 940,28	5 421 997,50	606 884,07
<b>C Autonomie</b>	<b>3 301 000,00</b>	<b>2 880 176,30</b>	<b>823,00</b>
C1 Personnes âgées	2 855 000,00	2 434 999,30	-
C2 Personnes handicapées	446 000,00	445 177,00	823,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>6 633 799,41</b>	<b>6 350 596,49</b>	<b>66 580,00</b>
E2 Sites culturels	6 633 799,41	6 350 596,49	66 580,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>5 455 828,06</b>	<b>5 245 749,25</b>	<b>210 078,81</b>
F1 Sports&activ. pleine nature	5 455 828,06	5 245 749,25	210 078,81
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>92 408 579,43</b>	<b>71 864 743,40</b>	<b>4 716 820,12</b>
G1 Eau	72 841 375,07	64 298 275,09	4 236 204,33
G2 Espaces naturels	2 589 798,17	2 109 210,98	480 587,19
G3 Energies renouvelables	-	-	28,60
G4 Sécurité civile	16 977 406,19	5 457 257,33	-
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>124 986 794,21</b>	<b>95 005 353,44</b>	<b>4 253 430,05</b>
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	60 410 417,69	36 610 781,95	1 555 576,93
H2 Accompagnement des territoires	41 384 686,63	38 629 473,08	515 781,00
H4 Tourisme	1 564 935,82	1 318 427,87	238 730,20
H5 Agriculture et pêche	21 626 754,07	18 446 670,54	1 943 341,92
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>20 561 927,61</b>	<b>19 798 935,31</b>	<b>157 637,25</b>
I1 Routes	20 561 927,61	19 798 935,31	157 637,25
<b>Total général</b>	<b>260 201 869,00</b>	<b>206 567 551,69</b>	<b>10 012 253,30</b>

## **LA PROPOSITION :**

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre acte :

- du bilan des individualisations des AP 2021 et de la caducité des AP non individualisées au 31 décembre 2021,
- de la clôture des AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux présentées en annexe 1 et leur désindividualisation en annexe 2 pour un montant de 1,4 M€ qui n'ont pas été prorogées.
- de la réduction des AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux présentées en annexe 3 et leur désindividualisation en annexe 4 pour un montant de 5,9 M€.
- de la clôture des AP relatives aux subventions pour un montant de 10,01 M€ antérieures à 2018 qui n'ont pas été prorogées.

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

**ANNEXE 1 – Décision modificative - Tombées d'AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.**

	AP < 2018	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>4 614 366,44</b>	<b>3 982 594,95</b>	<b>-631 771,49</b>
D1 - Collèges	4 614 366,44	3 982 594,95	-631 771,49
<b>Total général</b>	<b>4 614 366,44</b>	<b>3 982 594,95</b>	<b>-631 771,49</b>

	AP 2018	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 242 847,92</b>	<b>-257 152,08</b>
D1 - Collèges	1 500 000,00	1 242 847,92	-257 152,08
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>14 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 400,00</b>
E1 - Développement culturel	14 400,00	0,00	-14 400,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>57 647,03</b>	<b>57 647,03</b>	<b>0,00</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	57 647,03	57 647,03	0,00
<b>K Administration générale</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-160 000,00</b>
K4 - Logistique et patrimoine	160 000,00	0,00	-160 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 732 047,03</b>	<b>1 300 494,95</b>	<b>-431 552,08</b>

	AP 2019	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>550 000,00</b>	<b>513 933,58</b>	<b>-36 066,42</b>
D1 - Collèges	550 000,00	513 933,58	-36 066,42
<b>Total général</b>	<b>550 000,00</b>	<b>513 933,58</b>	<b>-36 066,42</b>

	AP 2020	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>940 000,00</b>	<b>822 630,36</b>	<b>-117 369,64</b>
D1 - Collèges	940 000,00	822 630,36	-117 369,64
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>1 778 000,00</b>	<b>1 761 394,21</b>	<b>-16 605,79</b>
I1 - Routes	1 778 000,00	1 761 394,21	-16 605,79
<b>K Administration générale</b>	<b>125 000,00</b>	<b>17 250,00</b>	<b>-107 750,00</b>
K4 - Logistique et patrimoine	125 000,00	17 250,00	-107 750,00
<b>Total général</b>	<b>2 843 000,00</b>	<b>2 601 274,57</b>	<b>-241 725,43</b>

	AP 2021	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>800 000,00</b>	<b>743 544,92</b>	<b>-56 455,08</b>
D1 - Collèges	800 000,00	743 544,92	-56 455,08
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>51 800,00</b>	<b>46 046,40</b>	<b>-5 753,60</b>
E2 - Sites culturels	16 800,00	11 760,00	-5 040,00
E3 - Archives	35 000,00	34 286,40	-713,60
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>25 000,00</b>	<b>20 835,30</b>	<b>-4 164,70</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	25 000,00	20 835,30	-4 164,70
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>110 300,00</b>	<b>95 976,00</b>	<b>-14 324,00</b>
G1 - Eau	13 500,00	0,00	-13 500,00
G3 - Energies renouvelables	96 800,00	95 976,00	-824,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
I1 - Routes	100 000,00	100 000,00	0,00
<b>K Administration générale</b>	<b>260 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>
K4 - Logistique et patrimoine	260 000,00	250 000,00	-10 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 347 100,00</b>	<b>1 256 402,62</b>	<b>-90 697,38</b>

## ANNEXE 2 – Décision modificative - désindividualisation pour clôture des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté < 2018 : **86 285 561,38 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **86 285 561,38 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **631 771,49 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>				<b>4 614 366,44 €</b>	<b>- 631 771,49 €</b>
D11	Equipement educ		21	2 874 270,44 €	- 31 293,62 €
D11	Equipements		21	1 740 096,00 €	- 600 477,87 €
<b>Total</b>				<b>4 614 366,44 €</b>	<b>- 631 771,49 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **631 771,49 €**

Montant du programme voté 2018 : **15 385 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **15 385 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **257 152,08 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>				<b>1 370 000,00 €</b>	<b>- 154 190,39 €</b>
D11	Inondations octobre 2018		20	20 000,00 €	- 20 000,00 €
D11	Inondations octobre 2018		23	350 000,00 €	- 114 964,56 €
D11	Internats travaux		23	1 000 000,00 €	- 19 225,83 €
<b>Total action D12 - Equipement</b>				<b>130 000,00 €</b>	<b>- 102 961,69 €</b>
D12	Inondations octobre 2018		21	130 000,00 €	- 102 961,69 €
<b>Total</b>				<b>1 500 000,00 €</b>	<b>- 257 152,08 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **257 152,08 €**

Montant du programme voté 2019 : **6 720 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **6 720 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **36 066,42 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>				<b>350 000,00 €</b>	<b>- 23 897,72 €</b>
D11	Mise en conformité des cuisine		21	200 000,00 €	- 3 642,80 €
D11	Mise en conformité des cuisine		23	150 000,00 €	- 20 254,92 €
<b>Total action D12 - Equipement</b>				<b>200 000,00 €</b>	<b>- 12 168,70 €</b>
D12	Equipement educ		21	200 000,00 €	- 12 168,70 €
<b>Total</b>				<b>550 000,00 €</b>	<b>- 36 066,42 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **36 066,42 €**

Montant du programme voté 2020 : 11 875 000,00 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 11 875 000,00 €  
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €  
 Montant modifié au cours de la séance : 117 369,64 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>			<b>940 000,00 €</b>	<b>- 117 369,64 €</b>
D11	Fontanilles : reconstruction /Rosa Parks : travaux	23	940 000,00 €	- 117 369,64 €
<b>Total</b>			<b>940 000,00 €</b>	<b>- 117 369,64 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : 117 369,64 €

Montant du programme voté 2021 : 2 825 000,00 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 2 825 000,00 €  
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €  
 Montant modifié au cours de la séance : 56 455,08 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>			<b>800 000,00 €</b>	<b>- 56 455,08 €</b>
D11	Travaux (Fontanilles : reconstruction)	23	800 000,00 €	- 56 455,08 €
<b>Total</b>			<b>800 000,00 €</b>	<b>- 56 455,08 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : 56 455,08 €

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté 2018 : 1 230 791 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 230 791 €  
 Disponible à l'individualisation : 0 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 14 400 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques</b>			<b>14 400 €</b>	<b>- 14 400 €</b>
E12	Collection oeuvres d'art	23	14 400 €	- 14 400 €
<b>Total</b>			<b>14 400 €</b>	<b>- 14 400 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : 14 400 €

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2021 : 616 800 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 616 800 €  
 Disponible à l'individualisation : 0 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 5 040 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action E21 - Aides à l'investissement</b>			<b>16 800 €</b>	<b>- 5 040 €</b>
E12	Travaux MH Abbaye de Lagrasse	20	16 800 €	- 5 040 €
<b>Total</b>			<b>16 800 €</b>	<b>- 5 040 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : 5 040 €

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2021 : **420 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **420 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 713,60 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action E31 - Développement des collections</b>				<b>35 000 €</b>	<b>- 713,60 €</b>
E31	Action culturelle		21	35 000 €	- 713,60 €
<b>Total</b>				<b>35 000 €</b>	<b>- 713,60 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **713,60 €**

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2021 : **1 927 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 927 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 4 164,70 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action F12 - Sports de pleine nature</b>				<b>25 000 €</b>	<b>- 4 164,70 €</b>
F12	Espaces sites itinéraires		21	25 000,00 €	- 4 164,70 €
<b>Total</b>				<b>25 000 €</b>	<b>- 4 164,70 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **4 164,70 €**

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2021 : **13 500 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **13 500 €**  
 Disponible à l'individualisation : **- €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 13 500 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux</b>				<b>13 500 €</b>	<b>- 13 500 €</b>
G14	Observatoire de l'eau		21	13 500 €	- 13 500 €
<b>Total</b>				<b>13 500 €</b>	<b>- 13 500 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **13 500 €**

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté 2021 : 96 800 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 96 800 €  
 Disponible à l'individualisation : 0 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 824 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action G31 - Soutien aux actions de performance énergétique</b>				96 800 €	- 824 €
G31	Diagnostic Energies Renouv.		20	96 800 €	- 824 €
<b>Total</b>				96 800 €	- 824 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : 824 €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2018 : 11 541 692,00 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 11 541 692,00 €  
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 160 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>				160 000 €	- 160 000,00 €
K42	Acquisitions Pat		21	160 000 €	- 160 000,00 €
<b>Total</b>				160 000 €	- 160 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 160 000,00 €

Montant du programme voté 2020 : 3 635 803,00 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 3 635 803,00 €  
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 107 750,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action K41 - Moyens courants des services</b>				25 000 €	-25 000 €
K41	Acquisition matériel -Ts serv		21	25 000 €	- 25 000,00 €
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>				100 000 €	-82 750 €
K42	Etudes		20	100 000 €	- 82 750,00 €
<b>Total</b>				25 000 €	- 107 750,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : 107 750,00 €

Montant du programme voté 2021 : **14 160 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **14 160 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 10 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>				<b>260 000 €</b>	<b>-10 000 €</b>
K42	Acquisitions Pat		21	260 000 €	- 10 000,00 €
<b>Total</b>				<b>260 000 €</b>	<b>- 10 000,00 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **10 000,00 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2020 : **34 330 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **34 330 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 16 605,79 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>				<b>1 778 000 €</b>	<b>- 16 605,79 €</b>
I12	Opé. Courantes Annuelles		23	1 778 000 €	- 16 605,79 €
<b>Total</b>				<b>1 778 000 €</b>	<b>- 16 605,79 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **16 605,79 €**

**ANNEXE 3 – Décision modificative - Réduction d'AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.**

	AP < 2014	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 164,80</b>	<b>-2 835,20</b>
E2 - Sites culturels	5 000,00	2 164,80	-2 835,20
<b>Total général</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 164,80</b>	<b>-2 835,20</b>

	AP < 2018	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>D Education</b>	<b>11 492 130,41</b>	<b>11 430 104,48</b>	<b>-62 025,93</b>
D1 - Collèges	11 492 130,41	11 430 104,48	-62 025,93
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>123 260,00</b>	<b>64 694,40</b>	<b>-58 565,60</b>
E1 - Développement culturel	123 260,00	64 694,40	-58 565,60
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>9 791 438,84</b>	<b>9 305 061,00</b>	<b>-486 377,84</b>
I1 - Routes	9 791 438,84	9 305 061,00	-486 377,84
<b>K Administration générale</b>	<b>1 368 161,60</b>	<b>1 313 543,87</b>	<b>-54 617,73</b>
K4 - Logistique et patrimoine	1 368 161,60	1 313 543,87	-54 617,73
<b>Total général</b>	<b>22 774 990,85</b>	<b>22 113 403,75</b>	<b>-661 587,10</b>

	AP 2018	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>10 000,00</b>	<b>9 479,06</b>	<b>-520,94</b>
G2 - Espaces naturels	10 000,00	9 479,06	-520,94
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>23 684 229,03</b>	<b>21 989 222,79</b>	<b>-1 695 006,24</b>
I1 - Routes	23 684 229,03	21 989 222,79	-1 695 006,24
<b>K Administration générale</b>	<b>2 750 000,00</b>	<b>346 521,04</b>	<b>-2 403 478,96</b>
K4 - Logistique et patrimoine	2 750 000,00	346 521,04	-2 403 478,96
<b>Total général</b>	<b>26 444 229,03</b>	<b>22 345 222,89</b>	<b>-4 099 006,14</b>

	AP 2019	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>10 675,20</b>	<b>1 350,40</b>	<b>-9 324,80</b>
E3 - Archives	10 675,20	1 350,40	-9 324,80
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>2 027 523,26</b>	<b>1 219 371,52</b>	<b>-808 151,74</b>
I1 - Routes	2 027 523,26	1 219 371,52	-808 151,74
<b>K Administration générale</b>	<b>50 000,00</b>	<b>47 720,60</b>	<b>-2 279,40</b>
K4 - Logistique et patrimoine	50 000,00	47 720,60	-2 279,40
<b>Total général</b>	<b>2 088 198,46</b>	<b>1 268 442,52</b>	<b>-819 755,94</b>

	AP 2020	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>28 000,00</b>	<b>26 474,88</b>	<b>-1 525,12</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	28 000,00	26 474,88	-1 525,12
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>12 684 878,25</b>	<b>12 384 897,98</b>	<b>-299 980,27</b>
I1 - Routes	12 684 878,25	12 384 897,98	-299 980,27
<b>Total général</b>	<b>12 712 878,25</b>	<b>12 411 372,86</b>	<b>-301 505,39</b>

	AP 2021	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>100 000,00</b>	<b>99 814,35</b>	<b>-185,65</b>
I1 - Routes	100 000,00	99 814,35	-185,65
<b>Total général</b>	<b>100 000,00</b>	<b>99 814,35</b>	<b>-185,65</b>

## ANNEXE 4 – Décision modificative - désindividualisation pour réduction des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté < 2018 : **86 285 561,38 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **86 285 561,38 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 62 025,93 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>			<b>9 598 364,95 €</b>	<b>- 47 602,79 €</b>
D11	Etudes	20	401 875,15 €	- 10 610,86 €
D11	Construction chaufferie bois	20	45 000,00 €	- 15 815,88 €
D11	Construction chaufferie bois	23	305 000,00 €	- 7 223,03 €
D11	Travaux	23	9 248 364,95 €	- 13 953,02 €
<b>Total action D12 - Equipement</b>			<b>948 985,64 €</b>	<b>- 14 423,14 €</b>
D12	achat de mobilier	21	100 000,00 €	- 723,41 €
D12	Equipement mobilier	21	800 245,71 €	- 3 699,73 €
D12	Equipements	21	48 739,93 €	- 10 000,00 €
<b>Total</b>			<b>10 547 350,59 €</b>	<b>- 62 025,93 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **62 025,93 €**

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté < 2018 : **814 660 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **814 660 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 58 566 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action E11 - Développement des collections</b>			<b>100 000 €</b>	<b>- 55 256 €</b>
E11	Collection oeuvres d'art	21	100 000,00	-55 255,60
<b>Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques</b>			<b>23 260 €</b>	<b>-3 310 €</b>
E12	Aides aux acteurs culturels	21	23 260 €	- 3 310 €
<b>Total</b>			<b>123 260 €</b>	<b>- 58 566 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **58 566 €**

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2014 : 4 684 587 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 4 684 587 €  
 Disponible à l'individualisation : 0 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 2 835 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action E21 - Aides à l'investissement</b>				5 000 €	- 2 835 €
E12	Travaux MH Abbaye de Lagrasse		21	5 000 €	- 2 835 €
<b>Total</b>				5 000 €	- 2 835 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : 2 835 €

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2019 : 200 000,00 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 200 000,00 €  
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 9 324,80 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action E31 - Développement des collections</b>				10 675 €	- 9 324,80 €
E31	Conservation préventive		21	10 675 €	- 9 324,80 €
<b>Total</b>				10 675 €	- 9 324,80 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : 9 324,80 €

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2020 : 1 900 000,00 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 900 000,00 €  
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 1 525,12 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action F12 - Sports de pleine nature</b>				28 000 €	- 1 525,12 €
F12	AP 2020 Itinéraire provisoire		21	28 000,00 €	- 1 525,12 €
<b>Total</b>				28 000 €	- 1 525,12 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : 1 525,12 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 : **85 604 475,59 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **85 604 475,59 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 486 377,84 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>				<b>8 137 316 €</b>	<b>- 486 377,84 €</b>
I12	RD126 Mise sécu St Papoul	21	11 499,04	- 3 701,98 €	
I12	OP PAS ACTIVE (Dotat. Annuelles Terri. 2017)	23	2 113 817,66	- 60 282,84 €	
I12	RD 118 /119 - Mise en sécurité	23	142 000,00	- 4 683,98 €	
I12	RD 118 Renforcem. et murets VL	23	2 700 000,00	- 8 947,47 €	
I12	RD119 Modif. profil La Force	23	300 000,00	- 103 458,32 €	
I12	RD6113 PR103+710 Mferrand	23	250 000,00	- 249 057,63 €	
I12	RD613 Renforc. Rqefeuil Ariège	23	1 349 999,28	- 42 272,00 €	
I12	RD620 Renf. col du Bac	23	500 000,00	- 13 910,66 €	
I12	RD627 Réfection talus étang	23	770 000,00	- 62,96 €	
<b>Total</b>			<b>8 137 316 €</b>	<b>- 486 377,84 €</b>	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **486 377,84 €**

Montant du programme voté 2018 : **58 197 556,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **58 197 556,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 1 695 006,24 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>				<b>3 977 633 €</b>	<b>- 866 779,89 €</b>
I12	RD 118/ 623 - Délestage	21	5 000,00	- 5 000,00 €	
I12	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte	21	55 000,00	- 12 916,00 €	
I12	Opé. Courantes Annuelles	23	944 622,78	- 12 797,08 €	
I12	RD 118 /119 - Mise en sécurité	23	344 000,00	- 9 159,58 €	
I12	RD 118 Renforcem. et murets VL	23	162 000,00	- 162 000,00 €	
I12	RD 119 Mise en sécurité	23	15 000,00	- 330,39 €	
I12	RD102 Renforcem.Fanjeaux/Gaja	23	136 466,00	- 136 466,00 €	
I12	RD126 Mise sécu St Papoul	23	252 500,00	- 398,79 €	
I12	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte	23	51 000,00	- 7 228,12 €	
I12	RD6113/1113 girat sortie ouest	23	55 000,00	- 55 000,00 €	
I12	RD613 Répar. béton pont Nielle	23	480 000,00	- 311 370,98 €	
I12	RD620 Renf. col du Bac	23	495 000,00	- 145 971,02 €	
I12	Rocade est de Narbonne	23	982 044,58	- 8 141,93 €	
<b>Total action I13 - Entretien et gestion du réseau</b>				<b>8 568 264 €</b>	<b>- 706 137,05 €</b>
I13	RD14 Glissement Hille Bugarach	21	2 000,00	- 2 000,00 €	
I13	Aménag. aires multimodales	23	544 100,00	- 99,84 €	
I13	RD 6161/13 -Renforcement et mi	23	605 000,00	- 299 056,14 €	
I13	RD124 Sécu RD Canal Paraza/Ven	23	200 000,00	- 42 745,76 €	
I13	RD33 Aménag. tracé Carca/Bram	23	205 000,00	- 103 925,56 €	
I13	RD6009 Contrat Route PR Narb	23	50 000,00	- 3 733,51 €	
I13	RD6009 Renforc. Sigean PO	23	506 000,00	- 18 745,88 €	
I13	RD624 renforc. Castel/Peyrens	23	710 000,00	- 47 970,97 €	
I13	RD709 Renforcem PLN à La Palme	23	400 000,00	- 119 630,55 €	
I13	Renforcement rocade Carca	23	96 000,00	- 59 051,54 €	
I13	Routes solaires	23	174 241,00	- 1,00 €	
I13	Sécurisation réseau et équip.	23	5 075 922,72	- 9 176,30 €	
<b>Total action I14 - Imprévus et divers</b>				<b>3 163 000 €</b>	<b>- 122 089,30 €</b>
I12	RD168 Sécu falaise plan du Roy	23	63 000,00	- 2 380,39 €	
I12	Traitement évèn. aléatoires	23	3 100 000,00	- 119 708,91 €	
<b>Total</b>				<b>15 708 897,08 €</b>	<b>- 1 695 006,24 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **1 695 006,24 €**

Montant du programme voté 2019 : **38 699 060,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **38 699 060,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 808 151,74 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>			<b>1 806 319,58 €</b>	<b>- 808 151,74 €</b>
I12	RD102 Renforcem.Fanjeaux/Gaja	21	50 000,00	- 43 166,00 €
I12	Opé. Courantes Annuelles	23	1 001 437,58	- 10 103,74 €
I12	RD 6161 girat. carrefour Cité	23	610 000,00	- 610 000,00 €
I12	RD117 Mise sécu parapets P-Lys	23	144 882,00	- 144 882,00 €
<b>Total</b>			<b>1 806 319,58 €</b>	<b>- 808 151,74 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **808 151,74 €**

Montant du programme voté 2020 : **34 330 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **34 330 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 299 980,27 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>			<b>50 000 €</b>	<b>- 33 190,27 €</b>
I12	RD 4 Barreau raccord. Bram	23	50 000,00	- 33 190,27 €
<b>Total actionII13 - Entretien et gestion du réseau</b>			<b>12 634 878 €</b>	<b>-266 790 €</b>
I13	Pérennisation des chaussées	23	10 182 878,25	- 139 344,23 €
I13	RD 6161/13 -Renforcement et mi	23	500 000,00	- 79 266,61 €
I13	RD13 rectif. rocade Raonel	23	0,00	0,00 €
I13	RD624 renforc. Castel/Peyrens	23	450 000,00	- 34 276,36 €
I13	Sécurisation réseau et équip.	23	1 502 000,00	- 13 902,80 €
<b>Total</b>			<b>12 684 878,25 €</b>	<b>- 299 980,27 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **299 980,27 €**

Montant du programme voté 2021 : **31 153 500,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **31 153 500,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 185,65 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total actionII13 - Entretien et gestion du réseau</b>			<b>100 000,00 €</b>	<b>- 185,65 €</b>
I13	Réfection RD610 à Trèbes	23	100 000,00	- 185,65 €
<b>Total</b>			<b>100 000,00 €</b>	<b>- 185,65 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **185,65 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté < 2018 : 1 726 858,37 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 726 858,37 €  
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 54 617,73 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>				<b>1 368 162 €</b>	<b>- 54 617,73 €</b>
K42	Travaux (Abbaye Lagrasse extérieurs , APAR Castel & Narb)		23	1 368 162 €	- 54 617,73 €
<b>Total</b>				<b>1 368 162 €</b>	<b>- 54 617,73 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 54 617,73 €

Montant du programme voté 2018 : 11 541 692,00 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 11 541 692,00 €  
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 2 403 478,96 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>				<b>2 750 000 €</b>	<b>- 2 403 478,96 €</b>
K42	Travaux ( Faculté d'éducation, Antenne Narb, APAR Castel & Narb)		23	2 750 000 €	- 2 403 478,96 €
<b>Total</b>				<b>2 750 000 €</b>	<b>- 2 403 478,96 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 2 403 478,96 €

Montant du programme voté 2019 : 450 000,00 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 450 000,00 €  
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €  
 Montant modifié au cours de la séance : - 2 279,40 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>				<b>50 000 €</b>	<b>-2 279 €</b>
K42	Travaux (APAR Narbonne)		23	50 000 €	- 2 279,40 €
<b>Total</b>				<b>50 000 €</b>	<b>-2 279 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 2 279,40 €

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B20-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 4

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2021 – Autorisations de programme - Budget principal**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022



ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B20-BF

### PREND ACTE

- du bilan des individualisations des AP 2021 et de la caducité des AP non individualisées au 31 décembre 2021,
- de la clôture des AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux présentées en annexe 1 et leur désindividualisation en annexe 2 pour un montant de 1,4 M€,
- de la réduction des AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux présentées en annexe 3 et leur désindividualisation en annexe 4 pour un montant de 5,9 M€,
- de la clôture des AP antérieures à 2018, relatives aux subventions, pour un montant de 10,01 M€.

Le bilan des individualisations des AP et la caducité de la part des AP non individualisées étant repris dans l'annexe ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

## Département de l'Aude

### Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles de l'arrêté des comptes 2021 des autorisations de programme du Budget principal

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

En 2021, le montant des autorisations de programme (AP) votées sur le budget principal s'est élevé à 87,91 M€ dont 59,67 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 28,23 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 85,07 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 59,67 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 25,39 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale, par mission et programme, des AP adoptées lors du budget primitif 2021 et réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2021.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

#### **1 - Budget principal – Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage :**

##### **1.1 Bilan des autorisations de programme - maîtrise d'ouvrage 2021**

Les AP 2021 révisées s'élèvent à 59,68 M€ et la totalité ont été individualisées.

La **mission éducation** s'élève à 2,83 M€ et concerne la programmation dans les collèges. Les AP 2021 concernent l'achèvement de la reconstruction du collège des Fontanilles à Castelnaudary (0,80 M€), et le financement des travaux pour moduler l'apport solaire direct et améliorer le confort thermique des établissements. A cela s'ajoute une AP complémentaire votée par anticipation à la DM2 de 1,53 M€ correspondant aux travaux d'accessibilités (0,75 M€), aux études courantes (0,3 M€), à des travaux sur les installations thermiques (0,25 M€) ou encore de la maintenance corrective (0,18 M€) dans les établissements.

Les AP de la **mission culture et patrimoine** s'élèvent à 0,68 M€, dont 0,03 M€ pour la restauration de la chambre de Joë Bousquet à la Maison des Mémoires, et 0,62 M€ pour des travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse. Enfin concernant les interventions des archives, 0,04 M€ ont été nécessaires pour le changement de matériel obsolète.

La **mission sport jeunesse** totalise 1,93 M€ dédiés aux études et aux travaux sur la Véloroute du Canal du Midi.

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant de 0,11 M€ qui se répartit entre le programme eau (0,01 M€) et la création d'une plateforme internet de covoiturage et le développement d'une application mobile (0,10 M€). Cette dernière action concrétise la transition écologique engagée par le Département.

La **mission aménagement et attractivité du territoire** d'un montant de 1 M€ concerne l'acquisition d'équipements dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, permettant ainsi l'accès des zones les plus reculées aux soins.

La **mission réseau routier et mobilité** a été dotée d'une enveloppe de 32,13 M€. Les AP votées lors du budget primitif 2021 se sont élevées à 15,23 M€ répartis entre les travaux neufs (6,77 M€), l'entretien et la gestion du réseau (5,16 M€) et les imprévus et divers

(3,3 M€). A cela s'ajoute une AP complémentaire votée par anticipation à la DM2 de 16,9 M€ dont 16 M€ sont destinés à la pérennisation des chaussées.

Sur le programme routes, l'ensemble des individualisations totalise 32,13 M€, ventilées comme suit :

- travaux neufs : 5,87 M€,
- entretien et gestion du réseau : 22,96 M€,
- imprévus et divers : 3,3 M€.

**La mission administration générale** s'élève à 21 M€. Le programme des systèmes d'information et télécommunications s'est vu allouer une enveloppe de 6,84 M€. Pour le programme bâtimentaire, un total d'AP de 14,16 M€ se destine notamment à la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département (6,4 M€), à divers aménagements sur les centres routiers (2 M€), à l'acquisition de 2 étages et la réalisation de travaux pour le bâtiment administratif départemental de l'antenne de Narbonne (2,25 M€), à la réhabilitation du site de l'ex DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts) (2 M€) et à l'acquisition d'un bâtiment pour le centre routier de Salles sur l'Hers (0,03 M€).

Le détail de l'ensemble des autorisations de programme vous est présenté dans le tableau ci-après.

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>D Education</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>2 825 000,00</b>	<b>2 825 000,00</b>
D1 - Collèges	1 300 000,00	2 825 000,00	2 825 000,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>565 000,00</b>	<b>681 800,00</b>	<b>681 800,00</b>
E1 - Développement culturel	30 000,00	30 000,00	30 000,00
E2 - Sites culturels	500 000,00	616 800,00	616 800,00
E3 - Archives	35 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>1 425 000,00</b>	<b>1 927 000,00</b>	<b>1 927 000,00</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 425 000,00	1 927 000,00	1 927 000,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>105 500,00</b>	<b>110 300,00</b>	<b>110 300,00</b>
G1 - Eau	13 500,00	13 500,00	13 500,00
G3 - Energies renouvelables	92 000,00	96 800,00	96 800,00
<b>H Aménagement attractivité Territoire</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
H2 Accompagnement territoires	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>15 230 000,00</b>	<b>32 130 000,00</b>	<b>32 130 000,00</b>
I1 - Routes	15 230 000,00	32 130 000,00	32 130 000,00
<b>K Administration générale</b>	<b>8 515 000,00</b>	<b>21 000 000,00</b>	<b>21 000 000,00</b>
K3 - Système Information et télécommunications	6 840 000,00	6 840 000,00	6 840 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 675 000,00	14 160 000,00	14 160 000,00
<b>Total général</b>	<b>28 140 500,00</b>	<b>59 674 100,00</b>	<b>59 674 100,00</b>

## 1.2 Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage antérieures à 2022

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Concernant la maîtrise d'ouvrage, leur durée de validité correspond à la fin des travaux et nous amène à traiter dans ce rapport les AP antérieures à l'exercice 2022. La clôture de ces AP est à prononcer pour un montant de 1,43 M€, sur les programmes détaillés dans le tableau ci-après.

Les deux principales missions impactées par la clôture d'AP sont la **mission éducation** pour un montant de 1 M€ et la **mission administration générale** pour 0,28 M€.

Concernant la **mission éducation**, les AP concernées sont des AP dite « récurrentes » avec une durée de vie de 5 ans comme celles relatives aux équipements dans les collèges (0,63M€), mais également les AP de travaux comme celles dédiées aux inondations 2018 (0,23 M€) et à divers travaux au sein des collèges (0,17 M€).

Les AP à clôturer de la **mission administration générale** s'élèvent 0,28 M€ et correspondent notamment à une AP d'acquisition de terrains adoptée en 2018 pour 0,16 M€ non suivie de réalisation, et à une autre relative à des études (0,08 M€).

	AP < 2022	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>8 404 366,44</b>	<b>7 305 551,73</b>	<b>-1 098 814,71</b>
D1 - Collèges	8 404 366,44	7 305 551,73	-1 098 814,71
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>66 200,00</b>	<b>46 046,40</b>	<b>-20 153,60</b>
E1 - Développement culturel	14 400,00	0,00	-14 400,00
E2 - Sites culturels	16 800,00	11 760,00	-5 040,00
E3 - Archives	35 000,00	34 286,40	-713,60
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>82 647,03</b>	<b>78 482,33</b>	<b>-4 164,70</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	82 647,03	78 482,33	-4 164,70
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>110 300,00</b>	<b>95 976,00</b>	<b>-14 324,00</b>
G1 - Eau	13 500,00	0,00	-13 500,00
G3 - Energies renouvelables	96 800,00	95 976,00	-824,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>1 878 000,00</b>	<b>1 861 394,21</b>	<b>-16 605,79</b>
I1 - Routes	1 878 000,00	1 861 394,21	-16 605,79
<b>K Administration générale</b>	<b>545 000,00</b>	<b>267 250,00</b>	<b>-277 750,00</b>
K4 - Logistique et patrimoine	545 000,00	267 250,00	-277 750,00
<b>Total général</b>	<b>11 086 513,47</b>	<b>9 654 700,67</b>	<b>-1 431 812,80</b>

Par ailleurs, lorsque la réalisation financière est inférieure aux inscriptions, il est également nécessaire de pratiquer une diminution d'AP sans pour autant clôturer cette dernière. La diminution de ces AP est à prononcer pour un montant de 5,9 M€, sur les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous :

	AP < 2022	AP Actualisées	désindividualisation pour réduction d'AP
<b>D Education</b>	<b>11 492 130,41</b>	<b>11 430 104,48</b>	<b>-62 025,93</b>
D1 - Collèges	11 492 130,41	11 430 104,48	-62 025,93
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>138 935,20</b>	<b>68 209,60</b>	<b>-70 725,60</b>
E1 - Développement culturel	123 260,00	64 694,40	-58 565,60
E2 - Sites culturels	5 000,00	2 164,80	-2 835,20
E3 - Archives	10 675,20	1 350,40	-9 324,80
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>28 000,00</b>	<b>26 474,88</b>	<b>-1 525,12</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	28 000,00	26 474,88	-1 525,12
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>10 000,00</b>	<b>9 479,06</b>	<b>-520,94</b>
G2 - Espaces naturels	10 000,00	9 479,06	-520,94
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>48 288 069,38</b>	<b>44 998 367,64</b>	<b>-3 289 701,74</b>
I1 - Routes	48 288 069,38	44 998 367,64	-3 289 701,74
<b>K Administration générale</b>	<b>4 168 161,60</b>	<b>1 707 785,51</b>	<b>-2 460 376,09</b>
K4 - Logistique et patrimoine	4 168 161,60	1 707 785,51	-2 460 376,09
<b>Total général</b>	<b>64 125 296,59</b>	<b>58 240 421,17</b>	<b>-5 884 875,42</b>

Les deux principales missions concernées par les réductions d'AP sont la **mission routes et mobilité** pour 3,3 M€ pour diverses opérations routières et la **mission administration générale** pour 2,5 M€ dont 1 M€ de réduction d'AP 2018 pour les travaux de l'antenne administrative de Narbonne et 1,4 M€ pour la Faculté d'éducation. Le détail est précisé en annexe.

## 2 - Budget principal – Autorisations de programme – subventions :

### 2.1 Bilan des autorisations de programmes subvention 2021

En matière de subventions d'investissement le montant des AP votées en 2021 est de 28,23 M€ pour un montant individualisé de 25,39 M€.

Le montant d'AP non individualisé au cours de l'exercice, soit 2,84 M€, donne lieu à une réduction. Cela provient du décalage de projets ne présentant pas un degré suffisant de maturité ou de programmations financières moins importantes que prévues initialement. La répartition de ces réductions d'AP est la suivante :

- **mission action sociale et insertion** : 0,04 M€ relatif à l'aide à la construction de HLM.
- **mission autonomie** : 1,95 M€ concernant l'aide à la construction et la réhabilitation des établissements sociaux et médico-sociaux.
- **mission culture et patrimoine** : 0,1 M€ pour l'aide à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare.
- **mission sport jeunesse** : 0,21 M€ partagé entre les voies vertes (0,18 M€) et les sentiers de randonnées (0,03 M€).
- **mission environnement et prévention des risques** : 0,21 M€ dont 0,06 M€ concernant le programme eau et 0,15 M€ pour les espaces naturels.
- **mission aménagement et attractivité du territoire** : 0,33 M€ dont 0,26 M€ pour le programme infrastructures d'intérêt départemental (aéroport), 0,07 M€

pour l'accompagnement des territoires et 0,07 M€ pour les projets hydro-agricoles.

Les individualisations d'AP 2021 s'élèvent à 25,4 M€ et se présentent comme suit :

Pour la **mission action sociale et insertion**, le montant individualisé est de 1,05 M€ et recouvre le soutien à la construction et la réhabilitation de logements sociaux (0,54 M€), le PIG précarité énergétique (0,11 M€) ainsi que le financement d'une résidence habitat jeune (0,4 M€).

La **mission autonomie** (0,12 M€) concerne la construction d'habitat collectif et le financement de la réhabilitation de la cuisine de l'EHPAD de Montréal.

La **mission culture et patrimoine** (0,68 M€) permet le financement de travaux de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (0,45 M€) ou encore des subventions allouées à l'association patrimoine mondial UNESCO pour la réalisation d'une campagne de relevés topographiques des sites concernés par la candidature au patrimoine mondial (0,23 M€).

La **mission sport et jeunesse** (0,28 M€) concerne les projets d'aménagement cyclable des Communes (0,17 M€), l'aide à l'achat de matériel pour le centre de formation de l'USC XV (0,04 M€) et des subventions pour les sentiers de randonnée (0,07 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** (5,48 M€) comprend les investissements liés à l'eau (5,09 M€) dont la prévention des inondations (2,29 M€) et les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (2,8 M€). Elle concerne également les interventions en faveur des espaces naturels sensibles (0,34 M€) et la subvention à l'entente pour la forêt méditerranéenne (0,05 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (17,55 M€) comprend les infrastructures d'intérêt départemental avec l'aéroport de Carcassonne et la LGV (3,23 M€), l'aide aux équipements publics (12,64 M€), les actions en faveur du tourisme (0,37 M€ pour le Fonds L'Occal) ainsi que les investissements dans le secteur agricole (1,32 M€), principalement dans le domaine hydraulique.

La **mission réseau routier et mobilité** (0,17 M€) permet d'accompagner les cessions de domanialité des Communes de Lézignan-Corbières et Taurize.

La **mission administration générale** (0,06 M€) a financé la restructuration et l'extension d'un bâtiment pour accueillir l'antenne de la Maison départementale des solidarités de Carcassonne Montagne Noire à Peyriac-Minervois.

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>692 000,00</b>	<b>1 092 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	30 000,00	0,00
B4 Logement	662 000,00	1 062 000,00	1 050 000,00
<b>C Autonomie</b>	<b>2 572 400,00</b>	<b>2 072 400,00</b>	<b>118 058,00</b>
C1 Personnes âgées	2 572 400,00	2 072 400,00	118 058,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>785 000,00</b>	<b>785 000,00</b>	<b>683 548,20</b>
E2 Sites culturels	785 000,00	785 000,00	683 548,20
<b>F Sport et jeunesse</b>	<b>490 000,00</b>	<b>490 000,00</b>	<b>282 695,62</b>
F1 Sport et activités de plein nature	490 000,00	490 000,00	282 695,62
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>5 436 000,00</b>	<b>5 686 000,00</b>	<b>5 475 821,38</b>
G1 Eau	4 900 000,00	5 150 000,00	5 092 889,12
G2 Espaces naturels	490 000,00	490 000,00	336 932,26
G4 Sécurité civile	46 000,00	46 000,00	46 000,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>17 253 452,82</b>	<b>17 876 618,82</b>	<b>17 549 238,68</b>
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 485 452,82	3 485 452,82	3 225 921,93
H2 Accompagnement des territoires	12 630 000,00	12 635 100,00	12 635 100,00
H4 Tourisme	0,00	368 066,00	368 066,00
H5 Agriculture et pêche	1 138 000,00	1 388 000,00	1 320 150,75
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>172 000,00</b>	<b>172 000,00</b>	<b>172 000,00</b>
I1 Routes	172 000,00	172 000,00	172 000,00
<b>K Administration générale</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total général</b>	<b>27 460 852,82</b>	<b>28 234 018,82</b>	<b>25 391 361,88</b>

## 2.2- Autorisations de programme – subventions antérieures à 2018

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Concernant les subventions d'équipement, leur durée de validité de 4 ans nous amène à traiter dans ce rapport les AP antérieures à l'exercice 2018 qui n'ont pas été prorogées. La clôture de ces AP est à prononcer pour un montant de 10,01 M€, sur les programmes détaillés dans le tableau suivant :

	AP < 2018	Total AP liquidé < 2018	Désindividualisation pour clôture AP
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>6 853 940,28</b>	<b>5 421 997,50</b>	<b>606 884,07</b>
B4 Logement	6 853 940,28	5 421 997,50	606 884,07
<b>C Autonomie</b>	<b>3 301 000,00</b>	<b>2 880 176,30</b>	<b>823,00</b>
C1 Personnes âgées	2 855 000,00	2 434 999,30	-
C2 Personnes handicapées	446 000,00	445 177,00	823,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>6 633 799,41</b>	<b>6 350 596,49</b>	<b>66 580,00</b>
E2 Sites culturels	6 633 799,41	6 350 596,49	66 580,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>5 455 828,06</b>	<b>5 245 749,25</b>	<b>210 078,81</b>
F1 Sports&activ. pleine nature	5 455 828,06	5 245 749,25	210 078,81
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>92 408 579,43</b>	<b>71 864 743,40</b>	<b>4 716 820,12</b>
G1 Eau	72 841 375,07	64 298 275,09	4 236 204,33
G2 Espaces naturels	2 589 798,17	2 109 210,98	480 587,19
G3 Energies renouvelables	-	-	28,60
G4 Sécurité civile	16 977 406,19	5 457 257,33	-
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>124 986 794,21</b>	<b>95 005 353,44</b>	<b>4 253 430,05</b>
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	60 410 417,69	36 610 781,95	1 555 576,93
H2 Accompagnement des territoires	41 384 686,63	38 629 473,08	515 781,00
H4 Tourisme	1 564 935,82	1 318 427,87	238 730,20
H5 Agriculture et pêche	21 626 754,07	18 446 670,54	1 943 341,92
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>20 561 927,61</b>	<b>19 798 935,31</b>	<b>157 637,25</b>
I1 Routes	20 561 927,61	19 798 935,31	157 637,25
<b>Total général</b>	<b>260 201 869,00</b>	<b>206 567 551,69</b>	<b>10 012 253,30</b>

## ANNEXE 1 – Décision modificative - Tombées d'AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.

	AP < 2018	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>4 614 366,44</b>	<b>3 982 594,95</b>	<b>-631 771,49</b>
D1 - Collèges	4 614 366,44	3 982 594,95	-631 771,49
<b>Total général</b>	<b>4 614 366,44</b>	<b>3 982 594,95</b>	<b>-631 771,49</b>

	AP 2018	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 242 847,92</b>	<b>-257 152,08</b>
D1 - Collèges	1 500 000,00	1 242 847,92	-257 152,08
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>14 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 400,00</b>
E1 - Développement culturel	14 400,00	0,00	-14 400,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>57 647,03</b>	<b>57 647,03</b>	<b>0,00</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	57 647,03	57 647,03	0,00
<b>K Administration générale</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-160 000,00</b>
K4 - Logistique et patrimoine	160 000,00	0,00	-160 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 732 047,03</b>	<b>1 300 494,95</b>	<b>-431 552,08</b>

	AP 2019	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>550 000,00</b>	<b>513 933,58</b>	<b>-36 066,42</b>
D1 - Collèges	550 000,00	513 933,58	-36 066,42
<b>Total général</b>	<b>550 000,00</b>	<b>513 933,58</b>	<b>-36 066,42</b>

	AP 2020	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>940 000,00</b>	<b>822 630,36</b>	<b>-117 369,64</b>
D1 - Collèges	940 000,00	822 630,36	-117 369,64
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>1 778 000,00</b>	<b>1 761 394,21</b>	<b>-16 605,79</b>
I1 - Routes	1 778 000,00	1 761 394,21	-16 605,79
<b>K Administration générale</b>	<b>125 000,00</b>	<b>17 250,00</b>	<b>-107 750,00</b>
K4 - Logistique et patrimoine	125 000,00	17 250,00	-107 750,00
<b>Total général</b>	<b>2 843 000,00</b>	<b>2 601 274,57</b>	<b>-241 725,43</b>

	AP 2021	Total AP liquidé	désindividualisation pour clôture AP
<b>D Education</b>	<b>800 000,00</b>	<b>743 544,92</b>	<b>-56 455,08</b>
D1 - Collèges	800 000,00	743 544,92	-56 455,08
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>51 800,00</b>	<b>46 046,40</b>	<b>-5 753,60</b>
E2 - Sites culturels	16 800,00	11 760,00	-5 040,00
E3 - Archives	35 000,00	34 286,40	-713,60
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>25 000,00</b>	<b>20 835,30</b>	<b>-4 164,70</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	25 000,00	20 835,30	-4 164,70
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>110 300,00</b>	<b>95 976,00</b>	<b>-14 324,00</b>
G1 - Eau	13 500,00	0,00	-13 500,00
G3 - Energies renouvelables	96 800,00	95 976,00	-824,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
I1 - Routes	100 000,00	100 000,00	0,00
<b>K Administration générale</b>	<b>260 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>
K4 - Logistique et patrimoine	260 000,00	250 000,00	-10 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 347 100,00</b>	<b>1 256 402,62</b>	<b>-90 697,38</b>

## ANNEXE 2 – Décision modificative - désindividualisation pour clôture des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté < 2018 : **86 285 561,38 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **86 285 561,38 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **631 771,49 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>				<b>4 614 366,44 €</b>	<b>- 631 771,49 €</b>
D11	Equipement educ		21	2 874 270,44 €	- 31 293,62 €
D11	Equipements		21	1 740 096,00 €	- 600 477,87 €
<b>Total</b>				<b>4 614 366,44 €</b>	<b>- 631 771,49 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **631 771,49 €**

Montant du programme voté 2018 : **15 385 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **15 385 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **257 152,08 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>				<b>1 370 000,00 €</b>	<b>- 154 190,39 €</b>
D11	Inondations octobre 2018		20	20 000,00 €	- 20 000,00 €
D11	Inondations octobre 2018		23	350 000,00 €	- 114 964,56 €
D11	Internats travaux		23	1 000 000,00 €	- 19 225,83 €
<b>Total action D12 - Equipement</b>				<b>130 000,00 €</b>	<b>- 102 961,69 €</b>
D12	Inondations octobre 2018		21	130 000,00 €	- 102 961,69 €
<b>Total</b>				<b>1 500 000,00 €</b>	<b>- 257 152,08 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **257 152,08 €**

Montant du programme voté 2019 : **6 720 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **6 720 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **36 066,42 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>				<b>350 000,00 €</b>	<b>- 23 897,72 €</b>
D11	Mise en conformité des cuisine		21	200 000,00 €	- 3 642,80 €
D11	Mise en conformité des cuisine		23	150 000,00 €	- 20 254,92 €
<b>Total action D12 - Equipement</b>				<b>200 000,00 €</b>	<b>- 12 168,70 €</b>
D12	Equipement educ		21	200 000,00 €	- 12 168,70 €
<b>Total</b>				<b>550 000,00 €</b>	<b>- 36 066,42 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **36 066,42 €**

Montant du programme voté 2020 : **11 875 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **11 875 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **117 369,64 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
		Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé			
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>			<b>940 000,00 €</b>	<b>- 117 369,64 €</b>
D11	Fontanilles : reconstruction /Rosa Parks : travaux	23	940 000,00 €	- 117 369,64 €
<b>Total</b>			<b>940 000,00 €</b>	<b>- 117 369,64 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **117 369,64 €**

Montant du programme voté 2021 : **2 825 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **2 825 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **56 455,08 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
		Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé			
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>			<b>800 000,00 €</b>	<b>- 56 455,08 €</b>
D11	Travaux (Fontanilles : reconstruction)	23	800 000,00 €	- 56 455,08 €
<b>Total</b>			<b>800 000,00 €</b>	<b>- 56 455,08 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **56 455,08 €**

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté 2018 : **1 230 791 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 230 791 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 14 400 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
		Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé			
<b>Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques</b>			<b>14 400 €</b>	<b>- 14 400 €</b>
E12	Collection oeuvres d'art	23	14 400 €	- 14 400 €
<b>Total</b>			<b>14 400 €</b>	<b>- 14 400 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **14 400 €**

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2021 : **616 800 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **616 800 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 5 040 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
		Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé			
<b>Total action E21 - Aides à l'investissement</b>			<b>16 800 €</b>	<b>- 5 040 €</b>
E12	Travaux MH Abbaye de Lagrasse	20	16 800 €	- 5 040 €
<b>Total</b>			<b>16 800 €</b>	<b>- 5 040 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **5 040 €**

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2021 : **420 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **420 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 713,60 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action E31 - Développement des collections</b>				<b>35 000 €</b>	<b>- 713,60 €</b>
E31	Action culturelle		21	35 000 €	- 713,60 €
<b>Total</b>				<b>35 000 €</b>	<b>- 713,60 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **713,60 €**

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2021 : **1 927 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 927 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 4 164,70 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action F12 - Sports de pleine nature</b>				<b>25 000 €</b>	<b>- 4 164,70 €</b>
F12	Espaces sites itinéraires		21	25 000,00 €	- 4 164,70 €
<b>Total</b>				<b>25 000 €</b>	<b>- 4 164,70 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **4 164,70 €**

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2021 : **13 500 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **13 500 €**  
 Disponible à l'individualisation : **- €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 13 500 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux</b>				<b>13 500 €</b>	<b>- 13 500 €</b>
G14	Observatoire de l'eau		21	13 500 €	- 13 500 €
<b>Total</b>				<b>13 500 €</b>	<b>- 13 500 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **13 500 €**

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté 2021 : **96 800 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **96 800 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 824 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action G31 - Soutien aux actions de performance énergétique</b>			<b>96 800 €</b>	<b>- 824 €</b>
G31	Diagnostic Energies Renouv.	20	96 800 €	- 824 €
<b>Total</b>			<b>96 800 €</b>	<b>- 824 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **824 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2018 : **11 541 692,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **11 541 692,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 160 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	demande de désindividualisation DM1
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>			<b>160 000 €</b>	<b>- 160 000,00 €</b>
K42	Acquisitions Pat	21	160 000 €	- 160 000,00 €
<b>Total</b>			<b>160 000 €</b>	<b>- 160 000,00 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **160 000,00 €**

Montant du programme voté 2020 : **3 635 803,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **3 635 803,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 107 750,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action K41 - Moyens courants des services</b>			<b>25 000 €</b>	<b>-25 000 €</b>
K41	Acquisition matériel -Ts serv	21	25 000 €	- 25 000,00 €
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>			<b>100 000 €</b>	<b>-82 750 €</b>
K42	Etudes	20	100 000 €	- 82 750,00 €
<b>Total</b>			<b>25 000 €</b>	<b>- 107 750,00 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **107 750,00 €**

Montant du programme voté 2021 : **14 160 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **14 160 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 10 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>				<b>260 000 €</b>	<b>-10 000 €</b>
K42	Acquisitions Pat		21	260 000 €	- 10 000,00 €
<b>Total</b>				<b>260 000 €</b>	<b>- 10 000,00 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **10 000,00 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2020 : **34 330 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **34 330 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 16 605,79 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>				<b>1 778 000 €</b>	<b>- 16 605,79 €</b>
I12	Opé. Courantes Annuelles		23	1 778 000 €	- 16 605,79 €
<b>Total</b>				<b>1 778 000 €</b>	<b>- 16 605,79 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour clôture d'AP de : **16 605,79 €**

### ANNEXE 3 – Décision modificative - Réduction d'AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.

	AP < 2014	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 164,80</b>	<b>-2 835,20</b>
E2 - Sites culturels	5 000,00	2 164,80	-2 835,20
<b>Total général</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 164,80</b>	<b>-2 835,20</b>

	AP < 2018	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>D Education</b>	<b>11 492 130,41</b>	<b>11 430 104,48</b>	<b>-62 025,93</b>
D1 - Collèges	11 492 130,41	11 430 104,48	-62 025,93
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>123 260,00</b>	<b>64 694,40</b>	<b>-58 565,60</b>
E1 - Développement culturel	123 260,00	64 694,40	-58 565,60
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>9 791 438,84</b>	<b>9 305 061,00</b>	<b>-486 377,84</b>
I1 - Routes	9 791 438,84	9 305 061,00	-486 377,84
<b>K Administration générale</b>	<b>1 368 161,60</b>	<b>1 313 543,87</b>	<b>-54 617,73</b>
K4 - Logistique et patrimoine	1 368 161,60	1 313 543,87	-54 617,73
<b>Total général</b>	<b>22 774 990,85</b>	<b>22 113 403,75</b>	<b>-661 587,10</b>

	AP 2018	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>10 000,00</b>	<b>9 479,06</b>	<b>-520,94</b>
G2 - Espaces naturels	10 000,00	9 479,06	-520,94
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>23 684 229,03</b>	<b>21 989 222,79</b>	<b>-1 695 006,24</b>
I1 - Routes	23 684 229,03	21 989 222,79	-1 695 006,24
<b>K Administration générale</b>	<b>2 750 000,00</b>	<b>346 521,04</b>	<b>-2 403 478,96</b>
K4 - Logistique et patrimoine	2 750 000,00	346 521,04	-2 403 478,96
<b>Total général</b>	<b>26 444 229,03</b>	<b>22 345 222,89</b>	<b>-4 099 006,14</b>

	AP 2019	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>10 675,20</b>	<b>1 350,40</b>	<b>-9 324,80</b>
E3 - Archives	10 675,20	1 350,40	-9 324,80
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>2 027 523,26</b>	<b>1 219 371,52</b>	<b>-808 151,74</b>
I1 - Routes	2 027 523,26	1 219 371,52	-808 151,74
<b>K Administration générale</b>	<b>50 000,00</b>	<b>47 720,60</b>	<b>-2 279,40</b>
K4 - Logistique et patrimoine	50 000,00	47 720,60	-2 279,40
<b>Total général</b>	<b>2 088 198,46</b>	<b>1 268 442,52</b>	<b>-819 755,94</b>

	AP 2020	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>28 000,00</b>	<b>26 474,88</b>	<b>-1 525,12</b>
F1 - Sports et activité de pleine nature	28 000,00	26 474,88	-1 525,12
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>12 684 878,25</b>	<b>12 384 897,98</b>	<b>-299 980,27</b>
I1 - Routes	12 684 878,25	12 384 897,98	-299 980,27
<b>Total général</b>	<b>12 712 878,25</b>	<b>12 411 372,86</b>	<b>-301 505,39</b>

	AP 2021	Total AP liquidé	désindividualisation pour réduction AP
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>100 000,00</b>	<b>99 814,35</b>	<b>-185,65</b>
I1 - Routes	100 000,00	99 814,35	-185,65
<b>Total général</b>	<b>100 000,00</b>	<b>99 814,35</b>	<b>-185,65</b>

## ANNEXE 4 – Décision modificative - désindividualisation pour réduction des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté < 2018 : **86 285 561,38 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **86 285 561,38 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 62 025,93 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation</b>				<b>9 598 364,95 €</b>	<b>- 47 602,79 €</b>
D11	Etudes		20	401 875,15 €	- 10 610,86 €
D11	Construction chaufferie bois		20	45 000,00 €	- 15 815,88 €
D11	Construction chaufferie bois		23	305 000,00 €	- 7 223,03 €
D11	Travaux		23	9 248 364,95 €	- 13 953,02 €
<b>Total action D12 - Equipement</b>				<b>948 985,64 €</b>	<b>- 14 423,14 €</b>
D12	achat de mobilier		21	100 000,00 €	- 723,41 €
D12	Equipement mobilier		21	800 245,71 €	- 3 699,73 €
D12	Equipements		21	48 739,93 €	- 10 000,00 €
<b>Total</b>				<b>10 547 350,59 €</b>	<b>- 62 025,93 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **62 025,93 €**

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté < 2018 : **814 660 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **814 660 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 58 566 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action E11 - Développement des collections</b>				<b>100 000 €</b>	<b>- 55 256 €</b>
E11	Collection oeuvres d'art		21	100 000,00	-55 255,60
<b>Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques</b>				<b>23 260 €</b>	<b>-3 310 €</b>
E12	Aides aux acteurs culturels		21	23 260 €	- 3 310 €
<b>Total</b>				<b>123 260 €</b>	<b>- 58 566 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **58 566 €**

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2014 : **4 684 587 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **4 684 587 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 2 835 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action E21 - Aides à l'investissement</b>			<b>5 000 €</b>	<b>- 2 835 €</b>
E12	Travaux MH Abbaye de Lagrasse	21	5 000 €	- 2 835 €
<b>Total</b>			<b>5 000 €</b>	<b>-2 835 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **2 835 €**

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2019 : **200 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **200 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 9 324,80 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action E31 - Développement des collections</b>			<b>10 675 €</b>	<b>- 9 324,80 €</b>
E31	Conservation préventive	21	10 675 €	- 9 324,80 €
<b>Total</b>			<b>10 675 €</b>	<b>- 9 324,80 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **9 324,80 €**

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2020 : **1 900 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 900 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 1 525,12 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action F12 - Sports de pleine nature</b>			<b>28 000 €</b>	<b>- 1 525,12 €</b>
F12	AP 2020 Itinéraire provisoire	21	28 000,00 €	- 1 525,12 €
<b>Total</b>			<b>28 000 €</b>	<b>- 1 525,12 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **1 525,12 €**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B20-BF

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 : **85 604 475,59 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **85 604 475,59 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 486 377,84 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>				<b>8 137 316 €</b>	<b>- 486 377,84 €</b>
I12	RD126 Mise sécu St Papoul	21	11 499,04	- 3 701,98 €	
I12	OP PAS ACTIVE (Dotat. Annuelles Terri. 2017)	23	2 113 817,66	- 60 282,84 €	
I12	RD 118 /119 - Mise en sécurité	23	142 000,00	- 4 683,98 €	
I12	RD 118 Renforcem. et murets VL	23	2 700 000,00	- 8 947,47 €	
I12	RD119 Modif. profil La Force	23	300 000,00	- 103 458,32 €	
I12	RD6113 PR103+710 Mferrand	23	250 000,00	- 249 057,63 €	
I12	RD613 Renforc. Rqefeuil Ariège	23	1 349 999,28	- 42 272,00 €	
I12	RD620 Renf. col du Bac	23	500 000,00	- 13 910,66 €	
I12	RD627 Réfection talus étang	23	770 000,00	- 62,96 €	
<b>Total</b>			<b>8 137 316 €</b>	<b>- 486 377,84 €</b>	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **486 377,84 €**

Montant du programme voté 2018 : **58 197 556,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **58 197 556,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 1 695 006,24 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>			<b>3 977 633 €</b>	<b>- 866 779,89 €</b>
I12	RD 118/ 623 - Délestage	21	5 000,00	- 5 000,00 €
I12	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte	21	55 000,00	- 12 916,00 €
I12	Opé. Courantes Annuelles	23	944 622,78	- 12 797,08 €
I12	RD 118 /119 - Mise en sécurité	23	344 000,00	- 9 159,58 €
I12	RD 118 Renforcem. et murets VL	23	162 000,00	- 162 000,00 €
I12	RD 119 Mise en sécurité	23	15 000,00	- 330,39 €
I12	RD102 Renforcem.Fanjeaux/Gaja	23	136 466,00	- 136 466,00 €
I12	RD126 Mise sécu St Papoul	23	252 500,00	- 398,79 €
I12	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte	23	51 000,00	- 7 228,12 €
I12	RD6113/1113 girat sortie ouest	23	55 000,00	- 55 000,00 €
I12	RD613 Répar. béton pont Nielle	23	480 000,00	- 311 370,98 €
I12	RD620 Renf. col du Bac	23	495 000,00	- 145 971,02 €
I12	Rocade est de Narbonne	23	982 044,58	- 8 141,93 €
<b>Total action I13 - Entretien et gestion du réseau</b>			<b>8 568 264 €</b>	<b>- 706 137,05 €</b>
I13	RD14 Glissement Hille Bugarach	21	2 000,00	- 2 000,00 €
I13	Aménag. aires multimodales	23	544 100,00	- 99,84 €
I13	RD 6161/13 -Renforcement et mi	23	605 000,00	- 299 056,14 €
I13	RD124 Sécu RD Canal Paraza/Ven	23	200 000,00	- 42 745,76 €
I13	RD33 Aménag. tracé Carca/Bram	23	205 000,00	- 103 925,56 €
I13	RD6009 Contrat Route PR Narb	23	50 000,00	- 3 733,51 €
I13	RD6009 Renforc. Sigean PO	23	506 000,00	- 18 745,88 €
I13	RD624 renforc. Castel/Peyrens	23	710 000,00	- 47 970,97 €
I13	RD709 Renforcem PLN à La Palme	23	400 000,00	- 119 630,55 €
I13	Renforcement rocade Carca	23	96 000,00	- 59 051,54 €
I13	Routes solaires	23	174 241,00	- 1,00 €
I13	Sécurisation réseau et équip.	23	5 075 922,72	- 9 176,30 €
<b>Total action I14 - Imprévus et divers</b>			<b>3 163 000 €</b>	<b>- 122 089,30 €</b>
I12	RD168 Sécu falaise plan du Roy	23	63 000,00	- 2 380,39 €
I12	Traitement évèn. aléatoires	23	3 100 000,00	- 119 708,91 €
<b>Total</b>			<b>15 708 897,08 €</b>	<b>- 1 695 006,24 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **1 695 006,24 €**

Montant du programme voté 2019 : **38 699 060,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **38 699 060,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 808 151,74 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>			<b>1 806 319,58 €</b>	<b>- 808 151,74 €</b>
I12	RD102 Renforcem.Fanjeaux/Gaja	21	50 000,00	- 43 166,00 €
I12	Opé. Courantes Annuelles	23	1 001 437,58	- 10 103,74 €
I12	RD 6161 girat. carrefour Cité	23	610 000,00	- 610 000,00 €
I12	RD117 Mise sécu parapets P-Lys	23	144 882,00	- 144 882,00 €
<b>Total</b>			<b>1 806 319,58 €</b>	<b>- 808 151,74 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **808 151,74 €**

Montant du programme voté 2020 : **34 330 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **34 330 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 299 980,27 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action I12 - Travaux neufs</b>				<b>50 000 €</b>	<b>- 33 190,27 €</b>
I12	RD 4 Barreau raccord. Bram	23	50 000,00	- 33 190,27 €	
<b>Total action I13 - Entretien et gestion du réseau</b>				<b>12 634 878 €</b>	<b>-266 790 €</b>
I13	Pérennisation des chaussées	23	10 182 878,25	- 139 344,23 €	
I13	RD 6161/13 -Renforcement et mi	23	500 000,00	- 79 266,61 €	
I13	RD13 rectific. rocade Raonel	23	0,00	0,00 €	
I13	RD624 renforc. Castel/Peyrens	23	450 000,00	- 34 276,36 €	
I13	Sécurisation réseau et équip.	23	1 502 000,00	- 13 902,80 €	
<b>Total</b>				<b>12 684 878,25 €</b>	<b>- 299 980,27 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **299 980,27 €**

Montant du programme voté 2021 : **31 153 500,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **31 153 500,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 185,65 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action I13 - Entretien et gestion du réseau</b>				<b>100 000,00 €</b>	<b>- 185,65 €</b>
I13	Réfection RD610 à Trèbes	23	100 000,00	- 185,65 €	
<b>Total</b>				<b>100 000,00 €</b>	<b>- 185,65 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une réduction d'AP de : **185,65 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté < 2018 : **1 726 858,37 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 726 858,37 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 54 617,73 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>				<b>1 368 162 €</b>	<b>- 54 617,73 €</b>
K42	Travaux (Abbaye Lagrasse extérieurs , APAR Castel & Narb)	23	1 368 162 €	- 54 617,73 €	
<b>Total</b>				<b>1 368 162 €</b>	<b>- 54 617,73 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **54 617,73 €**

Montant du programme voté 2018 : **11 541 692,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **11 541 692,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 2 403 478,96 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		
		Code Action	Libellé	Chapitre
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>			<b>2 750 000 €</b>	<b>- 2 403 478,96 €</b>
K42	Travaux ( Faculté d'éducation, Antenne Narb, APAR Castel & Narb)	23	2 750 000 €	- 2 403 478,96 €
<b>Total</b>			<b>2 750 000 €</b>	<b>- 2 403 478,96 €</b>

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 403 478,96 €**

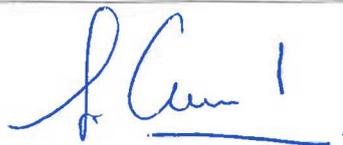
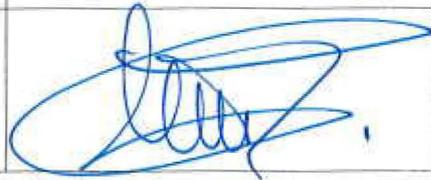
Montant du programme voté 2019 : **450 000,00 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **450 000,00 €**  
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**  
 Montant modifié au cours de la séance : **- 2 279,40 €**

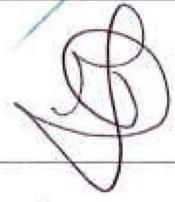
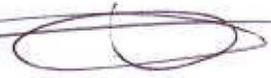
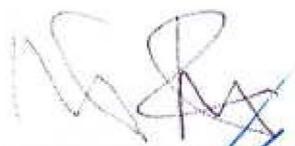
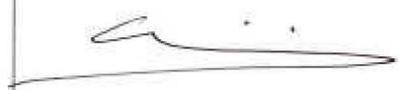
Segment	Opération	Autorisation de programme		
		Code Action	Libellé	Chapitre
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>			<b>50 000 €</b>	<b>-2 279 €</b>
K42	Travaux (APAR Narbonne)	23	50 000 €	- 2 279,40 €
<b>Total</b>			<b>50 000 €</b>	<b>-2 279 €</b>

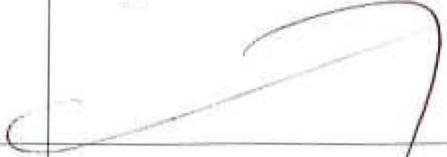
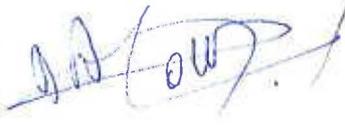
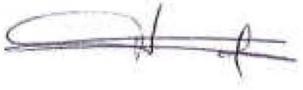
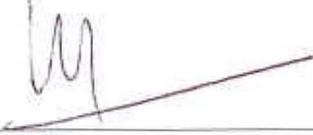
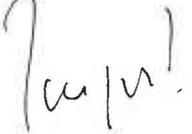
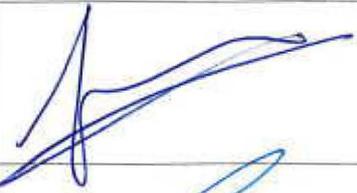
Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 279,40 €**

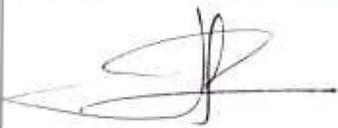
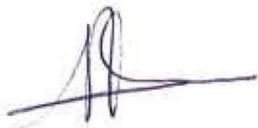
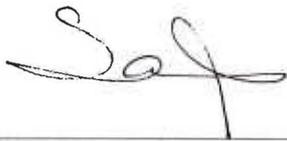
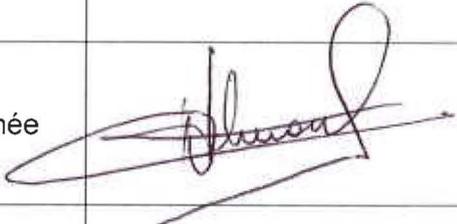
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
---

Session du 14 avril 2022 - Arrêté des comptes du Département pour 2021 – budget principal
---

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2021 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

Compte de gestion 2021 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'année 2021.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le vote de l'assemblée délibérante arrêtant les comptes du Département doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les comptes 2021 ont été clôturés conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2021, ainsi que le compte de gestion établi par le Payeur départemental concernant le budget principal.

Le résultat 2021 sera repris dès le vote du budget primitif 2022.

En 2021, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique. Le

budget départemental a dû, une nouvelle fois, composer avec les coûts de la crise sanitaire (annexe n°1).

L'exercice financier 2021 est inédit pour le Département avec une évolution des recettes de fonctionnement 4 fois supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, alors que sur les dernières années, l'écart de tendance en faveur des recettes était de 1,5.

Le résultat financier global s'élève à 84,04 M€ au terme de l'exercice 2021, en progression de 25 M€. L'ampleur de ce résultat a principalement pour origine un encaissement record des produits DMTO (+ 22,6 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé globalement de 34,83 M€ (+ 6,78 %). Outre la dynamique sur les DMTO, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) enregistre une hausse supérieure à 5% soit un revenu complémentaire de 3,4 M€.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a été contenue à 1,5% soit une charge supplémentaire de 7,14 M€ qui concerne principalement la mission enfance famille et la mission autonomie. La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, a progressé de 27,5 M€ pour s'établir 70,9 M€.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 71,77 M€ contre 72,34 M€ en 2020. La baisse des réalisations est à mettre en regard de la diminution des crédits budgétaires en 2021 (- 3,25 M€). Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,1 M€ en diminution de 7 M€ par rapport à 2020. Le Département a continué à bénéficier, pour les emprunts de l'exercice, d'un environnement de taux d'intérêt bas.

## **I - Compte administratif 2021**

### **1. Les résultats de l'exercice 2021**

A la clôture de l'exercice 2021, **le compte administratif** fait apparaître, **en fonctionnement, un résultat de l'exercice de 51 562 608,80 €** en augmentation (+ 23 ,3 M€) par rapport à 2020 , suite à une évolution plus favorable des recettes que des dépenses.

CA 2021	Budget Principal
<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes	554 816 071,16
Dépenses	503 253 462,36
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>51 562 608,80</b>
Résultats antérieurs	65 267 756,77
<b>Résultat de fonctionnement Global 2021</b>	<b>116 830 365,57</b>
Financement de la section d'investissement	-25 908 266,01
<b>Résultat à affecter</b>	<b>90 922 099,56</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	92 167 725,55
Dépenses	101 473 459,32
Solde d'investissement de l'exercice	-9 305 733,77
Résultats antérieurs	-23 477 532,24
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>-32 783 266,01</b>
RAR 2021 en dépenses	0,00
RAR 2021 en recettes	6 875 000,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-25 908 266,01</b>

Pour déterminer le **résultat global de fonctionnement à affecter**, il convient de prendre en compte le résultat reporté des exercices antérieurs.

Celui-ci s'élève à 65 267 756,77 € (contre 54 217 204 ,23 € en 2020). Le résultat de fonctionnement global 2021 s'élève donc à **116 830 365,57 €** (82 487 330,66 € en 2020).

**La section d'investissement dégage un solde à financer de 32 783 266,01 €** qui se décompose comme suit :

- solde de l'exercice (négatif) 9 305 733,77 €
- résultat reporté (déficit) 23 477 532,24 €

En intégrant les restes à réaliser, soit 6 875 000 € en recettes, le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à 25 908 266,01 €.

Au total, le **résultat global de clôture** 2021 (hors restes à réaliser) s'élève à **84 047 099,56 €**.

Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail et par section, le budget principal tel qu'il ressort du compte administratif 2021 figurant en annexe. La présentation qui suit est organisée selon la segmentation budgétaire (mission, programme, action).

En terme de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 604,73 M€ et à 646,98 M€. Les opérations réelles, c'est-à-dire les opérations donnant lieu à décaissement et encaissement, s'élèvent à 572,04 M€ en dépenses et 614,30 M€ en recettes (hors remboursement anticipé temporaire et refinancement de la dette).

	Dépenses		Recettes	
	Montant	Evol° en % par rapport à 2020	Montant	Evol° en % par rapport à 2020
<b>Fonctionnement réel</b>	<b>477 215 251,62</b>	<b>1,52%</b>	<b>548 255 912,54</b>	<b>6,78%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>26 038 210,74</b>		<b>6 560 158,62</b>	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>503 253 462,36</b>	<b>1,43%</b>	<b>554 816 071,16</b>	<b>5,79%</b>
Réel (hors Remboursement Anticipé Temporaire - RAT et Refinancement - Refi)	94 825 223,61	2,37%	48 821 863,83	-14,05%
Excédent capitalisé			17 219 573,89	
<b>Investissement réel</b>	<b>94 825 223,61</b>	<b>2,37%</b>	<b>66 041 437,72</b>	<b>-24,50%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>6 648 235,71</b>		<b>26 126 287,83</b>	
<b>Total investissement</b>	<b>101 473 459,32</b>	<b>-2,76%</b>	<b>92 167 725,55</b>	<b>-19,35%</b>
<b>Total réel hors RAT &amp; REFI</b>	<b>572 040 475,23</b>	<b>1,66%</b>	<b>614 297 350,26</b>	<b>2,23%</b>
<b>Total budgétaire</b>	<b>604 726 921,68</b>	<b>0,70%</b>	<b>646 983 796,71</b>	<b>1,29%</b>

## 2. La section de fonctionnement

### 2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2021 s'établissent à 554,82 M€ en hausse de 30,38 M€, soit + 5,79 % par rapport à 2020 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2020	CA 2021	Evol° en €	Evol° en %
<b>Fiscalité directe</b>	<b>161 691 056,00</b>	<b>38 635 706,00</b>	<b>-123 055 350,00</b>	<b>-76,11%</b>
Contributions directes	139 744 135,00	15 960 988,00	-123 783 147,00	-88,58%
Taxe foncière Rôles supplémentaires	124 534 246,00	240 736,00	-124 293 510,00	-99,81%
CVAE Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	12 964 942,00	13 289 238,00	324 296,00	2,50%
IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	2 244 947,00	2 431 014,00	186 067,00	8,29%
Transfert frais de gestion TFB	10 586 648,00	11 310 893,00	724 245,00	6,84%
FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	10 216 896,00	10 216 896,00	0,00	0,00%
Fonds de compensation CVAE	1 143 377,00	1 146 929,00	3 552,00	0,31%
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>208 911 110,91</b>	<b>362 324 420,60</b>	<b>153 413 309,69</b>	<b>73,43%</b>
Fraction de TVA		128 678 318,00	128 678 318,00	
Fraction compensatoire de la TFPB		124 667 807,00	124 667 807,00	
Fraction complémentaire de TVA		4 010 511,00	4 010 511,00	
Droits de mutation à titre onéreux DMTO	61 153 065,14	83 777 562,81	22 624 497,67	37,00%
Fonds de péréquation DMTO	21 443 449,00	20 141 661,00	-1 301 788,00	-6,07%
Taxe sur les conventions d'assurance TSCA	63 080 835,10	66 469 080,13	3 388 245,03	5,37%
Part Transferts de compétences	29 404 117,15	30 709 750,13	1 305 632,98	4,44%
Part Réforme fiscale	33 676 717,95	35 759 330,00	2 082 612,05	6,18%
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) RSA	54 249 732,27	54 657 092,41	407 360,14	0,75%
Taxe d'aménagement	4 302 736,96	3 491 959,72	-810 777,24	-18,84%
Taxe électricité	4 405 663,53	4 857 234,24	451 570,71	10,25%
Taxe additionnelle de séjour	275 628,91	251 512,29	-24 116,62	-8,75%
<b>Dotations Etat &amp; participations</b>	<b>105 599 105,60</b>	<b>107 989 517,62</b>	<b>2 390 412,02</b>	<b>2,26%</b>
Dotation global de fonctionnement / Dotation générale de décentralisation	70 584 664,00	70 808 649,00	223 985,00	0,32%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 620 815,00	11 581 811,00	-39 004,00	-0,34%
Fonds de compensation de la TVA	443 532,65	476 860,31	33 327,66	7,51%
PCH Prestation de compensation du handicap , MDPH Maisons Départementales des Personnes Handicapées , LASV Loi d'adaptation de la société au vieillissement	5 897 668,37	5 820 461,21	-77 207,16	-1,31%
Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	4 515 711,00	4 399 227,00	-116 484,00	-2,58%
Fonds de lutte contre la pauvreté - FAPI	1 337 545,04	1 655 722,03	318 176,99	23,79%
Allocations compensatrices de fiscalité	4 326 870,00	3 985 275,00	-341 595,00	-7,89%
Fonds de stabilisation	2 339 189,00	3 625 069,00	1 285 880,00	54,97%
Autres participations	4 533 110,54	5 636 443,07	1 103 332,53	24,34%
<b>Concours CNSA (financement de l'APA)</b>	<b>19 331 365,36</b>	<b>19 714 602,29</b>	<b>383 236,93</b>	<b>1,98%</b>
<b>Produit de gestion</b>	<b>13 353 309,65</b>	<b>14 141 305,51</b>	<b>787 995,86</b>	<b>5,90%</b>
dont recouvrements des dépenses d'aide sociale	12 642 109,48	13 378 959,90	736 850,42	5,83%
<b>Divers fonctionnement</b>	<b>4 544 029,67</b>	<b>5 450 360,52</b>	<b>906 330,85</b>	<b>19,95%</b>
<b>Total recettes réelles (hors résultat)</b>	<b>513 429 977,19</b>	<b>548 255 912,54</b>	<b>34 825 935,35</b>	<b>6,78%</b>
Opérations d'ordre	11 000 813,35	6 560 158,62	-4 440 654,73	-40,37%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>524 430 790,54</b>	<b>554 816 071,16</b>	<b>30 385 280,62</b>	<b>5,79%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 548,26 M€ contre 513,43 M€ en 2020, soit une augmentation de 34,83 M€ (+ 6,78 %).

Au préalable, il convient de rappeler un changement de périmètre dans la composition des ressources du Département consécutif à la réforme fiscale de 2021. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est remplacée par une fraction de la TVA

nationale. En conséquence de cette réforme, le poids de la fiscalité directe locale est ramené à 7 % contre 31% dans l'ancien panier de recettes.

Dans le détail :

- **La fiscalité directe locale** s'établit à 38,6 M€.

La **cotisation sur la valeur ajoutée** s'élève à 13,28 M€ et augmente de 0,32 M€ (soit + 2,50 %) par rapport à 2020. Le produit des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux** (IFER) s'établit à 2,4 M€ en hausse de 0,19 M€. Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR), quant à lui, est stable pour un montant de 10,22 M€.

Le transfert des **frais de gestion de TFB**, perçu depuis 2014 et destiné à participer à la compensation des allocations individuelles de solidarités, augmente de 0,72 M€ et représente 11,31 M€. Si la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée, des reliquats de **rôles supplémentaires** ont été perçus pour 0,24 M€.

Le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté au plan national par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population. Pour 2021, le Département a perçu 1,15 M€, montant quasi stable par rapport à 2020. La collectivité n'a pas été prélevé au titre de ce fonds.

- **La fiscalité indirecte** s'élève à 362,32 M€, comprenant notamment un encaissement record des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

La **fraction de TVA compensatoire de la TFPB** a été perçue à hauteur de 128,68 M€ dont 4 M€ de fraction complémentaire de TVA. Une progression de 3,6 % par rapport au montant perçu en 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est notée (+ 4,4 M€). La performance est à mettre en regard de l'évolution annuelle des bases sur le foncier bâti, à une moyenne de 2 % sur 2018-2021.

Les **DMTO** occupent le 2<sup>nd</sup> poste de la fiscalité indirecte, mais aussi le plus dynamique. Les recettes d'un montant de 83,78 M€ s'apprécient de 37% en 2021, soit un revenu complémentaire de 22,62 M€.

Le **fonds globalisé de péréquation DMTO**, instauré en loi de finances 2020, regroupe en un prélèvement unique, trois anciens prélèvements déterminés en fonction de la recette fiscale des DMTO (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental). Celui-ci s'établit à 20,14 M€ (- 1,3 M€).

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) est en hausse de 3,39 M€ et s'élève à 66,47 M€. Les deux parts évoluent à la hausse par rapport à 2020, respectivement + 1,31 M€ pour le transfert de compétences et + 2,08 M€ pour la réforme fiscale.

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) s'établit à 54,66 M€ et est en augmentation. La hausse se constate sur la part de TICPE relative aux transferts de compétences (4,74 M€) qui augmente de 0,41 M€ par rapport à 2020.

Le produit de la **taxe d'aménagement** a diminué de 0,81 M€ et s'élève à 3,49 M€. L'évolution de cette taxe est aléatoire.

Le montant de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 4,86 M€ et enregistre une hausse (+ 0,45 M€). Selon les dispositions de la loi de finances pour 2021, le coefficient multiplicateur appliqué à la base est de 4,25 contre 4 en 2020.

La **taxe additionnelle à la taxe de séjour**, mise en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'établit à 0,25 M€ avec une diminution de 0,02 M€.

• **Les dotations d'Etat et les participations** d'un montant global de 107,99 M€ sont en hausse de 2,39 M€ (soit + 2,26 %).

La **dotation globale de fonctionnement** évolue légèrement à la hausse (+ 0,22 M€) pour s'établir à 68,26 M€ en lien avec l'augmentation de la population.

La **dotation globale de décentralisation** (DGD) est gelée et s'établit à 2,55 M€.

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement. Son montant de 11,58 M€ est en légère baisse (-0,04 M€).

S'agissant du **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion** (FMDI), on note une baisse de 0,12 M€ par rapport à 2020. Son montant s'établit à 4,4 M€ en 2021.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité s'élèvent à 3,98 M€ avec une diminution de 0,34 M€.

En 2021, le Département a perçu 0,48 M€ de **FCTVA** au titre des dépenses éligibles de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments publics et de la voirie en 2020 (soit + 0,03 M€).

Les recettes de la **caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** (CNSA) se portent à 5,82 M€ (- 0,08 M€), comprenant la part autonomie (+ 0,03 M€) et la dotation MDPH (+ 0,03 M€). Par ailleurs, la dotation PCH diminue de 0,13 M€ et les dotations fléchées sur les actions de prévention de la collectivité sont stables (4,41 M€).

Le **Fonds de lutte contre la pauvreté**, adopté en loi de finances 2019, est cumulé en 2021 avec le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Le montant de ces fonds s'élève à 1,66 M€ dont 1,46 M€ pour le premier et 0,20 M€ pour le second.

Le **fonds de stabilisation** mis en place par l'article 261 de la loi de finances 2019 cible les départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Le critère retenu est la part (rapportée au nombre d'habitants) du reste à charge des allocations individuelles de solidarités qui dépasse la moyenne observée sur l'ensemble des départements. Ce fonds de stabilisation a été engagé pour trois ans. Le Département de l'Aude a perçu 3,62 M€ en 2021.

Pour mémoire, le reste à charge concernant les allocations individuelles de solidarités 2020 s'élevait à 87,9 M€ (hors mesures LFI 2014). Pour 2021, le reste à charges est identique ce en raison de la baisse du RSA.

Concernant les **autres participations** (5,64 M€), elles augmentent de 1,10 M€. La hausse est liée notamment à la perception de la participation de l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (convention Taquet 2021 – 2022), d'un montant de 1,32 M€.

Pour le reste, il s'agit notamment :

- du Fonds Social Européen d'un montant de 1 M€ qui est stable ;
- du Fonds Unique Logement qui augmente et s'établit à 0,67 M€ (soit + 0,04 M€) ;
- de l'aide de l'Etat pour les MNA, mis à l'abri et mineurs confiés, qui s'élève à 0,18 M€ ;
- de la participation des communes aux opérations de démoustication qui est stable (0,39 M€) et de la contribution des collèges disposant d'un service de restauration au Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) qui s'établit 1,04 M€ (+ 0,33 M€) ;
- de la prise en charge des consultations médicales de la Protection Maternelle et Infantile par le régime général d'Assurance Maladie via la Carte Vitale pour 0,26 M€ et de la participation de la CPAM dans le cadre du fonds de lutte contre les addictions pour 0,13 M€ ;
- de la participation de la CNSA au programme de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile (convention 2020-2022) pour 0,22 M€,
- de la participation de l'Etat aux actions de coopération décentralisée, pour 0,13 M€ (+ 0,03 M€), et en matière hydraulique pour les études générales à hauteur de 0,12 M€,
- des subventions de la DRAC Occitanie d'un montant de 97 606 € pour l'élaboration du plan de gestion des sites dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial (65 000 €) et pour les actions dans le domaine de la lecture publique (32 606 €),

**Les recettes APA** (19,71 M€) augmentent de 0,38 M€. Elles correspondent à la dotation provisoire versée par la CNSA pour 2021 au titre de l'APA et de la part 1 et 2 de la loi ASV (19,09 M€). De plus, ce poste comprend les recouvrements d'indus (0,44 M€) qui sont en augmentation (+ 0,20 M€) et le remboursement des chèques services non employés (0,18 M€).

**Les produits de gestion** (14,14 M€) se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (13,38 M€). Ces derniers sont en augmentation de 0,74 M€ par rapport à 2020 et sont répartis comme suit :

- Autonomie : 12,54 M€ (+ 0,63 M€) dont 7,67 M€ pour les personnes âgées (- 0,06 M€) et 4,87 M€ pour les personnes en situation de handicap (+ 0,69 M€).
- Enfance famille : 0,83 M€ (+ 0,11 M€).

Les autres produits (0,76 M€) concernent le remboursement des chèques déjeuners (0,35 M€), les redevances versées par les fermiers et concessionnaires sur les concessions hydrauliques départementales (0,33 M€), les loyers (0,07 M€) et le remboursement d'une partie de la cotisation informatique (0,01 M€).

**Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les recettes des autres produits de gestion dont ceux du domaine, les produits financiers et exceptionnels et les atténuations de charges. Pour 2021, les recettes encaissées s'élèvent à 5,45 M€, soit une augmentation de 0,91 M€ par rapport à l'année dernière.

La répartition est la suivante :

- Les produits du domaine sont stables pour s'établir à 1,52 M€. Ils comprennent notamment les redevances d'occupation du domaine public (0,57 M€), les remboursements des frais par des tiers (0,24 M€), les droits d'entrées à l'abbaye de Lagrasse (0,10 M€), les remboursements de frais par les budgets annexes (0,17 M€), les contributions pour dégradation des voies et chemins (0,15 M€) et le produit des coupes de bois (0,21 M€).
- Les produits exceptionnels divers augmentent de 0,63 M€ pour s'élever à 2,38 M€. Les recettes proviennent notamment des remboursements d'assurances (0,08 M€) et ceux liés à la rémunération (0,51 M€), des cessions de biens (0,13 M€) et de la vente de parts sociales (0,05 M€). Les apurements de dépenses (0,8 M€) augmentent de 0,25 M€ par rapport à 2020.

Enfin, les reprises sur provisions pour risques et charges (0,78 M€) ont augmenté de 0,27 M€ (provisions pour créances douteuses) et les régularisations comptables (0,03 M€) diminuent de 0,01 M€.

- les indus RSA donnent lieu à une recette de 0,93 M€.

- les atténuations de charges s'élèvent à 0,58 M€.

## 2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 503,25 M€ en hausse de 7,1 M€, soit + 1,43 % par rapport à 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 47,21 M€, en hausse de 7,14 M€, soit + 1,52 % par rapport à 2020. Le détail vous est présenté par mission dans le tableau ci-après :

	CA 2020	CA 2021	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	44 406 182,27	47 487 520,26	3 081 337,99	6,94%
B Action sociale et insertion	116 066 766,17	116 065 795,85	-970,32	0,00%
C Autonomie	120 709 393,19	123 904 566,72	3 195 173,53	2,65%
D Education	7 159 403,94	7 447 480,93	288 076,99	4,02%
E Culture et patrimoine	3 180 330,32	3 134 218,05	-46 112,27	-1,45%
F Sport Jeunesse	2 761 062,23	2 294 849,09	-466 213,14	-16,89%
G Environnement et prévention des risques	19 863 384,94	19 883 022,03	19 637,09	0,10%
H Aménagement et attractivité du territoire	5 363 778,08	4 858 889,03	-504 889,05	-9,41%
I Réseau routier et mobilité	10 484 789,10	11 608 305,58	1 123 516,48	10,72%
K Administration générale	137 321 799,11	138 066 184,93	744 385,82	0,54%
L Pilotage et coordination	2 754 344,88	2 464 419,15	-289 925,73	-10,53%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>470 071 234,23</b>	<b>477 215 251,62</b>	<b>7 144 017,39</b>	<b>1,52%</b>
Opérations d'ordre	26 089 429,88	26 038 210,74	-51 219,14	-0,20%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>496 160 664,11</b>	<b>503 253 462,36</b>	<b>7 092 798,25</b>	<b>1,43%</b>

Les évolutions entre 2020 et 2021 sur les différentes missions sont les suivantes :

- **Enfance et famille** : les dépenses se situent à 47,48 M€ soit une hausse de 3,1 M€ (+ 6,94 %). Cette augmentation est particulièrement visible sur le programme de **l'aide sociale à l'enfance** (+ 2,97 M€). Sur ce poste, la hausse concerne les mesures de prises en charge physique et plus précisément les dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social et aux foyers de l'enfance, ainsi qu'aux centres et hôtels maternels, qui évoluent respectivement de + 1,44 M€ et + 1,18 M€. Le transport des jeunes de l'ASE progresse de 0,56 M€ ainsi que la dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance qui passe de 5 M€ en 2020 à 5,9 M€. Par ailleurs, les participations et subventions dans le domaine de l'ASE ont retrouvé leur niveau de crédits d'avant crise, soit 14 480 €. Une baisse de ces participations de 0,22 M€ est constatée par rapport à 2020, car sur cet exercice, des primes exceptionnelles avaient été versées aux personnels des établissements et services médico sociaux.

- **Action sociale et insertion** : les crédits sont stables par rapport à 2020. Cela s'explique par une baisse importante des allocations RSA (- 2,13 M€) dans une conjoncture favorable à

la reprise d'activité. Ce repli a été conforté par le report de la mise en application de la réforme de l'assurance chômage initialement prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le programme **action sociale** diminue de 1,2 M€ du fait d'un basculement de crédits vers le programme **Insertion professionnelle** qui lui progresse de 2,8 M€. Il est à noter que sur le programme **action sociale**, 0,3 M€ ont été versés au monde agricole dans le cadre d'un fonds d'aide d'urgence suite aux périodes de gel du mois d'avril 2021.

Les réalisations du programme **logement** augmentent de 0,49 M€ et plus précisément les dépenses en lien avec le Fonds Unique Logement (+ 0,39 M€).

- **Autonomie** : + 3,2 M€, soit + 2,65 %. Les dépenses destinées aux personnes âgées (59,6 M€) sont en augmentation de 0,8 M€ notamment du fait de la hausse sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (+ 1,6 M€). Cette hausse est minorée par la diminution de dépenses en matière de subvention dont la non reconduction en 2021 des primes exceptionnelles Covid versées aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (- 0,87 M€).

Quant aux dépenses liées aux personnes en situation de handicap (64,27 M€) elles progressent de 2,4 M€. La hausse se répartit entre la prestation de compensation du handicap (PCH) (+ 1,6 M€) et les frais d'hébergements des personnes handicapées (+ 0,6 M€).

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) mobilisent 287,46 M€, soit 60,2 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 6,28 M€.

En ce qui concerne plus spécifiquement les allocations individuelles de solidarités, le reste à charge 2021 (hors compensations LFI 2014) s'élève à 87,9 M€, soit une stabilité par rapport à 2020 du fait de la baisse sur la composante RSA.

- **Education** : + 0,3 M€ (+ 4,02 %). La hausse est principalement liée à la mise à disposition de personnel dans les collèges pour le renforcement de l'entretien ménager durant la crise sanitaire (+ 0,35 M€) et au relèvement de la dotation de fonctionnement des collèges (+ 0,18 M€). Toutefois, une baisse du poste entretien et réparation des collèges (- 0,1 M€) est notée ainsi que celui des aides en direction des actions éducatives (- 0,06 M€), ce du fait du contexte sanitaire.

- **Culture et patrimoine** : les dépenses sont en légère diminution (- 0,05 M€), soit - 1,45 %. La baisse se concentre sur les aides aux acteurs et pratiques culturelles et artistiques qui s'élèvent, en 2021, à 2,05 M€ soit - 0,13 M€. En contrepartie, une hausse de 0,05 M€ est dédiée à l'aide au fonctionnement des sites culturels avec la poursuite des différents chantiers entrepris autour de la démarche Acte II du Pays Cathare (pour un montant de 0,08 M€). Une augmentation de 0,23 M€ concerne également les actions dans le cadre de la candidature UNESCO « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne ». Quant aux dépenses destinées aux archives, elles représentent un montant de 0,11 M€ et correspondent, pour l'essentiel, à la conservation préventive de fonds documentaires.

- **Sport jeunesse** : les dépenses 2021 sont moins fortes qu'en 2020 de 0,47 M€, soit - 16,89 %. Les dépenses relatives au programme **sports et activités de pleine nature** (1,64 M€) diminuent par rapport à 2020 de 0,46 M€, du fait de l'annulation de manifestations. Quant au programme **jeunesse** (0,66 M€), le Département met en œuvre des actions pour les jeunes notamment le Conseil départemental des jeunes afin qu'ils s'expriment, proposent des idées et des projets quels que soient leurs lieux de résidence. Par ailleurs, une subvention d'aide au fonctionnement de 0,4 M€ a été versée à l'association Acti-City qui a pour but de faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes. Dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (0,25 M€), des aides départementales sont accordées au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

- **Environnement et prévention des risques** : Cette mission est stable par rapport à 2020 (+ 0,02 M€). Le programme **eau** a donné lieu à une dépense de 1,04 M€. Les principales charges concernent l'aide au fonctionnement des structures syndicales telles que le SMMAR (0,5 M€) et la prise en charge du déficit du budget annexe de la mission assistance technique eau et assainissement à hauteur de 0,46 M€ (contre 0,40 M€ en 2020). S'agissant des espaces naturels sensibles (ENS), les dépenses s'établissent à 2,57 M€ et concernent principalement les participations statutaires à l'EID (0,9 M€), la subvention au CAUE (0,7 M€) et aux Parcs naturels Régionaux (0,58 M€). Quant aux énergies renouvelables, le Département apporte son soutien aux actions d'animation en matière de performance énergétique pour un montant de 0,06 M€. Enfin, le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 16,1 M€ dont 15,24 M€ de contribution obligatoire et 0,87 M€ comprenant la participation à l'hélicoptère (0,35 M€) et la couverture de la charge des intérêts sur les emprunts de l'établissement (0,5M€).

- **Aménagement et attractivité du territoire** : la mission diminue de 0,50 M€ (- 9,41 %) pour s'établir à 4,86 M€. Les interventions en faveur **des infrastructures d'intérêt départemental** ont diminué (- 0,29 M€) du fait du non renouvellement de la convention avec le syndicat audois d'énergies et du numérique (SYADEN) arrivant à échéance en 2021. Quant au financement des actions relatives à **l'accompagnement des territoires** (0,29 M€), 0,15 M€ sont dédiés au maintien d'activité en milieu rural dont 0,10 M€ pour le soutien des Maisons des Services au Public (MSAP), 0,06 M€ pour la lutte contre la désertification médicale et 0,08 M€ pour le fonctionnement de l'Agence Technique Départementale. S'agissant de la **coopération décentralisée**, les réalisations s'élèvent à 0,3 M€. Par ailleurs, les dépenses en faveur du **tourisme** sont stables (2,47M€). Quant au programme **agriculture et pêche**, les dépenses diminuent légèrement (- 0,10 M€) concernant la prise en charge du déficit du budget annexe du laboratoire vétérinaire (- 0,02 M€) et le soutien des circuits de proximité (- 0,05 M€).

- **Réseau routier et mobilité** : la hausse est de 1,12 M€, soit + 10,72 %. Les réalisations sur le programme des **routes** (8,82 M€) augmentent de 0,19 M€, essentiellement sur la prise en charge du déficit du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier, qui progresse de 0,18 M€ pour s'établir à 0,42 M€. Quant au programme **transports** (2,8 M€), la hausse de 0,94 M€ est en lien avec la prise en charge des transports pour les élèves et les étudiants en situation de handicap, correspondant à 30 nouveaux élèves. De plus, lors du confinement d'avril 2021, des commandes de transport ont été annulées, suite à la fermeture des établissements scolaires. Dans ces circonstances, le département a versé une indemnisation aux entreprises de transports à hauteur de 0,05 M€.

- **Administration générale** : + 0,74 M€ soit + 0,54 %. Le programme **ressources humaines** est en hausse de 2,23 M€, en lien avec les mesures de ressources humaines et la progression naturelle de ces charges (effet GVT). Le programme **budget et finances** est en diminution de 1,11 M€ du fait de la baisse des opérations d'apurement comptable (-1,2M€). Le programme **systèmes d'information et télécommunications** (3,53 M€) est en légère hausse (+ 0,06 M€) en lien, notamment, avec les prestations de Cogitis (+ 0,09 M€) et la location de copieurs (+ 0,08 M€). Toutefois, un fléchissement est à noter sur la maintenance (- 0,12 M€). Quant au programme **logistique et patrimoine**, il s'élève à 6,23 M€ contre 6,66 M€ en 2020 (- 0,44 M€). Cette diminution illustre les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement du Département ainsi que la baisse des frais de maintenance liés à la crise sanitaire par rapport à 2020.

- **Pilotage et coordination** : - 0,29 M€. Les actions relatives au pilotage stratégique s'élèvent à 1,64 M€ dont 1,46 M€ pour le fonctionnement des groupes d'élus, et 0,82 M€ consacrés aux actions de communication en baisse de 0,28 M€ par rapport à 2020.

Telles sont les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal qui figurent au compte administratif 2021.

Je vous propose d'examiner à présent la section d'investissement 2021 en recettes et dépenses.

### 3. La section d'investissement

#### 3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 92,17 M€ en baisse de 22,12 M€ (soit -19,35 %) par rapport à 2020, comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2020	CA 2021	Evol° en €	Evol° en %
<b>Dotations</b>	<b>14 319 906,26</b>	<b>12 757 075,43</b>	<b>-1 562 830,83</b>	<b>-10,91%</b>
DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	2 742 469,22	1 852 789,24	-889 679,98	-32,44%
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	0,00	437 343,60	437 343,60	
DDEC dotation départementale d'équipement des collèges	2 238 404,00	2 238 404,00	0,00	0,00%
FCTVA Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée	9 339 033,04	8 228 538,59	-1 110 494,45	-11,89%
<b>Subventions et autres</b>	<b>4 222 281,25</b>	<b>5 939 788,40</b>	<b>1 717 507,15</b>	<b>40,68%</b>
<b>Avance DMTO</b>	<b>1 172 558,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 172 558,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Emprunts</b>	<b>37 087 500,00</b>	<b>30 125 000,00</b>	<b>-6 962 500,00</b>	<b>-18,77%</b>
<b>Recettes réelles *</b>	<b>56 802 245,51</b>	<b>48 821 863,83</b>	<b>-7 980 381,68</b>	<b>-14,05%</b>
Excédent capitalisé	30 670 703,73	17 219 573,89	-13 451 129,84	-43,86%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>87 472 949,24</b>	<b>66 041 437,72</b>	<b>-21 431 511,52</b>	<b>-24,50%</b>
Opérations d'ordre	26 813 501,08	26 126 287,83	-687 213,25	-2,56%
<b>Total recettes investissement</b>	<b>114 286 450,32</b>	<b>92 167 725,55</b>	<b>-22 118 724,77</b>	<b>-19,35%</b>

\* Hors excédent capitalisé, RAT

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement) s'établissent à 48,82 M€, en baisse de 7,98 M€ (soit - 14,05 %) par rapport à l'exercice 2020. Cela tient notamment à la diminution de l'emprunt.

Les **dotations** de l'Etat se sont élevées à 12,76 M€ soit une baisse de 1,56 M€ (- 10,91 %).

La DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) s'élève à 1,85 M€ dont 0,46 M€ sur la part forfaitaire et 1,39 M€ pour le financement des projets départementaux.

La DSID « Tempête Gloria » (0,76 M€) concerne les opérations de reconstruction des routes et ouvrages d'art (0,60 M€) complétées par les travaux de reconstruction du pont de Salsigne (0,16 M€).

Le montant de la DSID classique (hors inondations) est de 0,63 M€ et correspond au solde de la subvention pour la reconstruction du collège des Fontanilles (0,54 M€) et le financement de la chaufferie bois du Collège Antoine Courrière à Cuxac Cabardès (0,09 M€).

La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) « Plan de Relance » s'élève à 0,44 M€ et concerne des travaux sur les collèges Alain à Carcassonne (0,27 M€), Gaston Bonheur à Trèbes (0,03 M€) ainsi que les aménagements sur la voie verte du canal du midi à Montségur (0,14 M€).

Le FCTVA diminue, quant à lui, de 1,11 M€ du fait de dépenses éligibles moins importantes en 2020 en lien avec la crise sanitaire.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste fixée à 2,24 M€ (gel décidé en loi de finances).

Les **subventions d'investissement** clôturent à 5,94 M€ soit - 1,72 M€ par rapport à 2020.

Les recettes relatives à la **mission réseau routier et mobilité** augmentent (+ 1,98 M€) pour s'établir à 2,85 M€. Ce montant se compose en premier lieu des subventions de la Région au titre du réseau d'intérêt régional (1,43 M€). Les projets soutenus correspondent à la rocade de Narbonne (0,64 M€), les travaux routiers de la RD 6139 de Port La Nouvelle à l'A9 (0,30 M€), la RD4 avec la création d'un barreau de raccordement avec la RD 33 à Bram (0,17 M€), la RD 610 à Trèbes (0,15 M€) et la RD 118/623 Délestage à Limoux (0,15 M€). En second lieu, les encaissements concernent le produit des amendes de radars des années 2020 et 2021.

Les recettes liées à **l'environnement et à la prévention des risques** diminuent (- 0,35 M€) et s'élèvent à 0,47 M€ provenant intégralement de l'Agence de l'eau pour les projets dans le domaine de l'adduction en eau potable et assainissement.

La mission **éducation** enregistre le versement de 11 695 € du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour le Collège Brassens à Narbonne.

Les **autres recettes** incluent notamment les subventions pour la réalisation de la véloroute du Canal du Midi (1,48 M€), la voie verte (0,12 M€) et la mise en réseau culturelle des sites du Pays Cathare (0,22 M€). L'Etat a versé une dotation de solidarité de 0,61 M€ au titre de la Tempête Gloria. Le recouvrement des prêts FUL diminue de 0,10 M€ pour s'établir à 0,16 M€.

Enfin, le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,125 M€ en diminution de 6,96 M€ par rapport à 2020. Il est à préciser que le montant de l'emprunt contracté en 2021 s'élève à 37 M€ dont 6,875 M€ seront mobilisés sur l'exercice budgétaire 2022 (reste à réaliser en recettes).

### 3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement en 2021 s'élèvent à 101,47 M€ et sont en baisse de 2,88 M€ (- 2,76 %) par rapport à 2020. Cela tient en grande partie à une diminution des opérations budgétaires d'ordre (- 3,21 M€) qui n'ont pas d'incidence sur l'équilibre global du budget.

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement anticipé temporaire et refinancement), d'un montant de 94,83 M€, sont en hausse de 2,76 M€ (+ 2,37 %) du fait des opérations financières comme nous le verrons par la suite.

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 71,77 M€, diminuent globalement de 0,57 M€ dont une baisse de 4,06 M€ pour les équipements départementaux et une hausse de 3,49 M€ pour les subventions. Cette baisse des réalisations de 0,57 M€ est à relativiser car les inscriptions budgétaires ont baissé de 3,25 M€ entre les deux exercices.

	CA 2020	CA 2021	Evol° en €	Evol° en %
Equipements départementaux	50 643 266,72	46 585 675,34	-4 057 591,38	-8,01%
Subventions	21 696 715,87	25 188 000,54	3 491 284,67	16,09%
<b>Total équipements</b>	<b>72 339 982,59</b>	<b>71 773 675,88</b>	<b>-566 306,71</b>	<b>-0,78%</b>
Mouvements financiers	20 290 911,69	23 051 547,73	2 760 636,04	13,61%
<b>Dépenses réelles investissement *</b>	<b>92 630 894,28</b>	<b>94 825 223,61</b>	<b>2 194 329,33</b>	<b>2,37%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>11 724 884,55</b>	<b>6 648 235,71</b>	<b>-5 076 648,84</b>	<b>-43,30%</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>104 355 778,83</b>	<b>101 473 459,32</b>	<b>-2 882 319,51</b>	<b>-2,76%</b>

*\* hors remboursement anticipé temporaire et refinancement*

Le détail des dépenses réelles par mission et programme vous est présenté ci-après en distinguant les dépenses d'équipement direct et les subventions. Dans un rapport spécifique est présenté le montant des autorisations de programme correspondant aux engagements budgétaires votés en 2021.

## ➤ Les dépenses d'équipement direct

Les dépenses d'équipement s'établissent à 46,59 M€ contre 50,64 M€ en 2020, soit une baisse de 4,05 M€ en lien avec la baisse du budget (- 4,03 M€). Le taux de réalisation des crédits est proche de 88 % comme en 2020.

	CA 2020	CA 2021	Evol° en €	Evol° en %
<b>C Autonomie</b>	<b>8 808,60</b>	<b>50 645,17</b>	<b>41 836,57</b>	<b>474,95%</b>
C1 Personnes âgées	8 808,60	50 645,17	41 836,57	474,95%
<b>D Education</b>	<b>8 784 470,49</b>	<b>9 971 638,57</b>	<b>1 187 168,08</b>	<b>13,51%</b>
D1 Collèges	8 784 470,49	9 971 638,57	1 187 168,08	13,51%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>627 362,29</b>	<b>804 015,41</b>	<b>176 653,12</b>	<b>28,16%</b>
E1 Développement culturel	222 566,35	265 537,20	42 970,85	19,31%
E2 Sites culturels	294 467,43	425 635,67	131 168,24	44,54%
E3 Archives	110 328,51	112 842,54	2 514,03	2,28%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>2 430 739,98</b>	<b>4 413 091,89</b>	<b>1 982 351,91</b>	<b>81,55%</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	2 430 739,98	4 413 091,89	1 982 351,91	81,55%
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>404 885,62</b>	<b>470 301,25</b>	<b>65 415,63</b>	<b>16,16%</b>
G1 Eau	3 150,00	0,00	-3 150,00	-100,00%
G2 Espaces naturels	374 495,62	357 294,27	-17 201,35	-4,59%
G3 Energies renouvelables	27 240,00	95 976,00	68 736,00	252,33%
G4 Sécurité civile	0,00	17 030,98	17 030,98	-
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>35 045 118,26</b>	<b>27 986 060,55</b>	<b>-7 059 057,71</b>	<b>-20,14%</b>
I1 Routes	35 045 118,26	27 986 060,55	-7 059 057,71	-20,14%
<b>K Administration générale</b>	<b>3 324 939,25</b>	<b>2 880 864,92</b>	<b>-444 074,33</b>	<b>-13,36%</b>
K3 Systèmes d'information & télécommunications	1 703 748,54	1 668 319,90	-35 428,64	-2,08%
K4 Logistique et patrimoine	1 621 190,71	1 212 545,02	-408 645,69	-25,21%
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>16 942,23</b>	<b>9 057,58</b>	<b>-7 884,65</b>	<b>-46,54%</b>
L2 Communication externe	16 942,23	9 057,58	-7 884,65	-46,54%
<b>Total équipement direct</b>	<b>50 643 266,72</b>	<b>46 585 675,34</b>	<b>-4 057 591,38</b>	<b>-8,01%</b>

Les différentes évolutions observées concernent les missions suivantes :

- **Autonomie** : + 0,04 M€. La dépense en 2021 (0,05 M€) correspond à l'achat de tablettes informatiques mises à disposition des résidents dans les EHPAD.

- **Education** : + 1,19 M€ ; le montant de dépenses s'élève à 9,97 M€ dont 9,16 M€ pour des travaux de construction et de réhabilitation. Ces travaux en augmentation de 1,62 M€ concernent la reconstruction des collèges Alain à Carcassonne (3,34 M€) et des Fontanilles à Castelnaudary (1,44 M€), les travaux de maintenance dans différents établissements (1,57 M€), la construction d'une chaufferie bois (0,98 M€) et les travaux de maîtrise de l'énergie (0,43 M€).

Le programme des équipements est en baisse (- 0,43 M€) et s'établit à 0,81 M€. Il comprend la fourniture de mobilier pour les salles de classe ainsi que l'équipement informatique dans le cadre du plan numérique.

- **Culture et patrimoine** : s'élève à 0,8 M€ soit + 0,18 M€. Cette hausse concerne essentiellement la programmation des sites culturels (+ 0,13 M€) avec les travaux à l'abbaye de Lagrasse (+ 0,26 M€). Les réalisations sur les chantiers collectifs de l'acte II du Pays Cathare se sont élevées à 0,15 M€

- **Sport jeunesse** : la réalisation se porte à 4,4 M€ soit + 1,98 M€. Le programme sports et activités de pleine nature s'établit à 4,41 M€ avec, principalement, les études et les travaux d'entretien et d'aménagement sur la voie verte (2,81 M€) et la véloroute du canal du Midi (1,51 M€). Ces projets de mobilité douce traduisent l'engagement du Département dans la transition écologique. Les travaux sur les sentiers Cathares et le GR (0,09 M€) ont occasionné une dépense de 0,09 M€.

- **Environnement et prévention des risques** : d'un montant de 0,47 M€ (- 0,07 M€), cette mission est relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Le programme espaces naturels (- 0,01 M€) regroupe les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,34 M€) et l'acquisition de matériel pour les pépinières départementales (0,02 M€). Le montant du programme énergies renouvelables est lui de 0,1 M€ et concerne notamment la création de l'application de mobilité partagée Mobil'Aude.

- **Réseau routier et mobilité** : la baisse de 7,06 M€ est à mettre en regard des financements mobilisés les années précédentes pour la réparation des dégâts causés par les intempéries. Le programme des routes s'élève à 27,99 M€. Les principales actions concernent l'entretien et la gestion du réseau (19,70 M€), les travaux neufs (4,79 M€), les imprévus et divers (2,94 M€) et enfin les études (0,55 M€). Dans le cadre de la gestion du réseau, la pérennisation des chaussées et des dépendances (16,1 M€) et la sécurisation du réseau (2,33 M€) restent une priorité. Les principaux travaux neufs sont le renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle jusqu'à l'autoroute A9 (1,11 M€), les opérations courantes annuelles (1,03 M€), le renforcement de la chaussée de la RD 118 (0,48 M€) et la réparation du pont de la Nielle sur la RD 613 (0,47 M€). Concernant le poste budgétaire des imprévus et interventions diverses, dont les inondations font partie, 2,94 M€ ont été consacrés au traitement des événements aléatoires (dont 1,53 M€ pour les inondations de 2020) et 1,09 M€ concernent les réparations liées aux inondations d'octobre 2018. Les financements dédiés à ces travaux de reconstruction diminuent tendanciellement, au vu de l'effort de réparation déjà accompli.

- **Administration générale** : d'un montant de 2,9 M€ (- 0,44 M€). Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunication ont atteint 1,67 M€ dont 0,73 M€ pour l'acquisition et le développement des logiciels et 0,6 M€ pour l'acquisition de postes de travail. Les dépenses logistiques et bâtimentaires se sont élevées à 1,21 M€, en baisse de 0,41 M€. Elles s'articulent autour des moyens courants des services (0,47 M€) et des réparations sur le bâti (0,74 M€).

• **Pilotage et coordination** : La refonte du site internet du Département a représenté une charge de 9 057,58 €.

➤ **Les subventions d'équipement**

Les subventions versées en 2021 (25,19 M€) ont augmenté de 3,49 M€. Le taux de réalisation s'améliore et passe de 61,38 % à 69,72 %.

	CA 2020	CA 2021	Evol°en €	Evol° en %
<b>A Enfance Famille</b>	<b>10 000,00</b>	<b>754 538,65</b>	<b>744 538,65</b>	<b>7445,39%</b>
A1 Petite enfance	10 000,00	12 497,00	2 497,00	24,97%
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	742 041,65	742 041,65	-
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>913 946,06</b>	<b>621 122,02</b>	<b>-292 824,04</b>	<b>-32,04%</b>
B2 Insertion professionnelle	25 419,76	0,00	-25 419,76	-100,00%
B3 Action sociale	34 750,00	18 610,20	-16 139,80	-46,45%
B4 Logement	853 776,30	602 511,82	-251 264,48	-29,43%
<b>C Autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>187 094,00</b>	<b>187 094,00</b>	<b>-</b>
C1 Personnes âgées	0,00	98 058,00	98 058,00	-
C2 Personnes handicapées	0,00	89 036,00	89 036,00	-
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>791 872,87</b>	<b>524 178,97</b>	<b>-267 693,90</b>	<b>-33,81%</b>
E1 Développement culturel	0,00	39 000,00	39 000,00	-
E2 Sites culturels	791 872,87	485 178,97	-306 693,90	-38,73%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>704 406,50</b>	<b>160 581,83</b>	<b>-543 824,67</b>	<b>-77,20%</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	704 406,50	160 581,83	-543 824,67	-77,20%
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>6 030 632,77</b>	<b>5 040 666,92</b>	<b>-989 965,85</b>	<b>-16,42%</b>
G1 Eau	5 017 924,93	3 897 713,77	-1 120 211,16	-22,32%
G2 Espaces naturels	278 833,24	393 316,86	114 483,62	41,06%
G4 Sécurité civile	733 874,60	749 636,29	15 761,69	2,15%
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>11 568 457,15</b>	<b>16 384 245,06</b>	<b>4 815 787,91</b>	<b>41,63%</b>
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 090 791,65	4 190 791,65	100 000,00	2,44%
H2 Accompagnement des territoires	3 447 383,12	5 037 210,87	1 589 827,75	46,12%
H4 Tourisme	287 867,00	332 092,00	44 225,00	15,36%
H5 Agriculture et pêche	1 900 250,22	4 849 050,28	2 948 800,06	155,18%
H6 Inondations	1 842 165,16	1 975 100,26	132 935,10	7,22%
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>1 228 925,32</b>	<b>653 745,29</b>	<b>-575 180,03</b>	<b>-46,80%</b>
I1 Routes	1 228 925,32	653 745,29	-575 180,03	-46,80%
<b>K Administration générale</b>	<b>0,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>-</b>
K4 Logistique et patrimoine	0,00	36 000,00	36 000,00	-
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>448 475,20</b>	<b>825 827,80</b>	<b>377 352,60</b>	<b>84,14%</b>
L3 Budget participatif	448 475,20	825 827,80	377 352,60	84,14%
<b>Total subventions d'investissement</b>	<b>21 696 715,87</b>	<b>25 188 000,54</b>	<b>3 491 284,67</b>	<b>16,09%</b>

• **Enfance famille** : Les dépenses d'un montant de 0,75 M€ correspondent au versement de la subvention d'équilibre du budget annexe de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil d'enfants (0,74 M€) ainsi que le solde de la subvention pour la crèche de Ladern sur Lauquet (0,01 M€).

• **Action sociale et insertion** : s'élève à 0,62 M€ (- 0,29 M€). Les aides exceptionnelles aux Restos du Cœur et au Secours Populaire pour l'achat de matériels ont donné lieu à une dépense de 0,02 M€. Les aides au logement en faveur des particuliers s'établissent ainsi à 0,12 M€ dont 0,07 M€ pour le PIG Précarité énergétique. Les subventions versées en faveur de la construction et la réhabilitation de logements à vocation sociale se sont élevées à 0,43 M€. Les opérations de rénovations urbaines (ANRU) ont présenté une charge de 0,05 M€.

• **Autonomie** : 0,19 M€ se répartissent entre la rénovation des cuisines de l'EHPAD de Montréal, le financement d'habitats collectifs et le FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) Saint Vincent à Montréal.

• **Culture et patrimoine** : les réalisations s'élèvent à 0,52 M€ (- 0,27 M€). Le Département a consacré 0,25 M€ à l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare, 0,13 M€ aux équipements culturels dans le cadre de l'aide aux communes et 0,11 M€ aux projets portés par l'association pour le patrimoine mondial UNESCO.

• **Sports jeunesse** : les crédits budgétaires ont été consommés à hauteur de 0,16 M€. Les subventions ont bénéficié aux équipements sportifs des communes (0,04 M€), au centre de formation de l'USC XV (0,04 M€) et à l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) (0,08 M€).

• **Environnement et prévention des risques** : Les crédits de la mission (5,04 M€, soit - 0,99 M€) concernent principalement le financement des infrastructures d'AEP et d'assainissement (1,88 M€) et la prévention des inondations (2,02 M€). Les financements sur le programme espaces naturels, à hauteur de 0,39 M€, se répartissent entre les aides à la biodiversité, la restauration du patrimoine arboré du canal du midi, la démoustication et les projets des Parcs naturels régionaux. Enfin, le programme sécurité civile s'élève à 0,75 M€ avec 0,73 M€ pour le remboursement de l'emprunt du SDIS pour la construction des casernes et 0,02 M€ pour la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies).

• **Aménagement et attractivité du territoire** : + 4,82 M€ soit 16,38 M€ ; les crédits concernant les infrastructures d'intérêt départemental s'établissent à 4,19 M€, avec la subvention pour le port de Port La Nouvelle (2,27 M€), la subvention pour le THD (1,82 M€) et les études pour la Ligne à grande vitesse (LGV) Montpellier-Perpignan (0,1 M€). Les crédits relatifs à l'accompagnement des territoires d'un montant de 5,04 M€ se distribuent entre les aides aux constructions publiques (4,42 M€), le maintien d'activité en milieu rural (0,4 M€) et les contrats territoriaux (0,2 M€). Le programme tourisme enregistre une dépense de 0,33 M€ avec la participation au Fonds L'Occal (0,09 M€) et le soutien aux projets structurants (0,24 M€). Le programme agriculture et pêche a été réalisé à hauteur de 4,85 M€ comprenant les investissements en

hydraulique agricole (4,68 M€, soit + 3,03 M€ par rapport à 2020) et l'aménagement foncier (0,12 M€). Enfin, suite aux inondations, 1,98 M€ de subventions ont été versées pour des travaux de réparation de la voirie communale.

• **Réseau routier et mobilité** : les crédits 2021 d'un montant de 0,65 M€ (- 0,58 M€), ont permis de financer des travaux sur la voirie communale (0,36 M€) et la remise en état de parcelles départementales destinées à être échangées contre d'autres terrains (0,29 M€). La baisse sur cette mission s'explique par le changement de segmentation de l'aide aux communes en faveur de la voirie communale qui est passée progressivement en H2 à compter de 2020.

• **Administration générale** : les crédits (36 000 €) correspondent à la subvention pour la construction de l'antenne de la Maison départementale des solidarités de Carcassonne Montagne Noire à Peyriac-Minervois.

• **Pilotage et coordination** : les dépenses d'un montant de 0,83 M€ (+ 0,38 M€) correspondent au financement des projets retenus sur le budget participatif 2020.

#### ➤ **Les mouvements financiers**

Les opérations financières s'élèvent à un total de 23,05 M€, soit une hausse de 13,61 % (+ 2,76 M€) par rapport à 2020. Cette rubrique comprend principalement le remboursement en capital de la dette (21,65 M€, soit + 1,49 M€), le remboursement à l'Etat de l'avance sur les DMTO faite en 2020 (1,17 M€), les prêts accordés dans le cadre du FUL (0,13 M€) et le versement d'une avance de trésorerie à l'EHPAD de Montréal (0,1 M€).

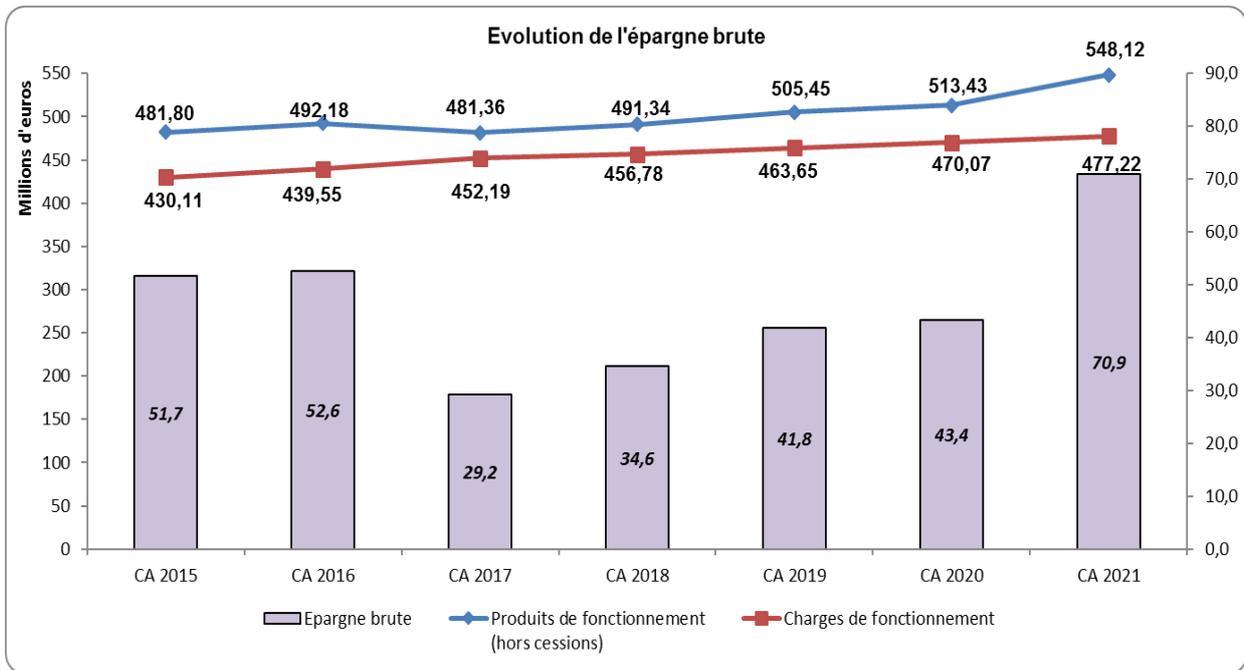
Concernant la dette du Département, un rapport spécifique est présenté au cours de la présente séance détaillant la politique d'emprunt en 2021 et les perspectives pour 2022.

## **4. La formation de l'autofinancement et l'équilibre financier**

### **4.1. L'autofinancement**

L'autofinancement (épargne brute) se définit comme l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement de la dette en capital et témoigne de la capacité à investir de la collectivité.

Le graphique, ci-après, illustre l'évolution des charges et des produits réels de fonctionnement sur la période 2015-2021. L'année 2021 a été caractérisée par une évolution des dépenses (+ 7,1 M€) moins importante que celle des recettes (+ 34,7 M€). Ainsi, le niveau de l'épargne brute 2021 est en augmentation de 27,5 M€.



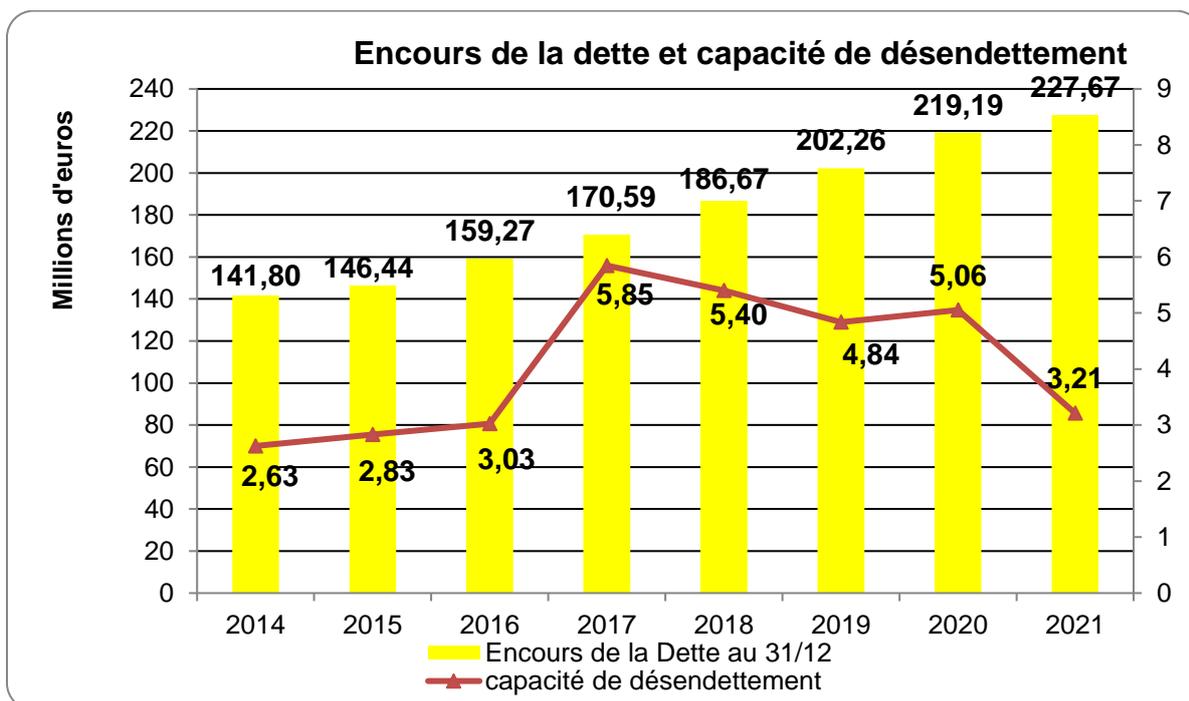
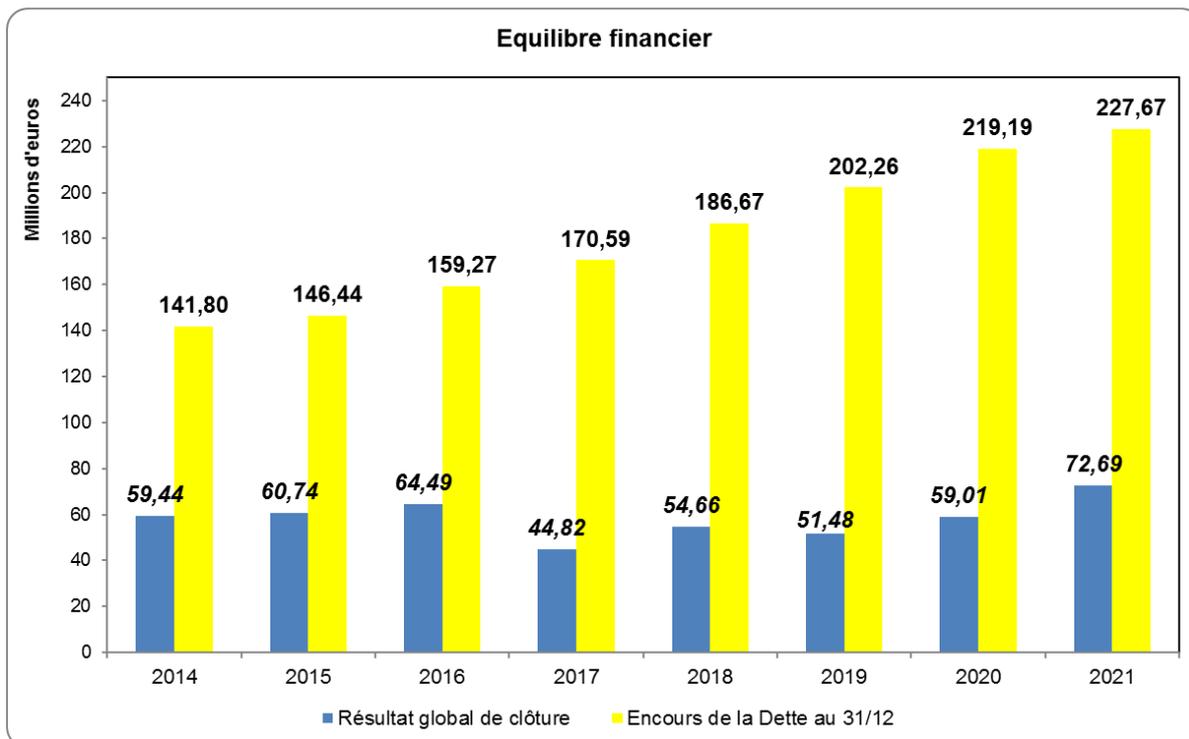
## 4.2. Equilibre financier

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution comparée de l'encours de dette, du résultat global de clôture et de la capacité de désendettement entre 2014 et 2021. Il illustre bien les efforts de la collectivité pour maintenir une situation financière saine face au dynamisme des dépenses de solidarités (hors frais de personnel). Ces dernières représentent 60% des dépenses réelles de fonctionnement soit un montant de 303,56 M€ en 2021 en hausse de 7,36 M€.

En 2021, le recours à l'emprunt a diminué de 7 M€ par rapport à celui de 2020, soit 30,1 M€. Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette bancaire représenté ci-dessous s'établit à 227,6 M€, soit + 8,4 M€.

Le résultat de clôture, en hausse de 25,03 M€, s'établit donc à 84,04 M€ contre 59 M€ l'année dernière. Il confère à notre collectivité une solidité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau confortable (près de 2 mois), d'amortir les effets d'un retournement de conjoncture sur nos finances, mais aussi de dégager des marges de manœuvres pour investir.

La capacité de désendettement s'établit à 3,21 années contre 5,06 années à la fin de l'exercice 2020. Cette amélioration résulte de la forte progression de l'autofinancement en 2021. La solvabilité de la collectivité est renforcée, malgré l'augmentation du stock de dette.



Le détail des dépenses par programme et missions vous est présenté en annexes n°2 et n°3.

Tels sont les éléments du compte administratif 2021 que je tenais à vous communiquer. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II - Compte de gestion**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2021.

Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2021 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2021.

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

**Annexe n°1 du compte administratif 2021  
Impact Covid-19 sur le budget départemental**

Dépenses en €	ANNEXE 2021 étalement des charges 1er semestre 2021	DEPENSES COVID 19 Année 2021	TOTAL DES DEPENSES COVID 2020 - 2021
<b>Investissement</b>		<b>275 029</b>	<b>689 209</b>
Fonds L'Occal		96 000	246 000
Acquisition de matériel pour aménagement des locaux		152 162	173 406
Coordonnateurs SPS sur chantiers pour mission Covid 19 + intérêts moratoires		19 126	77 906
Acquisition ordinateurs, logiciels, clés 4G pour télétravail ou collégiens		0	179 784
Action de communication		0	622
subvention exceptionnelle d'investissement aux associations caritatives dont restos du cœurs		3 610	7 360
Equipements de protection pour la qualité de l'air dans les collèges		4 131	4 131
<b>Fonctionnement</b>	<b>601 553</b>	<b>3 888 594</b>	<b>8 376 424</b>
<b>FRAIS DE NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS</b>	<b>67 718</b>	<b>129 777</b>	<b>1 021 316</b>
Entretien ménager dans les structures d'accueil enfance	0	0	24 760
Equipements et matériels de protection	67 718	129 777	996 556
<b>SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE</b>	<b>318 822</b>	<b>325 812</b>	<b>1 659 173</b>
Fonds de soutien au monde associatif	232 092	235 092	1 295 253
Aides aux sites pôles du Pays Cathare	80 000	80 000	332 400
Soutien aux pêcheurs	0	0	20 800
fonds de soutien aux artisans et commerçants	6 730	10 720	10 720
<b>AIDE EN MATIERE SOCIALE</b>	<b>162 873</b>	<b>2 890 491</b>	<b>4 381 734</b>
Primes aux personnels des ESMS (SAAD - PH - ASE)	0	0	1 467 603
Aide aux collégiens et étudiants boursiers	83 074	389 680	389 680
Secours d'urgence relevant du pafond des aides	59 139	59 139	63 939
Aide aux internes et soutien aux familles	20 660	26 289	45 129
Soutien de l'activité des ESMS		2 107 559	2 107 559
Prolongement des ACCUEIL PROVISoire JEUNES MAJEURS (APJM)		307 824	307 824
<b>SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS</b>	<b>51 840</b>	<b>51 840</b>	<b>154 899</b>
Indemnités pour les transporteurs scolaires	51 840	51 840	151 459
Mission SPS - coûts liés au renforcement des protocoles sanitaires	0	0	3 441
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>300</b>	<b>490 673</b>	<b>1 159 301</b>
Prestations de personnel- renforcement dans les collèges	0	412 634	591 528
Communication externe	0	620	79 590
Prime RH & indemnité	0	70 377	443 192
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>	<b>601 553</b>	<b>4 163 623</b>	<b>9 065 633</b>

## Annexe n°2 du compte administratif 2021 Dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	Evol° en €	Evol° en %
<b>A Enfance Famille</b>	<b>44 406 182,27</b>	<b>47 487 520,26</b>	<b>3 081 337,99</b>	<b>6,94%</b>
<b>A1 Petite enfance</b>	<b>787 626,13</b>	<b>895 906,37</b>	<b>108 280,24</b>	<b>13,75%</b>
A11 Parentalité	177 770,15	254 924,10	77 153,95	43,40%
A12 Santé	568 709,34	572 888,76	4 179,42	0,73%
A13 Modes d'accueil	41 146,64	68 093,51	26 946,87	65,49%
<b>A2 Aide sociale à l'enfance</b>	<b>43 618 556,14</b>	<b>46 591 613,89</b>	<b>2 973 057,75</b>	<b>6,82%</b>
A21 Mesures de prévention	4 735 085,87	4 755 982,21	20 896,34	0,44%
A22 Mesures de prises en charge physique	38 647 020,10	41 821 151,68	3 174 131,58	8,21%
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	236 450,17	14 480,00	-221 970,17	-93,88%
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>116 066 766,17</b>	<b>116 065 795,85</b>	<b>-970,32</b>	<b>0,00%</b>
<b>B1 Allocations RMI/RSA</b>	<b>101 072 016,38</b>	<b>98 926 605,71</b>	<b>-2 145 410,67</b>	<b>-2,12%</b>
B11 Allocations	100 840 467,45	98 683 051,93	-2 157 415,52	-2,14%
B12 Régularisations	231 548,93	243 553,78	12 004,85	5,18%
<b>B2 Insertion professionnelle</b>	<b>7 880 228,33</b>	<b>10 735 889,91</b>	<b>2 855 661,58</b>	<b>36,24%</b>
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 462 204,50	0,00	-1 462 204,50	-100,00%
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	4 384 169,20	0,00	-4 384 169,20	-100,00%
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	153 151,45	0,00	-153 151,45	-100,00%
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	245 468,00	0,00	-245 468,00	-100,00%
B25 Fonds social européen	1 635 235,18	2 045 485,04	410 249,86	25,09%
B26 Enjeu 1 - PI - Accompagnement au parcours des BRSA	0,00	1 583 549,70	1 583 549,70	
B27 Enjeu 2 - PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA	0,00	7 106 855,17	7 106 855,17	
<b>B3 Action sociale</b>	<b>3 901 567,42</b>	<b>2 701 185,51</b>	<b>-1 200 381,91</b>	<b>-30,77%</b>
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle	2 184 464,00	0,00	-2 184 464,00	-100,00%
B32 Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)	0,00	0,00	0,00	
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 332 526,90	2 329 621,03	997 094,13	74,83%
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	261 710,52	270 864,48	9 153,96	3,50%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	122 866,00	100 700,00	-22 166,00	-18,04%
<b>B4 Logement</b>	<b>3 212 954,04</b>	<b>3 702 114,72</b>	<b>489 160,68</b>	<b>15,22%</b>
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 538 435,43	1 634 750,55	96 315,12	6,26%
B42 Aides aux personnes - FUL	1 674 518,61	2 067 364,17	392 845,56	23,46%
<b>C Autonomie</b>	<b>120 709 393,19</b>	<b>123 904 566,72</b>	<b>3 195 173,53</b>	<b>2,65%</b>
<b>C1 Personnes âgées</b>	<b>58 794 536,67</b>	<b>59 632 809,50</b>	<b>838 272,83</b>	<b>1,43%</b>
C11 Aide sociale	1 199 233,13	1 394 369,32	195 136,19	16,27%
C12 Hébergement	11 288 961,79	11 251 073,19	-37 888,60	-0,34%
C13 APA	45 412 214,87	46 972 205,99	1 559 991,12	3,44%
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	894 126,88	15 161,00	-878 965,88	-98,30%
<b>C2 Personnes handicapées</b>	<b>61 914 856,52</b>	<b>64 271 757,22</b>	<b>2 356 900,70</b>	<b>3,81%</b>
C21 PCH et ACTP	24 815 892,49	26 465 929,77	1 650 037,28	6,65%
C22 Hébergement	33 969 715,91	34 605 726,42	636 010,51	1,87%
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 586 533,93	3 028 885,84	442 351,91	17,10%
C24 MDPH	136 165,19	136 165,19	0,00	0,00%
C25 Subventions dans le domaine du handicap	406 549,00	35 050,00	-371 499,00	-91,38%
<b>D Education</b>	<b>7 159 403,94</b>	<b>7 447 480,93</b>	<b>288 076,99</b>	<b>4,02%</b>
<b>D1 Collèges</b>	<b>6 782 729,36</b>	<b>7 128 524,95</b>	<b>345 795,59</b>	<b>5,10%</b>
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	0,00	0,00	0,00	
D12 Equipement	318 642,03	583 069,22	264 427,19	82,99%
D13 Entretien et réparations	918 272,89	817 559,77	-100 713,12	-10,97%
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 545 814,44	5 727 895,96	182 081,52	3,28%
<b>D2 Actions éducatives</b>	<b>376 674,58</b>	<b>318 955,98</b>	<b>-57 718,60</b>	<b>-15,32%</b>
D21 Aides à l'enseignement	376 674,58	318 955,98	-57 718,60	-15,32%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>3 180 330,32</b>	<b>3 134 218,05</b>	<b>-46 112,27</b>	<b>-1,45%</b>
<b>E1 Développement culturel</b>	<b>2 269 702,88</b>	<b>2 159 967,08</b>	<b>-109 735,80</b>	<b>-4,83%</b>
E11 Développement des collections	50 334,79	54 898,30	4 563,51	9,07%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 186 516,85	2 052 437,19	-134 079,66	-6,13%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	32 851,24	52 631,59	19 780,35	60,21%
<b>E2 Sites culturels</b>	<b>810 161,58</b>	<b>856 874,94</b>	<b>46 713,36</b>	<b>5,77%</b>
E22 Aides au fonctionnement	810 161,58	856 874,94	46 713,36	5,77%
<b>E3 Archives</b>	<b>100 465,86</b>	<b>117 376,03</b>	<b>16 910,17</b>	<b>16,83%</b>
E31 Développement des collections	2 982,91	3 310,22	327,31	10,97%
E32 Traitement et conservation	84 693,63	91 215,37	6 521,74	7,70%
E33 Médiation culturelle	12 789,32	22 850,44	10 061,12	78,67%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>2 761 062,23</b>	<b>2 294 849,09</b>	<b>-466 213,14</b>	<b>-16,89%</b>
<b>F1 Sports et activités de pleine nature</b>	<b>2 095 162,37</b>	<b>1 636 244,27</b>	<b>-458 918,10</b>	<b>-21,90%</b>
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 741 786,58	1 297 039,65	-444 746,93	-25,53%
F12 Sports de pleine nature	353 375,79	339 204,62	-14 171,17	-4,01%
<b>F2 Jeunesse</b>	<b>665 899,86</b>	<b>658 604,82</b>	<b>-7 295,04</b>	<b>-1,10%</b>
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	447 426,53	410 087,67	-37 338,86	-8,35%
F22 Insertion des jeunes	218 473,33	248 517,15	30 043,82	13,75%

	CA 2020	CA 2021	Evol° en €	Evol° en %
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>19 863 384,94</b>	<b>19 883 022,03</b>	<b>19 637,09</b>	<b>0,10%</b>
<b>G1 Eau</b>	<b>1 019 966,59</b>	<b>1 042 591,80</b>	<b>22 625,21</b>	<b>2,22%</b>
G11 Etudes	75 377,52	30 124,80	-45 252,72	-60,03%
G13 Programme de prévention des inondations	495 450,00	495 450,00	0,00	0,00%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	45 896,40	54 314,54	8 418,14	18,34%
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	403 242,67	462 702,46	59 459,79	14,75%
<b>G2 Espaces naturels</b>	<b>2 559 510,24</b>	<b>2 570 061,57</b>	<b>10 551,33</b>	<b>0,41%</b>
G21 Pépinières	27 625,04	27 961,77	336,73	1,22%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 687 517,20	1 738 155,52	50 638,32	3,00%
G23 Conseil et éducation à l'environnement	844 368,00	803 944,28	-40 423,72	-4,79%
<b>G3 Energies renouvelables</b>	<b>108 110,10</b>	<b>56 955,43</b>	<b>-51 154,67</b>	<b>-47,32%</b>
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	108 110,10	56 955,43	-51 154,67	-47,32%
<b>G4 Sécurité civile</b>	<b>16 175 798,01</b>	<b>16 213 413,23</b>	<b>37 615,22</b>	<b>0,23%</b>
G41 SDIS	16 047 343,61	16 101 562,89	54 219,28	0,34%
G42 Autres actions de sécurité civile	128 454,40	111 850,34	-16 604,06	-12,93%
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>5 363 778,08</b>	<b>4 858 889,03</b>	<b>-504 889,05</b>	<b>-9,41%</b>
<b>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</b>	<b>293 810,00</b>	<b>1 885,00</b>	<b>-291 925,00</b>	<b>-99,36%</b>
H11 Numérique	293 810,00	1 885,00	-291 925,00	-99,36%
H12 Port de Port-La-Nouvelle	0,00	0,00	0,00	
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	0,00	0,00	
H14 LGV	0,00	0,00	0,00	
<b>H2 Accompagnement des territoires</b>	<b>385 995,10</b>	<b>285 349,50</b>	<b>-100 645,60</b>	<b>-26,07%</b>
H21 Contrats territoriaux	60 000,00	0,00	-60 000,00	-100,00%
H22 Aides aux équipements publics communaux	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
H23 Maintien d'activités en milieu rural	141 761,10	143 369,50	1 608,40	1,13%
H24 Lutte contre la désertification médicale	84 234,00	61 980,00	-22 254,00	-26,42%
H25 Agence Technique Départementale	100 000,00	80 000,00	-20 000,00	-20,00%
<b>H3 Coopération décentralisée</b>	<b>290 515,49</b>	<b>306 307,30</b>	<b>15 791,81</b>	<b>5,44%</b>
H31 Programmes de coopération décentralisée	290 515,49	306 307,30	15 791,81	5,44%
<b>H4 Tourisme</b>	<b>2 472 182,39</b>	<b>2 474 207,46</b>	<b>2 025,07</b>	<b>0,08%</b>
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 338 250,00	2 348 500,00	10 250,00	0,44%
H42 Marque "Pays cathare"	133 932,39	125 707,46	-8 224,93	-6,14%
<b>H5 Agriculture et pêche</b>	<b>1 886 402,87</b>	<b>1 791 139,77</b>	<b>-95 263,10</b>	<b>-5,05%</b>
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 111 113,83	1 047 868,89	-63 244,94	-5,69%
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	526 688,04	476 617,00	-50 071,04	-9,51%
H53 Programme hydro-agricole	248 601,00	266 653,88	18 052,88	7,26%
<b>H6 Inondations</b>	<b>34 872,23</b>	<b>0,00</b>	<b>-34 872,23</b>	<b>-100,00%</b>
H61 Inondations octobre 2018	34 872,23	0,00	-34 872,23	-100,00%
<b>H7 Pandémie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
H71 Fonds de soutien Associations-Covid 19	0,00	0,00	0,00	
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>10 484 789,10</b>	<b>11 608 305,58</b>	<b>1 123 516,48</b>	<b>10,72%</b>
<b>I1 Routes</b>	<b>8 629 700,19</b>	<b>8 816 362,30</b>	<b>186 662,11</b>	<b>2,16%</b>
I11 Etudes	0,00	0,00	0,00	
I13 Entretien et gestion du réseau	7 676 875,18	7 639 783,58	-37 091,60	-0,48%
I14 Imprévus et divers	716 216,60	758 765,23	42 548,63	5,94%
I15 Parc et Laboratoire Routier	236 608,41	417 813,49	181 205,08	76,58%
<b>I2 Transports</b>	<b>1 855 088,91</b>	<b>2 791 943,28</b>	<b>936 854,37</b>	<b>50,50%</b>
I22 Transports scolaires	1 855 088,91	2 791 943,28	936 854,37	50,50%
I23 Transports réguliers et à la demande	0,00		0,00	
I24 Etudes et frais de gestion	0,00		0,00	
<b>K Administration générale</b>	<b>137 321 799,11</b>	<b>138 066 184,93</b>	<b>744 385,82</b>	<b>0,54%</b>
<b>K1 Ressources humaines</b>	<b>112 505 135,30</b>	<b>114 739 699,59</b>	<b>2 234 564,29</b>	<b>1,99%</b>
K11 Rémunération du personnel	109 010 013,91	111 066 531,09	2 056 517,18	1,89%
K12 Actions de formation	348 917,00	410 095,38	61 178,38	17,53%
K13 Actions de prévention	44 339,65	14 321,61	-30 018,04	-67,70%
K14 Action sociale	3 101 864,74	3 248 751,51	146 886,77	4,74%
<b>K2 Budget et finances</b>	<b>14 676 304,01</b>	<b>13 566 905,40</b>	<b>-1 109 398,61</b>	<b>-7,56%</b>
K21 Dette	2 326 815,86	2 280 733,80	-46 082,06	-1,98%
K22 Provisions pour charges et imprévus	776 600,00	823 100,00	46 500,00	5,99%
K23 Subventions diverses	153 177,78	98 770,87	-54 406,91	-35,52%
K24 Créances, pertes et reversements	11 419 710,37	10 364 300,73	-1 055 409,64	-9,24%
<b>K3 Systèmes d'information et télécommunications</b>	<b>3 473 620,48</b>	<b>3 530 444,66</b>	<b>56 824,18</b>	<b>1,64%</b>
K31 Systèmes d'information	3 020 535,64	2 990 631,70	-29 903,94	-0,99%
K32 Télécommunications	453 084,84	539 812,96	86 728,12	19,14%
<b>K4 Logistique et patrimoine</b>	<b>6 666 739,32</b>	<b>6 229 135,28</b>	<b>-437 604,04</b>	<b>-6,56%</b>
K41 Moyens courants des services	3 055 262,89	2 535 265,05	-519 997,84	-17,02%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 611 476,43	3 693 870,23	82 393,80	2,28%
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>2 754 344,88</b>	<b>2 464 419,15</b>	<b>-289 925,73</b>	<b>-10,53%</b>
<b>L1 Pilotage stratégique</b>	<b>1 655 544,13</b>	<b>1 642 988,10</b>	<b>-12 556,03</b>	<b>-0,76%</b>
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 445 191,83	1 461 610,28	16 418,45	1,14%
L12 CESE et autres organismes consultatifs	14 860,05	5 606,57	-9 253,48	-62,27%
L13 Pilotage de l'administration	195 492,25	175 771,25	-19 721,00	-10,09%
<b>L2 Communication externe</b>	<b>1 098 800,75</b>	<b>821 431,05</b>	<b>-277 369,70</b>	<b>-25,24%</b>
L21 Actions de communication	1 098 800,75	821 431,05	-277 369,70	-25,24%
<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>470 071 234,23</b>	<b>477 215 251,62</b>	<b>7 144 017,39</b>	<b>1,52%</b>

**Annexe n°3 du compte administratif 2021**  
**Dépenses réelles d'investissement (sans RAT et Refinancement)**

	CA 2020	CA 2021	Evol° en €	Evol° en %
<b>A Enfance Famille</b>	<b>10 000,00</b>	<b>754 538,65</b>	<b>744 538,65</b>	<b>7445,39%</b>
<b>A1 Petite enfance</b>	<b>10 000,00</b>	<b>12 497,00</b>	<b>2 497,00</b>	<b>24,97%</b>
A13 Modes d'accueil	10 000,00	12 497,00	2 497,00	24,97%
<b>A2 Aide sociale à l'enfance</b>	<b>0,00</b>	<b>742 041,65</b>	<b>742 041,65</b>	<b>-</b>
A22 Mesures de prises en charge physique	0,00	742 041,65	742 041,65	-
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>1 044 790,95</b>	<b>751 252,89</b>	<b>-293 538,06</b>	<b>-28,09%</b>
<b>B2 Insertion professionnelle</b>	<b>25 419,76</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 419,76</b>	<b>-100,00%</b>
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	25 419,76	0,00	-25 419,76	-100,00%
<b>B3 Action sociale</b>	<b>34 750,00</b>	<b>18 610,20</b>	<b>-16 139,80</b>	<b>-46,45%</b>
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	34 750,00	18 610,20	-16 139,80	-46,45%
<b>B4 Logement</b>	<b>984 621,19</b>	<b>732 642,69</b>	<b>-251 978,50</b>	<b>-25,59%</b>
B42 Aides aux personnes - FUL	130 844,89	130 130,87	-714,02	-0,55%
B43 Aides à la construction	278 370,38	435 792,82	157 422,44	56,55%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	98 119,00	118 719,00	20 600,00	20,99%
B45 ANRU	477 286,92	48 000,00	-429 286,92	-89,94%
<b>C Autonomie</b>	<b>8 808,60</b>	<b>337 739,17</b>	<b>328 930,57</b>	<b>-</b>
<b>C1 Personnes âgées</b>	<b>8 808,60</b>	<b>248 703,17</b>	<b>239 894,57</b>	<b>-</b>
C11 Aide sociale	8 808,60	50 645,17	41 836,57	474,95%
C12 Hébergement	0,00	100 000,00	100 000,00	-
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	0,00	98 058,00	98 058,00	-
<b>C2 Personnes handicapées</b>	<b>0,00</b>	<b>89 036,00</b>	<b>89 036,00</b>	<b>-</b>
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en situation de handicap	0,00	89 036,00	89 036,00	-
<b>D Education</b>	<b>8 784 470,49</b>	<b>9 971 638,57</b>	<b>1 187 168,08</b>	<b>13,51%</b>
<b>D1 Collèges</b>	<b>8 784 470,49</b>	<b>9 971 638,57</b>	<b>1 187 168,08</b>	<b>13,51%</b>
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	7 536 148,05	9 157 777,92	1 621 629,87	21,52%
D12 Equipement	1 248 322,44	813 860,65	-434 461,79	-34,80%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>1 419 235,16</b>	<b>1 328 194,38</b>	<b>-91 040,78</b>	<b>-6,41%</b>
<b>E1 Développement culturel</b>	<b>222 566,35</b>	<b>304 537,20</b>	<b>81 970,85</b>	<b>36,83%</b>
E11 Développement des collections	211 576,80	248 569,70	36 992,90	17,48%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	10 989,55	55 967,50	44 977,95	409,28%
<b>E2 Sites culturels</b>	<b>1 086 340,30</b>	<b>910 814,64</b>	<b>-175 525,66</b>	<b>-16,16%</b>
E21 Aides à l'investissement	1 086 340,30	910 814,64	-175 525,66	-16,16%
<b>E3 Archives</b>	<b>110 328,51</b>	<b>112 842,54</b>	<b>2 514,03</b>	<b>2,28%</b>
E31 Développement des collections	5 364,45	5 803,28	438,83	8,18%
E32 Traitement et conservation	53 698,06	68 850,46	15 152,40	28,22%
E33 Action culturelle	51 266,00	38 188,80	-13 077,20	-25,51%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>3 135 146,48</b>	<b>4 573 673,72</b>	<b>1 438 527,24</b>	<b>45,88%</b>
<b>F1 Sports et activités de pleine nature</b>	<b>3 135 146,48</b>	<b>4 573 673,72</b>	<b>1 438 527,24</b>	<b>45,88%</b>
F11 Soutien aux pratiques sportives	374 934,00	83 761,00	-291 173,00	-77,66%
F12 Sports de pleine nature	2 760 212,48	4 489 912,72	1 729 700,24	62,67%
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>6 435 518,39</b>	<b>5 510 968,17</b>	<b>-924 550,22</b>	<b>-14,37%</b>
<b>G1 Eau</b>	<b>5 021 074,93</b>	<b>3 897 713,77</b>	<b>-1 123 361,16</b>	<b>-22,37%</b>
G12 Programme AEP Assainissement	3 360 822,57	1 880 004,73	-1 480 817,84	-44,06%
G13 Programme de prévention des inondations	1 657 102,36	2 017 709,04	360 606,68	21,76%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	3 150,00	0,00	-3 150,00	-100,00%
<b>G2 Espaces naturels</b>	<b>653 328,86</b>	<b>750 611,13</b>	<b>97 282,27</b>	<b>14,89%</b>
G21 Pépinières	27 008,26	17 254,74	-9 753,52	-36,11%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	626 320,60	733 356,39	107 035,79	17,09%
<b>G3 Energies renouvelables</b>	<b>27 240,00</b>	<b>95 976,00</b>	<b>68 736,00</b>	<b>252,33%</b>
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	27 240,00	95 976,00	68 736,00	252,33%
<b>G4 Sécurité civile</b>	<b>733 874,60</b>	<b>766 667,27</b>	<b>32 792,67</b>	<b>4,47%</b>
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	713 874,60	729 636,29	15 761,69	2,21%
G42 Autres actions de sécurité civile	20 000,00	37 030,98	17 030,98	85,15%

	CA 2020	CA 2021	Evol° en €	Evol° en %
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>11 568 457,15</b>	<b>16 384 245,06</b>	<b>4 815 787,91</b>	<b>41,63%</b>
<b>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</b>	<b>4 090 791,65</b>	<b>4 190 791,65</b>	<b>100 000,00</b>	<b>2,44%</b>
H11 Numérique	1 821 633,25	1 821 633,25	0,00	0,00%
H12 Port de Port la Nouvelle	2 269 158,40	2 269 158,40	0,00	0,00%
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	0,00	0,00	-
H14 LGV	0,00	100 000,00	100 000,00	-
<b>H2 Accompagnement des territoires</b>	<b>3 447 383,12</b>	<b>5 037 210,87</b>	<b>1 589 827,75</b>	<b>46,12%</b>
H21 Contrats d'agglomération	506 136,12	202 439,82	-303 696,30	-60,00%
H22 Aides aux constructions publiques	2 941 247,00	4 416 421,05	1 475 174,05	50,15%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	0,00	392 600,00	392 600,00	-
H24 Lutte contre la désertification médicale	0,00	25 750,00	25 750,00	-
<b>H4 Tourisme</b>	<b>287 867,00</b>	<b>332 092,00</b>	<b>44 225,00</b>	<b>15,36%</b>
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	287 867,00	332 092,00	44 225,00	15,36%
<b>H5 Agriculture et pêche</b>	<b>1 900 250,22</b>	<b>4 849 050,28</b>	<b>2 948 800,06</b>	<b>155,18%</b>
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	174 941,59	118 156,55	-56 785,04	-32,46%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	77 794,60	52 437,68	-25 356,92	-32,59%
H53 Programme hydro-agricole	1 647 514,03	4 678 456,05	3 030 942,02	183,97%
<b>H6 Inondations</b>	<b>1 842 165,16</b>	<b>1 975 100,26</b>	<b>132 935,10</b>	<b>7,22%</b>
H61 Inondations octobre 2018	1 738 047,27	1 222 016,65	-516 030,62	-29,69%
H62 Inondations octobre 2019	33 304,00	95 535,00	62 231,00	186,86%
H63 Inondations janvier 2020	70 813,89	657 548,61	586 734,72	828,56%
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>36 274 043,58</b>	<b>28 639 805,84</b>	<b>-7 634 237,74</b>	<b>-21,05%</b>
<b>I1 Routes</b>	<b>36 274 043,58</b>	<b>28 639 805,84</b>	<b>-7 634 237,74</b>	<b>-21,05%</b>
I11 Etudes	472 183,89	552 667,70	80 483,81	17,05%
I12 Travaux neufs	6 502 852,96	4 798 602,88	-1 704 250,08	-26,21%
I13 Entretien et gestion du réseau	16 255 052,52	19 988 877,74	3 733 825,22	22,97%
I14 Imprévus et divers	12 046 057,13	2 939 219,53	-9 106 837,60	-75,60%
I16 Subventions d'investissement	997 897,08	360 437,99	-637 459,09	-63,88%
<b>K Administration générale</b>	<b>23 485 006,05</b>	<b>25 738 281,78</b>	<b>2 253 275,73</b>	<b>9,59%</b>
<b>K2 Budget et finances</b>	<b>20 160 066,80</b>	<b>22 821 416,86</b>	<b>2 661 350,06</b>	<b>13,20%</b>
K21 Dette	20 160 066,80	21 648 858,86	1 488 792,06	7,38%
K22 Provisions pour charges et imprévues	0,00	0,00	0,00	-
K23 Subventions diverses	0,00	0,00	0,00	-
K24 Créances, pertes et reversements	0,00	0,00	0,00	-
K27 Recettes non ventilables	0,00	1 172 558,00	1 172 558,00	-
<b>K3 Systèmes d'information et télécommunications</b>	<b>1 703 748,54</b>	<b>1 668 319,90</b>	<b>-35 428,64</b>	<b>-2,08%</b>
K31 Systèmes d'information	1 670 132,85	1 628 788,06	-41 344,79	-2,48%
K32 Télécommunications	33 615,69	39 531,84	5 916,15	17,60%
<b>K4 Logistique et patrimoine</b>	<b>1 621 190,71</b>	<b>1 248 545,02</b>	<b>-372 645,69</b>	<b>-22,99%</b>
K41 Moyens courants des services	945 437,75	472 059,89	-473 377,86	-50,07%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	675 752,96	776 485,13	100 732,17	14,91%
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>465 417,43</b>	<b>834 885,38</b>	<b>369 467,95</b>	<b>79,38%</b>
<b>L2 Communication externe</b>	<b>16 942,23</b>	<b>9 057,58</b>	<b>-7 884,65</b>	<b>-46,54%</b>
L21 Actions de communication	16 942,23	9 057,58	-7 884,65	-46,54%
<b>L3 Budget participatif</b>	<b>448 475,20</b>	<b>825 827,80</b>	<b>377 352,60</b>	<b>84,14%</b>
L31 Actions du budget participatif	448 475,20	825 827,80	377 352,60	84,14%
<b>Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>92 630 894,28</b>	<b>94 825 223,61</b>	<b>2 194 329,33</b>	<b>2,37%</b>

## Département de l'Aude

Session du 14 avril 2022

### Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2021 (article L3313-1 du CGCT)

#### RAPPORT N° 6

En 2021, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique. Le budget départemental a dû, une nouvelle fois, composer avec les coûts de la crise sanitaire.

L'exercice financier 2021 est inédit pour le Département avec une évolution des recettes de fonctionnement 4 fois supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, alors que sur les dernières années, l'écart de tendance en faveur des recettes était de 1,5.

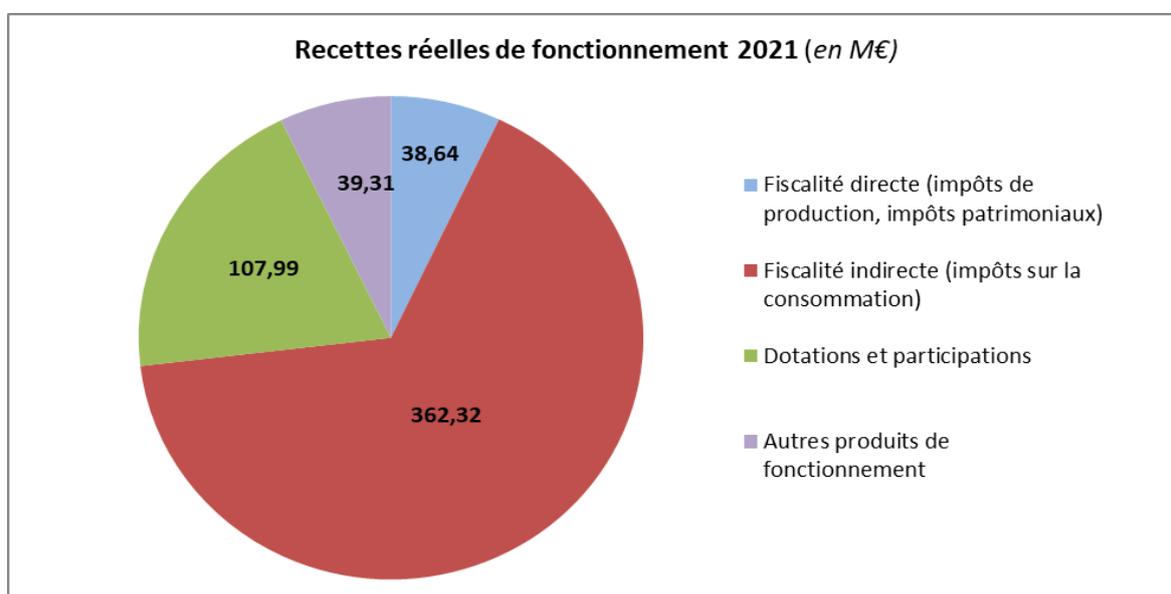
Le résultat financier global s'élève à 84,04 M€ au terme de l'exercice 2021, en progression de 25 M€. L'ampleur de ce résultat a principalement pour origine un encaissement record des produits DMTO (+ 22,6 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé globalement de 34,83 M€ (+ 6,78 %). Outre la dynamique sur les DMTO, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) enregistre une hausse supérieure à 5% soit un revenu complémentaire de 3,4 M€.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a été contenue à 1,5% soit une charge supplémentaire de 7,14 M€ qui concerne principalement la mission enfance famille et la mission autonomie. La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, a progressé de 27,5 M€ pour s'établir 70,9 M€.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 71,77 M€ contre 72,34 M€ en 2020. La baisse des réalisations est à mettre en regard de la diminution des crédits budgétaires en 2021 (- 3,25 M€). Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,1 M€ en diminution de 7 M€ par rapport à 2020. Le Département a continué à bénéficier, pour les emprunts de l'exercice, d'un environnement de taux d'intérêt bas.

#### 1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 548,26 M€ contre 513,43 M€ en 2020, soit une hausse de 34,83 M€.

Il convient d'indiquer le changement de périmètre dans la composition des ressources du Département, consécutif à la réforme fiscale de 2021. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été remplacée par une fraction de la TVA nationale. En conséquence de cette réforme, le poids de la fiscalité directe locale est ramené à 7 % contre 31 % dans l'ancien panier de recettes.

Les recettes de la fiscalité directe locale se sont élevées à 38,6 M€. Elles sont constituées des impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 15,7 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 11,3 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité).

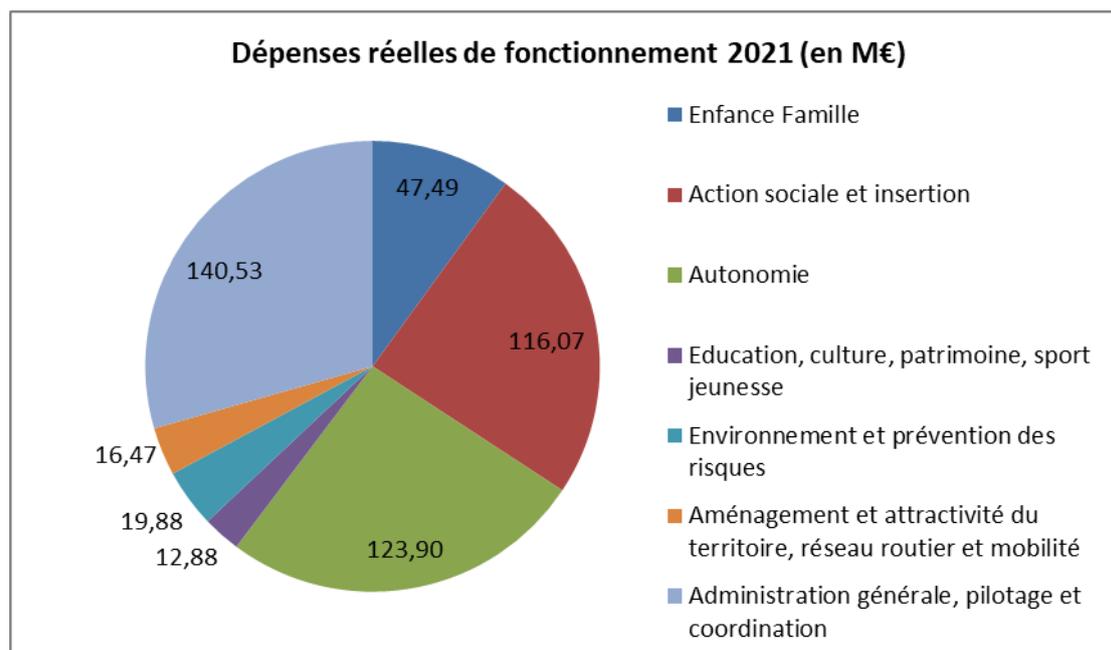
Le produit de la fiscalité indirecte procure désormais les deux tiers de nos produits récurrents. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 128,7 M€. Cela correspond à une hausse de 3,6% par rapport au montant de la TFPB perçue en 2020 (+ 4,4 M€). Les DMTO, 2<sup>nd</sup> poste de la fiscalité indirecte, enregistrent une croissance exceptionnelle pour atteindre 83,78 M€ (+ 22,6 M€). La TSCA est en hausse de 3,4 M€ pour se porter à 66,5 M€. Le reversement au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se chiffre à 54,66 M€ (+ 0,41 M€) et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4,86 M€ (+ 0,45 M€). Les autres recettes sont en diminution telles que le fonds globalisé de péréquation des DMTO (- 1,3 M€), pour un montant de 20,14 M€, ainsi que la taxe d'aménagement (- 0,8 M€) pour 3,49 M€.

Les dotations et participations, d'un montant global de 108 M€, enregistrent une augmentation de 2,4 M€ (soit + 2,26 %). Elle résulte pour l'essentiel d'un complément alloué dans le cadre du fonds de stabilisation (+ 1,3 M€) et d'un financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance (1,3 M€ ; convention Adrien Taquet). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,26 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est gelée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'établit à 11,58 M€ (- 0,04 M€), et le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est abaissé à 4,4 M€ (- 0,12 M€). Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité diminuent de 0,34 M€ (à 3,98 M€).

Concernant les autres produits de fonctionnement, les recettes versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du financement de l'allocation personnalisée de l'autonomie (APA) s'établissent à 19,7 M€. Les produits de gestion (14,14 M€) se composent essentiellement des recouvrements des dépenses d'aide sociale et des indus de prestations pour 13,38 M€ (+ 0,74 M€), principalement dans le domaine de l'autonomie.

Les produits du domaine (1,52 M€), les produits financiers et les recettes exceptionnelles totalisent 5,45 M€.

## 2) Les dépenses réelles de fonctionnement



Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont progressé en 2021 de 7,14 M€ pour un montant total 477,22 M€.

La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'ASE (+ 3,1 M€) et de l'autonomie (3,2 M€). Les dépenses d'allocations RSA, en revanche, baissent de 2,1 M€ (soit - 2% en 2021) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité.

Globalement, les dépenses obligatoires de solidarités (hors dépenses de personnel) totalisent 287,46 M€ soit 60,2 % des dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 6,3 M€.

Concernant la mission autonomie, la progression est différenciée entre le volet personnes âgées (+ 0,8 M€) et le volet personnes handicapées (+ 2,4 M€). L'APA et la PCH augmentent chacune de 1,6 M€. Les frais d'hébergement des personnes handicapées donnent lieu à une dépense supplémentaire de 0,6 M€. L'aide sociale à l'enfance augmente (+ 3,1 M€) du fait du renforcement de la prise en charge des enfants confiés. La dotation de fonctionnement au service de la structure accueil enfance augmente de 0,9 M€ pour s'établir à 5,9 M€.

Les dépenses de personnel se sont accrues de 2,2 M€ (114,7 M€) en lien avec les mesures en matière de ressources humaines et l'avancement des carrières. Les autres dépenses ont été globalement maîtrisées. Les dépenses strictement liées à la gestion de la crise sanitaire se sont élevées à 4,2 M€ en 2021 (en annexe).

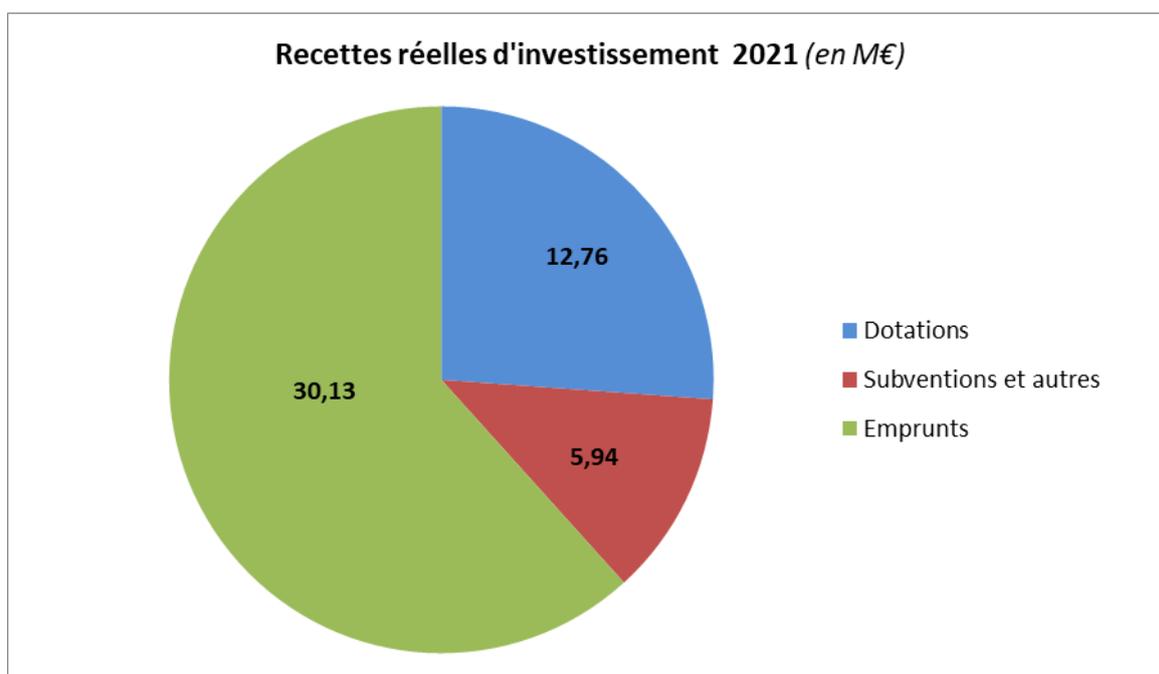
## 3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 48,8 M€, en diminution de 7,98 M€ par rapport à l'exercice 2020.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (8,23 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (1,85 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (0,44 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales ont donné lieu à une recette de 5,94 M€. Ces subventions ont notamment concerné les travaux routiers (2,85 M€), la véloroute du canal du midi (1,48 M€), la voie verte de Bram à Lavelanet (0,12 M€), la mise en réseau des sites du Pays Cathare (0,22 M€), la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (0,61 M€ ; fonds « Tempête Gloria »).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,13 M€ en diminution de 6,96 M€ par rapport à 2020, ce qui a permis de financer les dépenses d'équipement dans un contexte de taux d'intérêts très faibles.



#### 4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 71,77 M€, sont en baisse de 0,57 M€.

##### a) Les équipements départementaux

Les dépenses d'équipements départementaux s'élèvent à 46,59 M€ contre 50,64 M€ en 2020, soit une baisse de 4,06 M€. La principale diminution (- 7,06 M€) se porte sur les investissements routiers, après plusieurs exercices marqués par le coût de la reconstruction des ouvrages et la remise en l'état de la voirie consécutifs aux intempéries. Les dépenses de travaux routiers ont retrouvé en 2021 un niveau de réalisation habituel (27,99 M€).

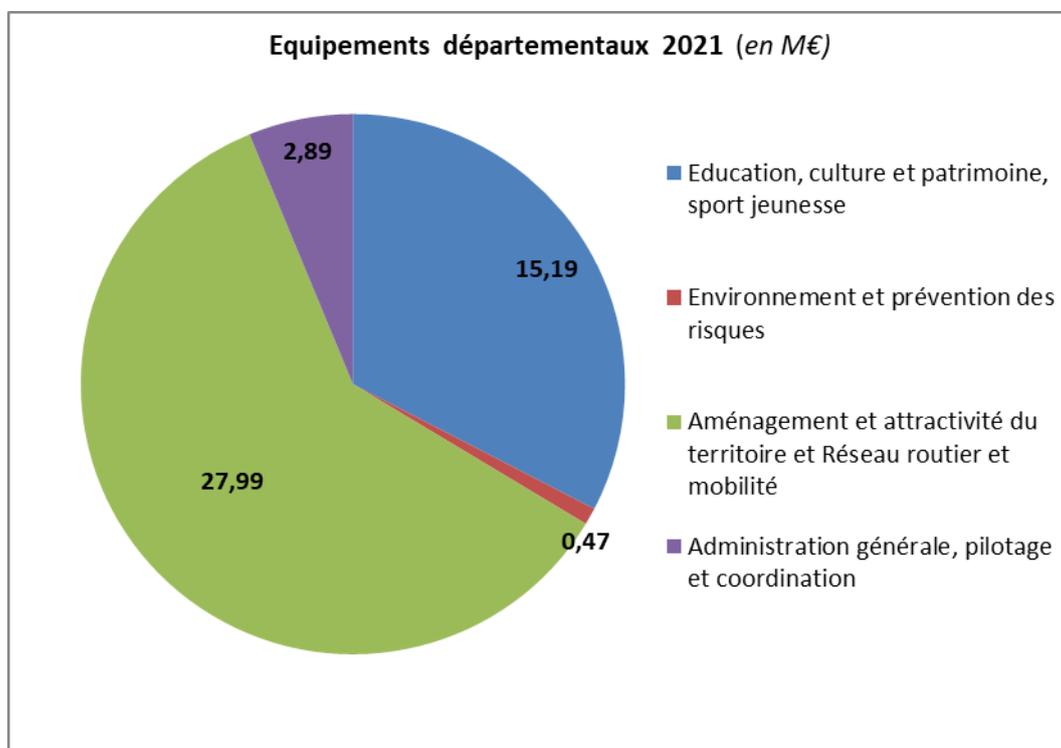
On peut noter la hausse sur la mission sport et jeunesse (+ 1,98 M€) qui s'élève à 4,4 M€, en lien avec les travaux sur la véloroute du canal du midi et la voie verte.

Concernant la mission éducation (9,97 M€ soit + 1,19 M€), 3,4 M€ ont été consacrés à la reconstruction du collège Alain à Carcassonne et près de 1,57 M€ à la maintenance dans les établissements.

Les dépenses sur la mission administration générale, d'un montant de 2,88 M€, se répartissent entre les systèmes d'informations et de télécommunications (1,67 M€) et la maintenance bâtementaire (1,21 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,8 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,28 M€), le développement du fonds de la bibliothèque départementale (0,21 M€) et les chantiers collectifs du programme Pays Cathare (0,15 M€).

Enfin, sur la mission environnement et prévention des risques (0,47 M€), les interventions s'adressent majoritairement à la préservation des espaces naturels sensibles (0,34 M€).



## b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort de l'action départementale en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2021 (25,19 M€) sont en hausse (+ 3,49 M€).

La mission aménagement concentre 67 % des subventions d'équipement, soit une dépense de 17,04 M€ (+ 4,24 M€). Les principaux postes de subventions concernent les équipements publics communaux (4,42 M€), le programme hydroagricole (4,68 M€), la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations (1,98 M€), le THD (1,82 M€) ou encore les aménagements portuaires à Port La Nouvelle (2,27 M€).

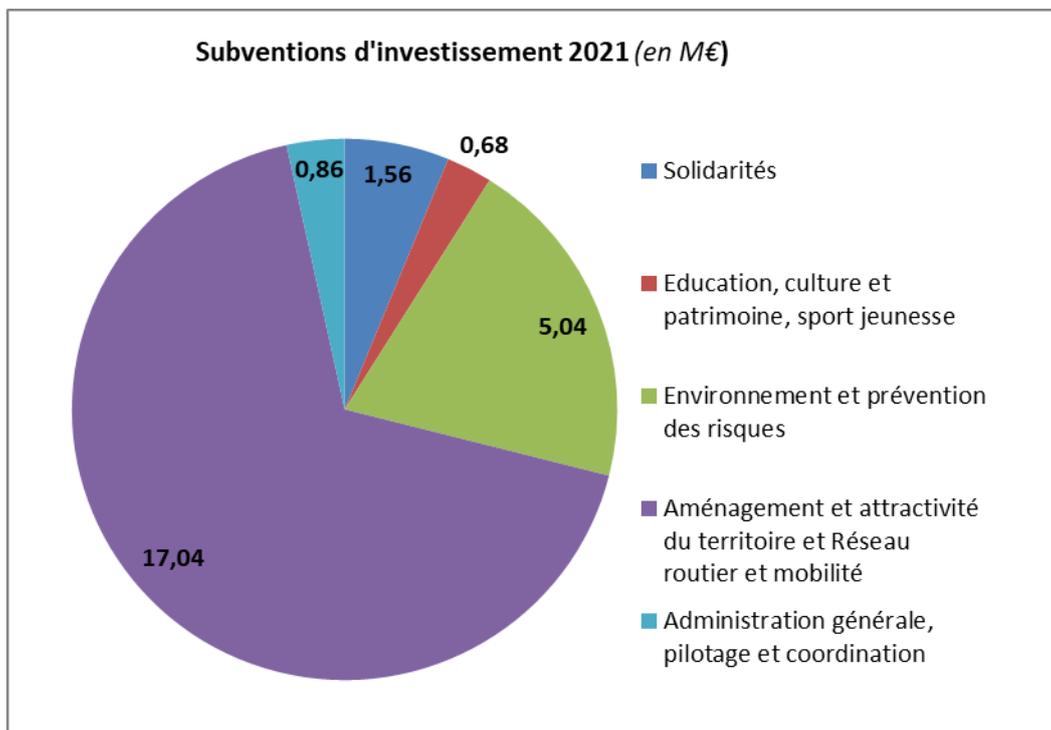
Sur la mission environnement et préventions des risques (5,04 M€), les subventions se répartissent entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,88 M€), la prévention des inondations (2,02 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,73 M€).

En ce qui concerne les solidarités (1,56 M€), on relève plus particulièrement la subvention au service de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (0,74 M€) et le financement apporté aux bailleurs sociaux pour la construction de logements (0,6 M€).

La mission culture s'élève à 0,53 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,25 M€) et le financement des équipements culturels des communes (0,13 M€).

Les financements de la mission sport jeunesse (0,16 M€) s'adressent aux projets d'aménagement des sentiers de randonnées et aux équipements sportifs communaux.

Enfin, la mission pilotage et coordination s'élève à 0,83 M€ ce qui correspond au règlement des subventions pour les projets sélectionnés dans le cadre du Budget participatif.



## 5) Un endettement maîtrisé

Fin 2021, la dette du Département s'élève à 228 M€, soit une augmentation de l'encours de 8,4 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 72 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 0,98 %. La capacité de désendettement passe de 5,06 ans en 2020 à 3,21 ans en 2021.

## 6) Le résultat 2021

A la clôture de l'exercice 2021, le Département voit son autofinancement progresser de 27,7 M€ pour s'établir à 70,9 M€. Face à la dynamique des allocations individuelles de solidarités (APA et PCH) et des participations aux établissements de l'aide sociale, la situation financière du Département a pu être conforté grâce à un bond des recettes DMTO et une gestion rigoureuse sur les charges à caractère général.

Si en 2021 les dépenses d'équipement ont un peu ralenti dans le contexte de la crise sanitaire, le Département a poursuivi son effort de reconstruction suite aux épisodes d'intempéries.

Le résultat global de clôture ressort à 84,04 M€ en progression de 25,03 M€. L'ampleur de ce résultat confère au Département une solidité financière permettant de couvrir les besoins récurrents de trésorerie à un niveau confortable, d'amortir les effets d'un retournement de conjoncture sur les finances mais également de dégager des marges de manœuvres pour une programmation ambitieuse des investissements sur les prochaines années.

## Annexe : Impact de la Covid-19 sur le budget départemental

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	DEPENSES COVID 19 Année 2021	TOTAL DES DEPENSES COVID 2020 -2021
<b>Investissement</b>	<b>414 181</b>	<b>275 029</b>	<b>689 209</b>
FONDS L'OCCAL	150 000	96 000	<b>246 000</b>
MESURES D'ADAPTATION AU COVID ( travaux, matériel, coordonnateur SPS)	260 431	175 418	435 849
AIDE A L'EQUIPEMENT DES ORGANISMES CARITATIFS	3 750	3 610	7 360
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 487 830</b>	<b>3 888 593</b>	<b>8 376 424</b>
FRAIS DE NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	129 777	1 021 316
SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE	1 333 361	325 812	1 659 173
AIDE EN MATIERE SOCIALE	1 491 243	2 890 491	4 381 734
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE	103 059	51 840	154 899
FRAIS GENERAUX	668 628	490 673	1 159 301
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>	<b>4 902 011</b>	<b>4 163 622</b>	<b>9 065 633</b>

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B20-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 5-6

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2021 - Budget principal**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2021 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

**VU** le compte de gestion 2021 présenté par le payeur départemental,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2021,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

après en avoir délibéré

## DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- constatant sa conformité avec le compte de gestion, d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2021 concernant le budget principal qui s'élève en dépenses à 604 726 921,68 € et en recettes à 646 983 796,71 €,
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2021.

**La Présidente du Conseil départemental,**



**Hélène Sandragne**

## Département de l'Aude

Session du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022



ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B20-BF

### Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2021 (article L3313-1 du CGCT)

En 2021, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique. Le budget départemental a dû, une nouvelle fois, composer avec les coûts de la crise sanitaire.

L'exercice financier 2021 est inédit pour le Département avec une évolution des recettes de fonctionnement 4 fois supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, alors que sur les dernières années, l'écart de tendance en faveur des recettes était de 1,5.

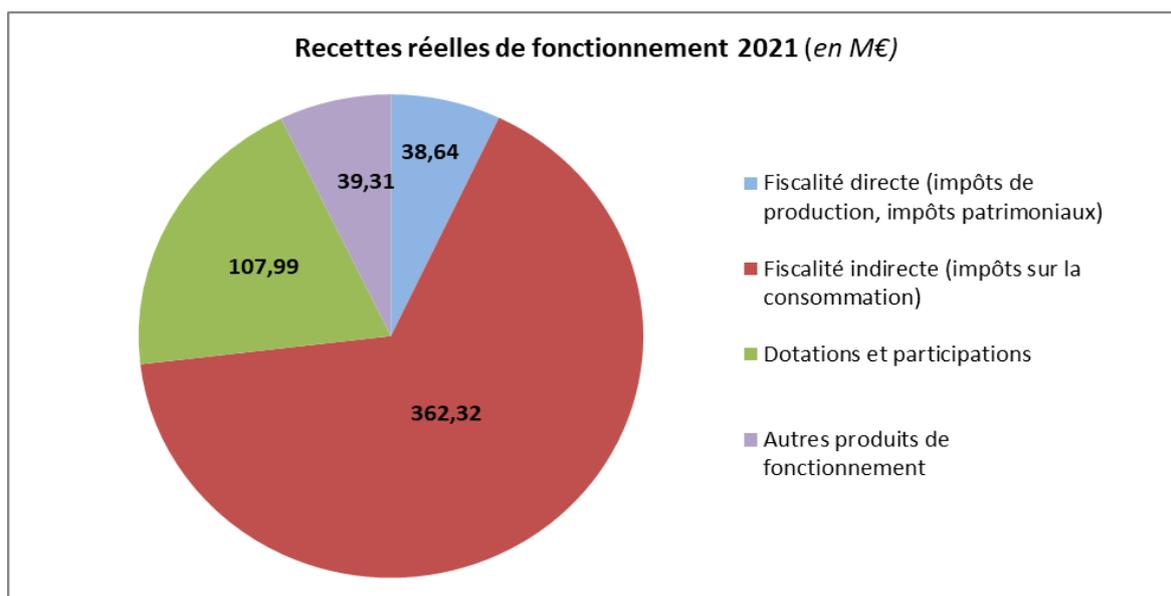
Le résultat financier global s'élève à 84,04 M€ au terme de l'exercice 2021, en progression de 25 M€. L'ampleur de ce résultat a principalement pour origine un encaissement record des produits DMTO (+ 22,6 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé globalement de 34,83 M€ (+ 6,78 %). Outre la dynamique sur les DMTO, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) enregistre une hausse supérieure à 5% soit un revenu complémentaire de 3,4 M€.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a été contenue à 1,5% soit une charge supplémentaire de 7,14 M€ qui concerne principalement la mission enfance famille et la mission autonomie. La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, a progressé de 27,5 M€ pour s'établir 70,9 M€.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 71,77 M€ contre 72,34 M€ en 2020. La baisse des réalisations est à mettre en regard de la diminution des crédits budgétaires en 2021 (- 3,25 M€). Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,1 M€ en diminution de 7 M€ par rapport à 2020. Le Département a continué à bénéficier, pour les emprunts de l'exercice, d'un environnement de taux d'intérêt bas.

## 1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 548,26 M€ contre 513,43 M€ en 2020, soit une hausse de 34,83 M€.

Il convient d'indiquer le changement de périmètre dans la composition des ressources du Département, consécutif à la réforme fiscale de 2021. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été remplacée par une fraction de la TVA nationale. En conséquence de cette réforme, le poids de la fiscalité directe locale est ramené à 7 % contre 31 % dans l'ancien panier de recettes.

Les recettes de la fiscalité directe locale se sont élevées à 38,6 M€. Elles sont constituées des impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 15,7 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 11,3 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité).

Le produit de la fiscalité indirecte procure désormais les deux tiers de nos produits récurrents. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 128,7 M€. Cela correspond à une hausse de 3,6% par rapport au montant de la TFPB perçue en 2020 (+ 4,4 M€). Les DMTO, 2<sup>nd</sup> poste de la fiscalité indirecte, enregistrent une croissance exceptionnelle pour atteindre 83,78 M€ (+ 22,6 M€). La TSCA est en hausse de 3,4 M€ pour se porter à 66,5 M€. Le reversement au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se chiffre à 54,66 M€ (+ 0,41 M€) et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4,86 M€ (+ 0,45 M€). Les autres recettes sont en diminution telles que le fonds globalisé de péréquation des DMTO (- 1,3 M€), pour un montant de 20,14 M€, ainsi que la taxe d'aménagement (- 0,8 M€) pour 3,49 M€.

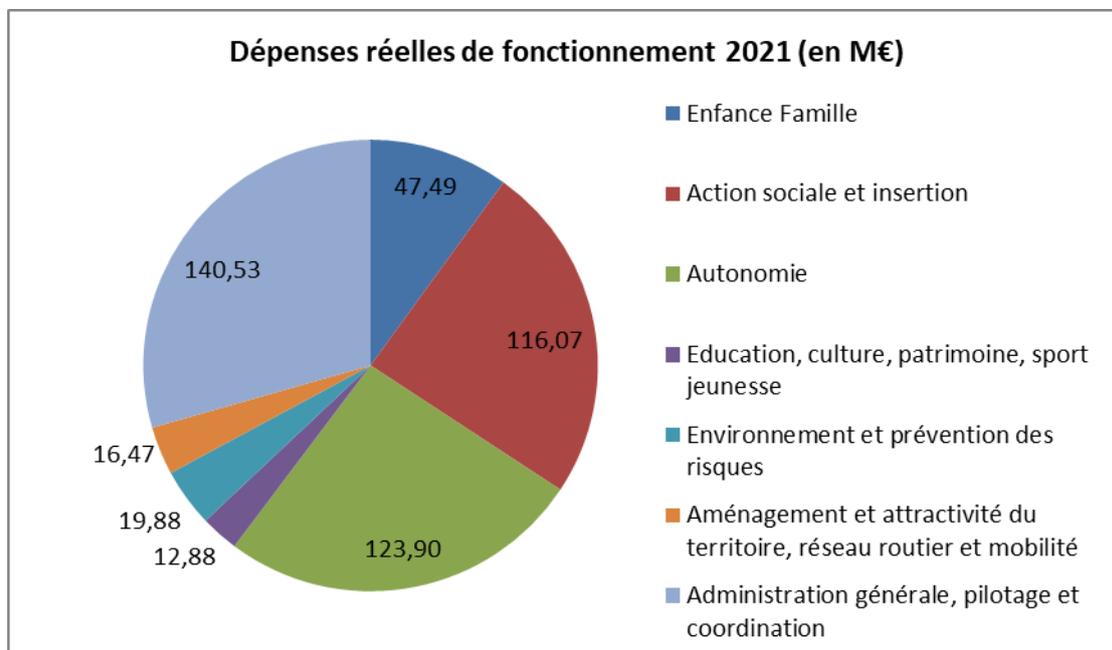
Les dotations et participations, d'un montant global de 108 M€, enregistrent une augmentation de 2,4 M€ (soit + 2,26 %). Elle résulte pour l'essentiel d'un complément alloué dans le cadre du fonds de stabilisation (+ 1,3 M€) et d'un financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance (1,3 M€ ; convention Adrien Taquet). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,26 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est gelée à 2,55 M€. La dotation de

compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'établit à 11,58 M€ (- 0,04 M€), et le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est abaissé à 4,4 M€ (- 0,12 M€). Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité diminuent de 0,34 M€ (à 3,98 M€).

Concernant les autres produits de fonctionnement, les recettes versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du financement de l'allocation personnalisée de l'autonomie (APA) s'établissent à 19,7 M€. Les produits de gestion (14,14 M€) se composent essentiellement des recouvrements des dépenses d'aide sociale et des indus de prestations pour 13,38 M€ (+ 0,74 M€), principalement dans le domaine de l'autonomie.

Les produits du domaine (1,52 M€), les produits financiers et les recettes exceptionnelles totalisent 5,45 M€.

### Les dépenses réelles de fonctionnement



Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont progressé en 2021 de 7,14 M€ pour un montant total 477,22 M€.

La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'ASE (+ 3,1 M€) et de l'autonomie (3,2 M€). Les dépenses d'allocations RSA, en revanche, baissent de 2,1 M€ (soit - 2% en 2021) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité.

Globalement, les dépenses obligatoires de solidarités (hors dépenses de personnel) totalisent 287,46 M€ soit 60,2 % des dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 6,3 M€.

Concernant la mission autonomie, la progression est différenciée entre le volet personnes âgées (+ 0,8 M€) et le volet personnes handicapées (+ 2,4 M€). L'APA et la PCH augmentent chacune de 1,6 M€. Les frais d'hébergement des personnes handicapées donnent lieu à une dépense supplémentaire de 0,6 M€. L'aide sociale à l'enfance augmente (+ 3,1 M€) du fait du

renforcement de la prise en charge des enfants confiés. La dotation de fonctionnement au service de la structure accueil enfance augmente de 0,9 M€ pour s'établir à 5,9 M€.

Les dépenses de personnel se sont accrues de 2,2 M€ (114,7 M€) en lien avec les mesures en matière de ressources humaines et l'avancement des carrières. Les autres dépenses ont été globalement maîtrisées. Les dépenses strictement liées à la gestion de la crise sanitaire se sont élevées à 4,2 M€ en 2021 (en annexe).

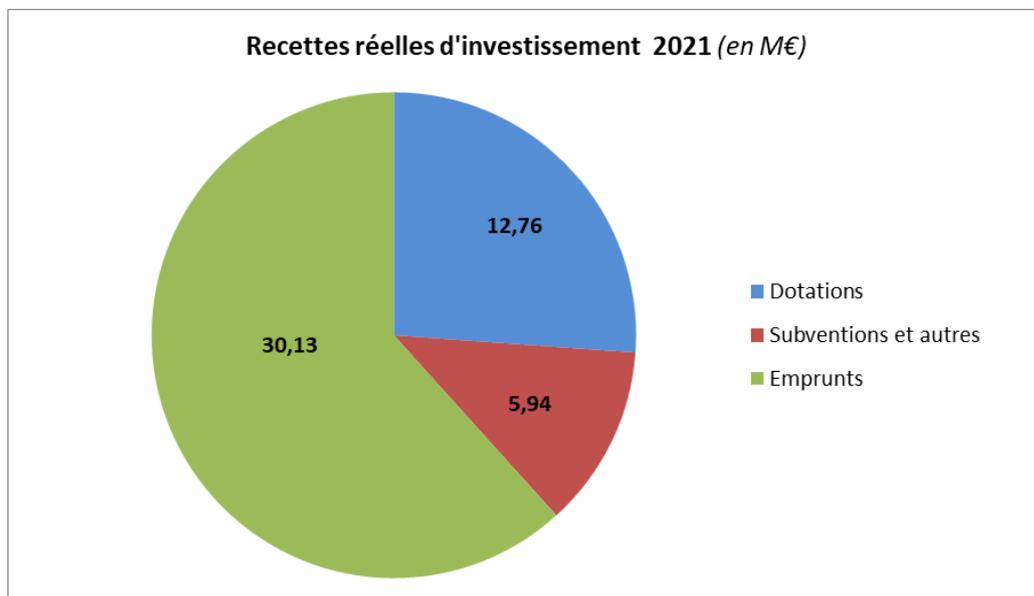
## 2) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 48,8 M€, en diminution de 7,98 M€ par rapport à l'exercice 2020.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (8,23 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (1,85 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (0,44 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales ont donné lieu à une recette de 5,94 M€. Ces subventions ont notamment concerné les travaux routiers (2,85 M€), la véloroute du canal du midi (1,48 M€), la voie verte de Bram à Lavelanet (0,12 M€), la mise en réseau des sites du Pays Cathare (0,22 M€), la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (0,61 M€ ; fonds « Tempête Gloria »).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,13 M€ en diminution de 6,96 M€ par rapport à 2020, ce qui a permis de financer les dépenses d'équipement dans un contexte de taux d'intérêts très faibles.



## 3) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 71,77 M€, sont en baisse de 0,57 M€.

## a) Les équipements départementaux

Les dépenses d'équipements départementaux s'élèvent à 46,59 M€ contre 50,64 M€ en 2020, soit une baisse de 4,06 M€. La principale diminution (- 7,06 M€) se porte sur les investissements routiers, après plusieurs exercices marqués par le coût de la reconstruction des ouvrages et la remise en l'état de la voirie consécutifs aux intempéries. Les dépenses de travaux routiers ont retrouvé en 2021 un niveau de réalisation habituel (27,99 M€).

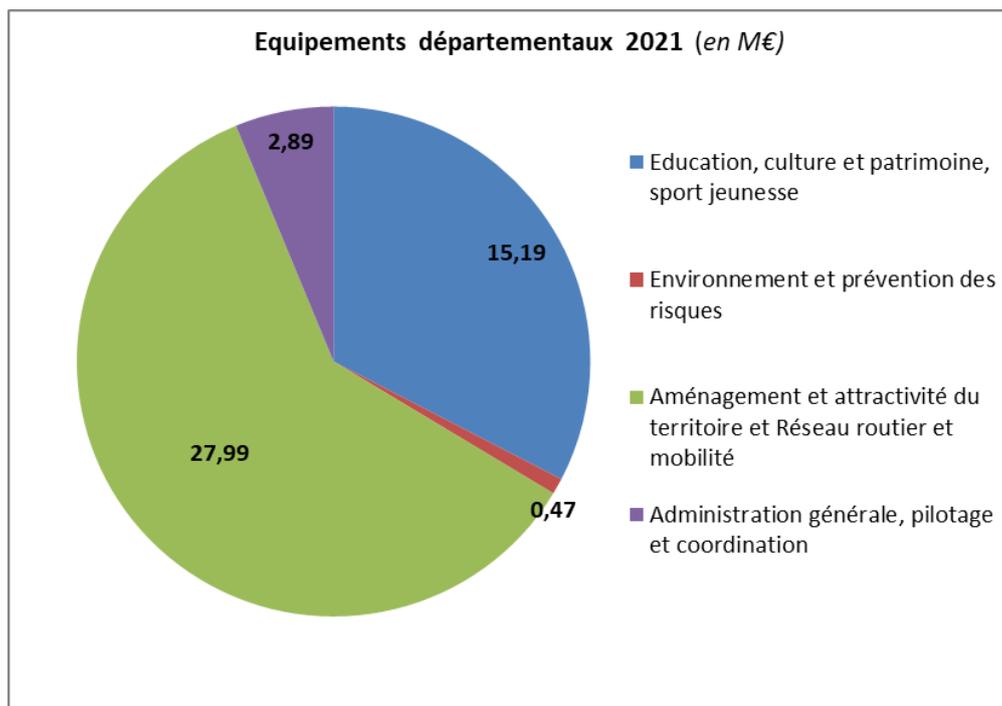
On peut noter la hausse sur la mission sport et jeunesse (+ 1,98 M€) qui s'élève à 4,4 M€, en lien avec les travaux sur la véloroute du canal du midi et la voie verte.

Concernant la mission éducation (9,97 M€ soit + 1,19 M€), 3,4 M€ ont été consacrés à la reconstruction du collège Alain à Carcassonne et près de 1,57 M€ à la maintenance dans les établissements.

Les dépenses sur la mission administration générale, d'un montant de 2,88 M€, se répartissent entre les systèmes d'informations et de télécommunications (1,67 M€) et la maintenance bâtiminaire (1,21 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,8 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,28 M€), le développement du fonds de la bibliothèque départementale (0,21 M€) et les chantiers collectifs du programme Pays Cathare (0,15 M€).

Enfin, sur la mission environnement et prévention des risques (0,47 M€), les interventions s'adressent majoritairement à la préservation des espaces naturels sensibles (0,34 M€).



## b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort de l'action départementale en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2021 (25,19 M€) sont en hausse (+ 3,49 M€).

La mission aménagement concentre 67 % des subventions d'équipement, soit une dépense de 17,04 M€ (+ 4,24 M€). Les principaux postes de subventions concernent les équipements publics communaux (4,42 M€), le programme hydroagricole (4,68 M€), la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations (1,98 M€), le THD (1,82 M€) ou encore les aménagements portuaires à Port La Nouvelle (2,27 M€).

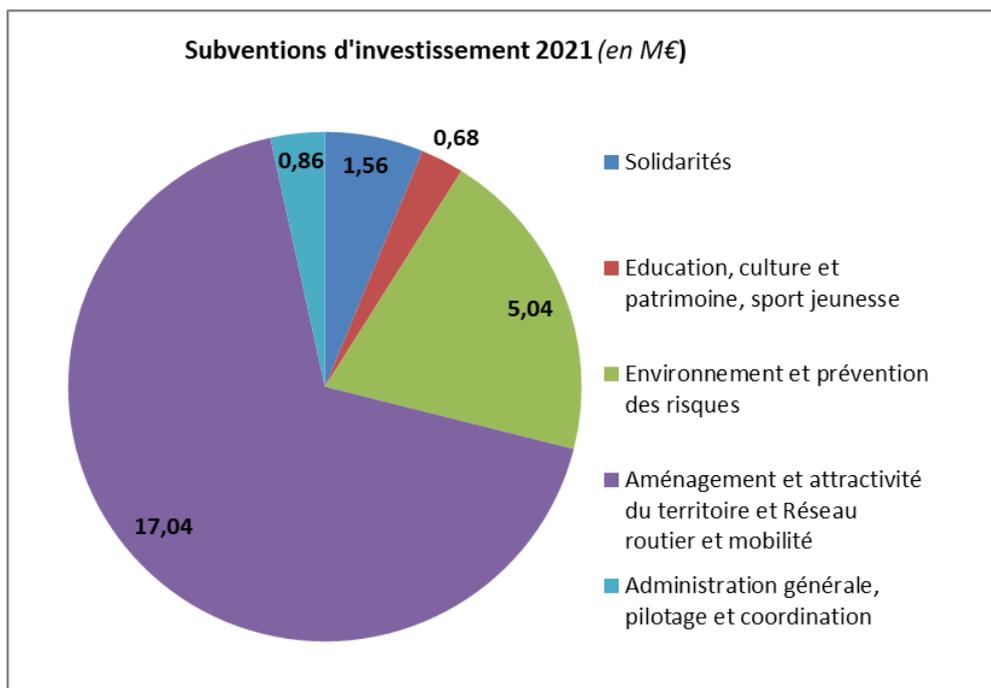
Sur la mission environnement et préventions des risques (5,04 M€), les subventions se répartissent entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,88 M€), la prévention des inondations (2,02 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,73 M€).

En ce qui concerne les solidarités (1,56 M€), on relève plus particulièrement la subvention au service de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (0,74 M€) et le financement apporté aux bailleurs sociaux pour la construction de logements (0,6 M€).

La mission culture s'élève à 0,53 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,25 M€) et le financement des équipements culturels des communes (0,13 M€).

Les financements de la mission sport jeunesse (0,16 M€) s'adressent aux projets d'aménagement des sentiers de randonnées et aux équipements sportifs communaux.

Enfin, la mission pilotage et coordination s'élève à 0,83 M€ ce qui correspond au règlement des subventions pour les projets sélectionnés dans le cadre du Budget participatif.



#### 4) Un endettement maîtrisé

Fin 2021, la dette du Département s'élève à 228 M€, soit une augmentation de l'encours de 8,4 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 72 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classé en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables

classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 0,98 %. La capacité de désendettement passe de 5,06 ans en 2020 à 3,21 ans en 2021.

## **5) Le résultat 2021**

A la clôture de l'exercice 2021, le Département voit son autofinancement progresser de 27,7 M€ pour s'établir à 70,9 M€. Face à la dynamique des allocations individuelles de solidarités (APA et PCH) et des participations aux établissements de l'aide sociale, la situation financière du Département a pu être conforté grâce à un bond des recettes DMTO et une gestion rigoureuse sur les charges à caractère général.

Si en 2021 les dépenses d'équipement ont un peu ralenti dans le contexte de la crise sanitaire, le Département a poursuivi son effort de reconstruction suite aux épisodes d'intempéries.

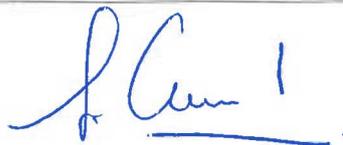
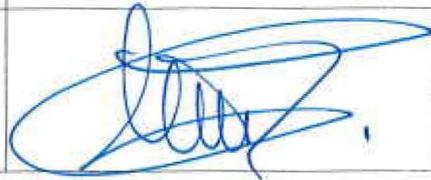
Le résultat global de clôture ressort à 84,04 M€ en progression de 25,03 M€. L'ampleur de ce résultat confère au Département une solidité financière permettant de couvrir les besoins récurrents de trésorerie à un niveau confortable, d'amortir les effets d'un retournement de conjoncture sur les finances mais également de dégager des marges de manœuvres pour une programmation ambitieuse des investissements sur les prochaines années.

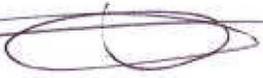
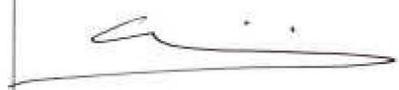
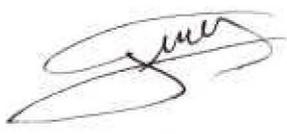
**Annexe : Impact de la Covid-19 sur le budget départemental**

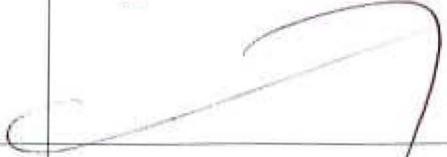
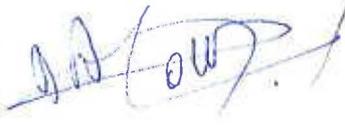
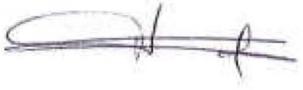
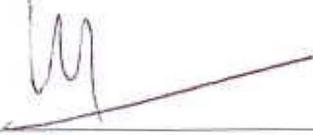
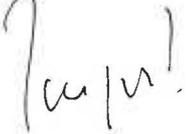
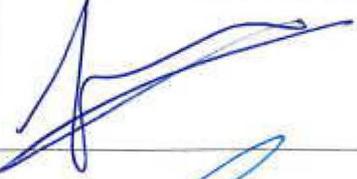
Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	DEPENSES COVID 19 Année 2021	TOTAL DES DEPENSES COVID 2020 -2021
<b>Investissement</b>	<b>414 181</b>	<b>275 029</b>	<b>689 209</b>
FONDS L'OCCAL	150 000	96 000	246 000
MESURES D'ADAPTATION AU COVID ( travaux, matériel, coordonnateur SPS)	260 431	175 418	435 849
AIDE A L'EQUIPEMENT DES ORGANISMES CARITATIFS	3 750	3 610	7 360
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 487 830</b>	<b>3 888 593</b>	<b>8 376 424</b>
FRAIS DE NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	129 777	1 021 316
SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE	1 333 361	325 812	1 659 173
AIDE EN MATIERE SOCIALE	1 491 243	2 890 491	4 381 734
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE	103 059	51 840	154 899
FRAIS GENERAUX	668 628	490 673	1 159 301
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>	<b>4 902 011</b>	<b>4 163 622</b>	<b>9 065 633</b>

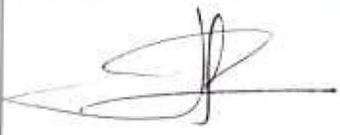
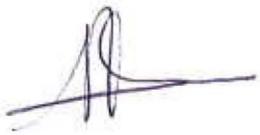
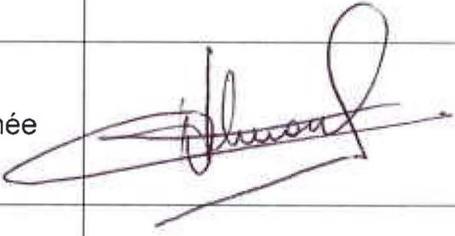
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
---

Session du 14 avril 2022 - Arrêté des comptes du Département pour 2021 – autorisations de programme des budgets annexes
---

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2021 des budgets annexes.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2021.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

	AP initiale	AP révisée	AP affectée
<b>Laboratoire vétérinaire départemental</b>	<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 000,00</b>
K - Administration générale	225 000,00	0,00	225 000,00
K3 - Systèmes d'information et télécommunications	125 000,00	0,00	125 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	100 000,00	0,00	100 000,00
<b>Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>
G - Environnement et préventions des rsques	0,00	0,00	0,00
G1 Eau	0,00	0,00	0,00
K - Administration générale	15 000,00	0,00	15 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	15 000,00	0,00	15 000,00
<b>Total général</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>

Les autorisations de programme adoptées au budget primitif 2021 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses s'élèvent à 0,23 M€ et concernent, d'une part, le renouvellement du logiciel informatique du laboratoire à hauteur de 125 000 €, et d'autre part, les travaux d'aménagement des locaux pour 100 000 €.

L'autorisation de programme adoptée au budget primitif 2021 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement concerne l'acquisition de véhicules à hauteur de 15 000 €.

Aucune autorisation de programme pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier n'a été votée au cours de l'exercice 2021.

## **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des autorisations de programme des budgets annexes.

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B21-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 7

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2021 – autorisations de programme – Budgets annexes**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

**SLO**

ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B21-BF

## DECIDE

- de prendre acte du bilan des individualisations des autorisations de programme (AP) 2021 des budgets annexes, soit :
  - 225 000 M € pour le budget du laboratoire départemental d'analyses
  - 15 000 € pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

**La Présidente du Conseil départemental,**



**Hélène Sandragne**

## DEPARTEMENT DE L'AUDE

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B21-BF

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2021.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

	AP initiale	AP révisée	AP affectée
<b>Laboratoire départemental d'analyses</b>	<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 000,00</b>
K - Administration générale	225 000,00	0,00	225 000,00
K3 - Systèmes d'information et télécommunications	125 000,00	0,00	125 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	100 000,00	0,00	100 000,00
<b>Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>
G - Environnement et préventions des risques	0,00	0,00	0,00
G1 Eau	0,00	0,00	0,00
K - Administration générale	15 000,00	0,00	15 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	15 000,00	0,00	15 000,00
<b>Total général</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>

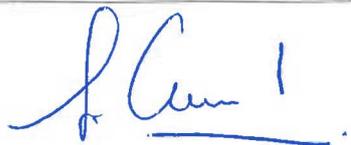
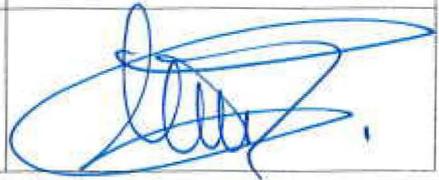
Les autorisations de programme adoptées au budget primitif 2021 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses s'élèvent à 0,23 M€ et concernent, d'une part, le renouvellement du logiciel informatique du laboratoire à hauteur de 125 000 €, et d'autre part, les travaux d'aménagement des locaux pour 100 000 €.

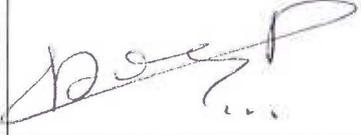
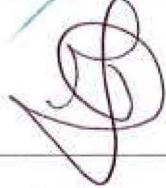
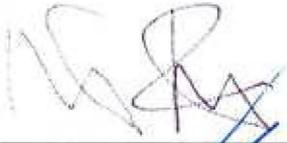
L'autorisation de programme adoptée au budget primitif 2021 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement concerne l'acquisition de véhicules à hauteur de 15 000 €.

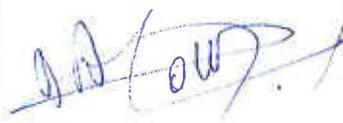
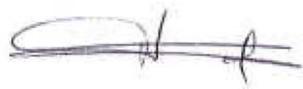
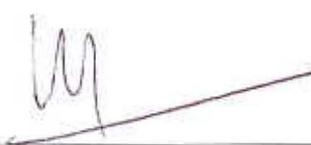
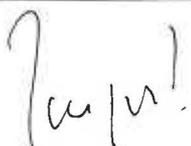
Aucune autorisation de programme pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier n'a été votée au cours de l'exercice 2021.

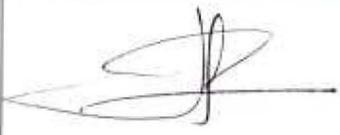
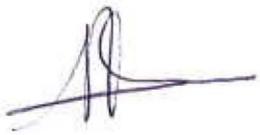
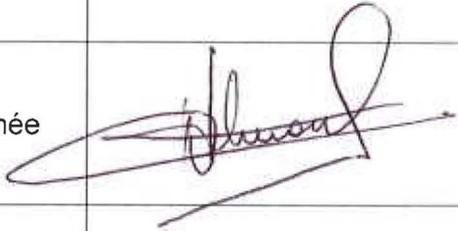
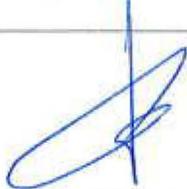
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Pôle ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
--

Session du 14 avril 2022 - Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses
--

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

Compte de gestion 2021 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

### 2– Aspects budgétaires,

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2021.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2021, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

Je vous rappelle que le résultat 2021 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2021 le compte administratif du laboratoire départemental d'analyses se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 416 751,96 €, et le montant des recettes à 1 405 683,91 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 11 068,05 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du laboratoire départemental d'analyses présente un excédent d'investissement de 23 121,92 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 382 480,26	1 382 480,26	0,00	0,00	0,00
Investissement	34 271,70	23 203,65	-11 068,05	34 189,97	23 121,92
<b>Total</b>	<b>1 416 751,96</b>	<b>1 405 683,91</b>	<b>-11 068,05</b>	<b>34 189,97</b>	<b>23 121,92</b>

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>1 413 642,40</b>	<b>1 382 478,46</b>	<b>- 31 163,94</b>	<b>- 2,20%</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	985 753,04	966 514,94	- 19 238,10	- 1,95%
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	427 889,36	415 963,52	- 11 925,84	- 2,79%
<b>Administration générale</b>	<b>55,15</b>	<b>1,80</b>	<b>- 53,35</b>	<b>- 96,74%</b>
Ressources humaines	55,15	1,80	- 53,35	- 96,74%
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 413 697,55</b>	<b>1 382 480,26</b>	<b>- 31 217,29</b>	<b>- 2,21%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 413 697,55</b>	<b>1 382 480,26</b>	<b>- 31 217,29</b>	<b>- 2,21%</b>

Les recettes de fonctionnement d'un montant total de 1 382 480,26 € sont en légère diminution par rapport à l'année dernière de 0,03 M€. Celle-ci résulte :

- D'une baisse de la prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal (- 0,02 M€, soit - 1,95 %). Cette prise en charge depuis le budget principal s'établit à 0,97 M€ sur l'exercice. Elle représente près de 70 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les recettes issues de l'activité du laboratoire départemental d'analyses diminuent de 14 475,44 € (produit des taxes d'analyses).
- Les autres produits exceptionnels baissent de 1 018,68 €.

Les autres participations de l'Etat augmentent de 5 385,90 €

- Les dépenses 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>300 986,37</b>	<b>270 717,77</b>	<b>- 30 268,60</b>	<b>- 10,06%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>1 094 626,75</b>	<b>1 088 558,84</b>	<b>- 6 067,91</b>	<b>- 0,55%</b>
Ressources humaines	1 018 920,65	1 009 415,84	- 9 504,81	- 0,93%
Systèmes d'information et télécommunications	13 105,92	14 995,22	1 889,30	14,42%
Logistique et patrimoine	62 600,18	64 147,78	1 547,60	2,47%
<b> FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 395 613,12</b>	<b>1 359 276,61</b>	<b>- 36 336,51</b>	<b>- 2,60%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>18 084,43</b>	<b>23 203,65</b>	<b>5 119,22</b>	<b>28,31%</b>
Amortissements	18 084,43	23 203,65	5 119,22	28,31%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 413 697,55</b>	<b>1 382 480,26</b>	<b>- 31 217,29</b>	<b>- 2,21%</b>

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 1 359 276,61 € et sont inférieures à celles de l'année dernière (- 0,04 M€), soit une baisse de 2,60%.

La diminution observée sur la **mission Aménagement et attractivité du territoire** (- 0,03 M€) concerne les traitements des analyses sanitaires, l'achat de médicaments et de fournitures.

Quant à la **mission Administration générale**, la baisse concerne les dépenses de ressources humaines (- 0,01 M€). Les dépenses afférentes au SI , aux télécommunications et à la maintenance générale ont un niveau de réalisation proche de celui de l'exercice précédent.

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Administration générale (1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b> INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>18 084,43</b>	<b>23 203,65</b>	<b>5 119,22</b>	<b>28,31%</b>
Amortissements	18 084,43	23 203,65	5 119,22	28,31%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 084,43</b>	<b>23 203,65</b>	<b>5 119,22</b>	<b>28,31%</b>

Les recettes de la section d'investissement sont issues des dotations aux amortissements.

- Les dépenses 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>21 810,84</b>	<b>34 271,70</b>	<b>12 460,86</b>	<b>57,13%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>5 907,93</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 907,93</b>	<b>0,00%</b>
Systèmes d'information et télécommunications	5 907,93	0,00	-5 907,93	0,00%
Logistique et patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b> INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>27 718,77</b>	<b>34 271,70</b>	<b>6 552,93</b>	<b>23,64%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>27 718,77</b>	<b>34 271,70</b>	<b>6 552,93</b>	<b>23,64%</b>

D'un montant de 34 271,70 €, les dépenses de la section d'investissement sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière (+ 0,01 M€) et concernent la **mission Aménagement et attractivité du territoire** correspondant à l'achat de matériel technique (auto-laveur, pompe).

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2021 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2021 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2021 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2021.

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B21-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 8

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

**VU** le compte de gestion 2021 présenté par le payeur départemental,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2021,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE,

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2021 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 1 416 751,96 € et en recettes à 1 405 683,91 €.

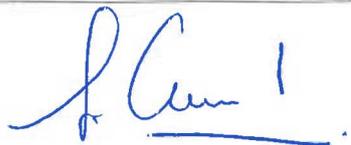
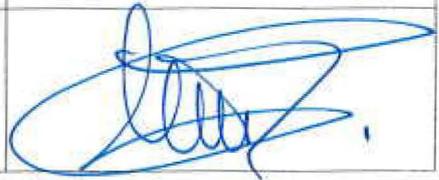
La Présidente du Conseil départemental,

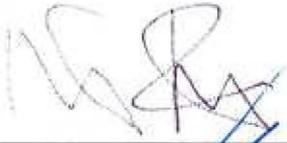


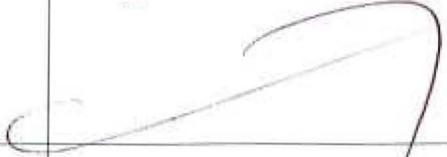
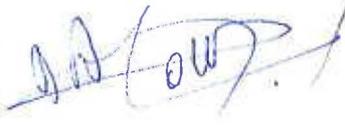
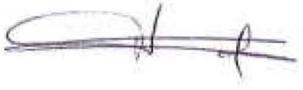
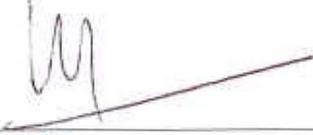
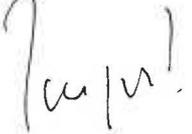
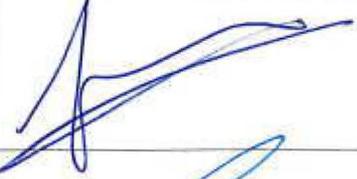
Hélène Sandragé

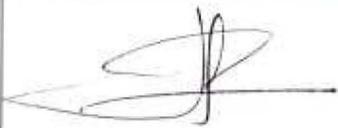
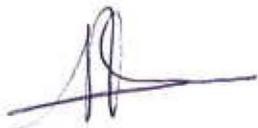
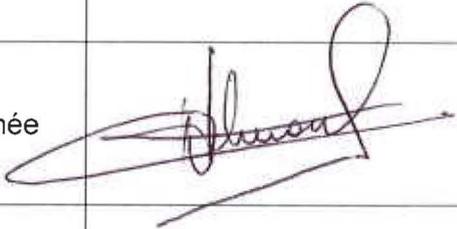
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
---

Session du 14 avril 2022 - Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
--

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

Compte de gestion 2021 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

### 2– Aspects budgétaires,

Ce rapport présente les réalisations au titre de l'exercice 2021.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2021, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Je vous rappelle que le résultat 2021 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2021, le compte administratif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 038 738,98 € et le montant des recettes à 1 028 830,44 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 9 908,54 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement présente un excédent d'investissement de 13 299,05 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
<b>Fonctionnement</b>	1 003 889,05	1 003 889,05	0,00	0,00	0,00
<b>Investissement</b>	34 849,93	24 941,39	-9 908,54	23 207,59	13 299,05
<b>Total</b>	<b>1 038 738,98</b>	<b>1 028 830,44</b>	<b>-9 908,54</b>	<b>23 207,59</b>	<b>13 299,05</b>

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Environnement et prévention des risques</b>	<b>1 024 851,64</b>	<b>993 412,21</b>	<b>-31 439,43</b>	<b>-3,07%</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	403 242,67	462 702,46	59 459,79	14,75%
Activité du service eau et assainissement	621 608,97	530 709,75	-90 899,22	-14,62%
<b>Administration générale</b>	<b>1,13</b>	<b>43,84</b>	<b>42,71</b>	<b>0,00%</b>
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 024 852,77</b>	<b>993 456,05</b>	<b>-31 396,72</b>	<b>-3,06%</b>
Opérations d'ordre	8 710,00	10 433,00	1 723,00	19,78%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 033 562,77</b>	<b>1 003 889,05</b>	<b>-29 673,72</b>	<b>-2,87%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 993 456,05 € sont inférieures à l'année dernière de 31 396,72 €, soit - 3,06 %.

Les produits relatifs à l'activité du service eau et assainissement sont en diminution de 0,09 M€. La baisse provient de la diminution des participations de l'Agence de l'eau (- 0,11 M€) après une augmentation en 2020.

Les autres recettes sont en augmentation, comme la facturation des interventions aux communes, avec une hausse de 7 076,94 € (recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'auto-surveillance, prestation défense incendie) et le remboursement de la mise à disposition de personnel auprès de l'agence technique départementale (+ 12 398,00 €).

Concernant l'administration générale, la recette de 43,84 € concerne la régularisation par l'administration fiscale du prélèvement à la source.

Le montant de la prise en charge du déficit du budget annexe s'élève à 0,46 M€ et augmente de 0,06 M€, représentant 46,57 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dépenses 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Environnement et prévention des risques</b>	<b>183 351,03</b>	<b>210 931,96</b>	<b>27 580,93</b>	<b>15,04%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>829 288,64</b>	<b>768 015,70</b>	<b>-61 272,94</b>	<b>-7,39%</b>
Ressources humaines	808 796,08	751 558,52	-57 237,56	-7,08%
Budget et finances	2 849,03	179,47	-2 669,56	-93,70%
Systèmes d'information et télécommunications	5 850,62	5 768,79	-81,83	-1,40%
Logistique et patrimoine	11 792,91	10 508,92	-1 283,99	-10,89%
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 012 639,67</b>	<b>978 947,66</b>	<b>-33 692,01</b>	<b>-3,33%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>20 923,10</b>	<b>24 941,39</b>	<b>4 018,29</b>	<b>19,21%</b>
Amortissements	20 923,10	24 941,39	4 018,29	19,21%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 033 562,77</b>	<b>1 003 889,05</b>	<b>-29 673,72</b>	<b>-2,87%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 978 947,66 € et sont en baisse de 33 692,01 € par rapport à 2020, soit – 3,33 %.

L'augmentation observée sur la **mission Environnement et prévention des risques** de 27 580,93 € est due notamment aux remboursements de frais à la collectivité de rattachement en lien avec l'activité du service eau et assainissement. Ces remboursements se portent à 0,17 M€ et concernent les frais de fluides, de téléphonie et de structure (personnel mis à disposition, analyses et matériels). Cette hausse est complétée par l'augmentation d'achat de petites fournitures (+ 1 482,06 €) et des frais d'entretien du petit matériel (+ 1 692,80 €).

A l'inverse, les dépenses en lien avec l'analyse des eaux résiduaires sont en baisse (- 12 033,26 €) ainsi que les frais d'entretien de linge (- 1 048,57 €).

Quant à la **mission Administration générale**, une baisse de 61 272,94 € est constatée principalement sur le poste des ressources humaines (- 57 237,56 €) suite à l'absence d'un agent. Le poste « budget et finances » diminue également (- 2 669,56 €) ainsi que le poste « logistique et patrimoine » (- 1 283,99 €). Les dépenses de système d'information et télécommunications sont quasi stables.

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Environnement et prévention des risques</b>	<b>12 064,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 064,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Administration générale (1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>12 064,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 064,00</b>	
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>20 923,10</b>	<b>24 941,39</b>	<b>4 018,29</b>	<b>19,21%</b>
Amortissements	20 923,10	24 941,39	4 018,29	19,21%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>32 987,10</b>	<b>24 941,39</b>	<b>-8 045,71</b>	<b>-24,39%</b>

Aucune recette réelle d'investissement n'est constatée pour l'exercice 2021. Les opérations d'ordre augmentent de 4 018,29 € suite à l'augmentation des dotations aux amortissements.

- Les dépenses 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Environnement et prévention des risques</b>	<b>12 897,85</b>	<b>8 583,60</b>	<b>-4 314,25</b>	<b>-33,45%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>16 772,73</b>	<b>15 833,33</b>	<b>-939,40</b>	<b>-5,60%</b>
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00%
Logistique et patrimoine	16 772,73	15 833,33	-939,40	-5,60%
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>29 670,58</b>	<b>24 416,93</b>	<b>-5 253,65</b>	<b>-17,71%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>8 710,00</b>	<b>10 433,00</b>	<b>1 723,00</b>	<b>19,78%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>38 380,58</b>	<b>34 849,93</b>	<b>-3 530,65</b>	<b>-9,20%</b>

D'un montant de 24 416,93 €, les dépenses réelles d'investissement diminuent de 5 253,65 €, soit – 17,71 %.

La mission **Environnement et prévention des risques** diminue de 4 314,25 € pour s'établir à 8 583,60 €. Elle concerne l'achat de divers matériels d'équipement (analyseur d'humidité, débitmètre autonome et jeu de capteurs ultrasons). La mission **Logistique et patrimoine** (15 833,33 €) baisse très légèrement et concerne l'achat d'un véhicule.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2021 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2021 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2021 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2021.

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B23-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 9

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

**VU** le compte de gestion 2021 présenté par le payeur départemental,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2021,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

**SLOW**

ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B23-BF

### DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2021 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 1 038 738,98 € et en recettes à 1 028 830,44 €.

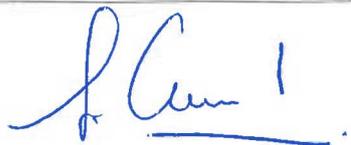
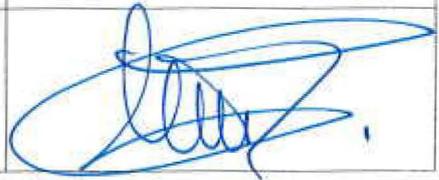
**La Présidente du Conseil départemental,**

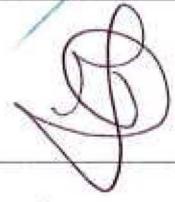
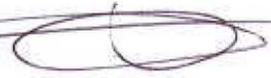
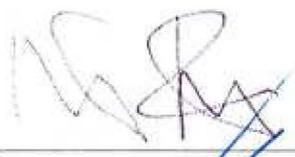
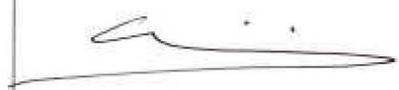
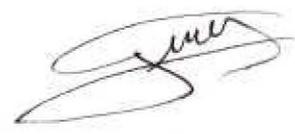


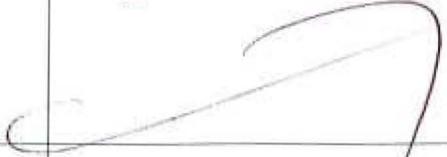
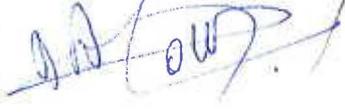
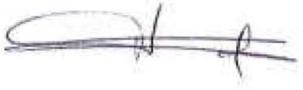
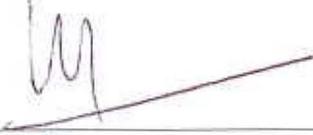
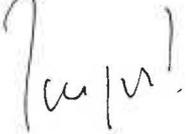
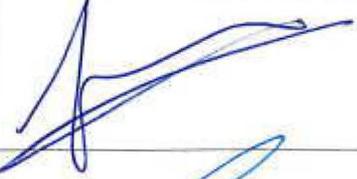
**Hélène Sandragé**

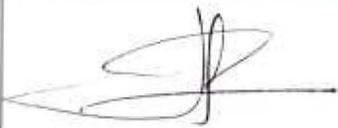
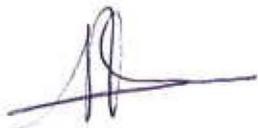
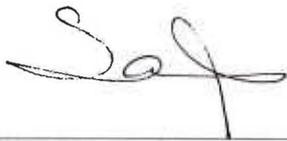
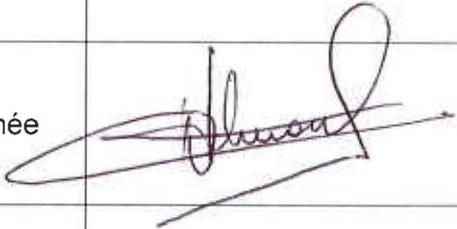
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
---

Session du 14 avril 2022 - Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier
--

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

Compte de gestion 2021 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

### 2– Aspects budgétaires,

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2021.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2021, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable public concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Je vous rappelle que le résultat 2021 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2021, le compte administratif du parc départemental et laboratoire routier se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 8 313 819,77 € et le montant des recettes à 8 468 840,27 €, soit un solde positif sur l'exercice de 155 020,50 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du parc départemental et laboratoire routier présente un excédent d'investissement de 3 499 517,31 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
<b>Fonctionnement</b>	7 208 863,62	7 208 863,62	0,00	0,00	0,00
<b>Investissement</b>	1 104 956,15	1 259 976,65	155 020,50	3 344 496,81	3 499 517,31
<b>Total</b>	<b>8 313 819,77</b>	<b>8 468 840,27</b>	<b>155 020,50</b>	<b>3 344 496,81</b>	<b>3 499 517,31</b>

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Parc départemental</b>	<b>6 959 743,95</b>	<b>7 206 080,36</b>	<b>246 336,41</b>	<b>3,54%</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	236 608,41	417 813,49	181 205,08	76,58%
Activité du Parc départemental	6 723 135,54	6 788 266,87	65 131,33	0,97%
<b>Administration générale</b>	<b>776,18</b>	<b>2 783,26</b>	<b>2 007,08</b>	<b>258,58%</b>
Ressources humaines	14,68	55,27	40,59	276,50%
Budget et finances	761,50	2 727,99	1 966,49	258,24%
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>6 960 520,13</b>	<b>7 208 863,62</b>	<b>248 343,49</b>	<b>3,57%</b>
<b>Opérations d'ordre (cessions)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 960 520,13</b>	<b>7 208 863,62</b>	<b>248 343,49</b>	<b>3,57%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 7 208 863,62 € sont en augmentation par rapport à l'année dernière de 248 343,49 €, soit + 3,57 %.

L'activité du parc départemental et laboratoire routier s'élève à 6 788 266,87 € soit 94,16 % des recettes totales. Les recettes sont en hausse de 65 131,33 € par rapport à l'exercice précédent.

Ces recettes proviennent principalement de la location permanente de matériels auprès des centres routiers de la Direction des routes et des mobilités ou encore de la réalisation de travaux en régie à la demande des divisions territoriales qui font l'objet de refacturation auprès du Département.

Les autres recettes, à la marge, concernent le fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) (2 727,99 €) et l'arrondi du montant du prélèvement à la source (55,27 €).

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal s'élève à 417 813,49 €, en hausse de 0,18 M€ en lien avec l'augmentation des dépenses.

Les dépenses 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Parc départemental</b>	<b>3 602 335,97</b>	<b>3 829 291,14</b>	<b>226 955,17</b>	<b>6,30%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>2 284 830,65</b>	<b>2 299 241,27</b>	<b>14 410,62</b>	<b>0,63%</b>
Ressources humaines	2 184 185,34	2 194 062,85	9 877,51	0,45%
Budget et finances	1 060,43	399,03	- 661,40	- 62,37%
Systèmes d'information et télécommunications	6 638,47	4 358,34	- 2 280,13	- 34,35%
Logistique et patrimoine	92 946,41	100 421,05	7 474,64	8,04%
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>5 887 166,62</b>	<b>6 128 532,41</b>	<b>241 365,79</b>	<b>4,10%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 073 353,51</b>	<b>1 080 331,21</b>	<b>6 977,70</b>	<b>0,65%</b>
Amortissements	1 073 353,51	1 072 931,21	- 422,30	- 0,04%
Cessions	0,00	7 400,00	7 400,00	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 960 520,13</b>	<b>7 208 863,62</b>	<b>248 343,49</b>	<b>3,57%</b>

Les dépenses de fonctionnement réelles d'un montant de 6 128 532,41 € sont en hausse comparées à l'exercice précédent (+ 0,24 M€), soit 4,10 %.

Les principaux frais liés aux activités du parc départemental et laboratoire routier concernent notamment les fournitures de voirie (906 365,73 €), les fournitures d'entretien du matériel (936 018,88 €), les frais de combustibles et carburants (902 634,12 €), l'entretien et les réparations sur matériel roulant (183 186,27 €). Ces dépenses sont en augmentation de 226 955,17 €.

Les ressources humaines, d'un montant de 2 194 062,85 €, sont quasi stables par rapport à l'année dernière.

Les dépenses relatives aux systèmes d'informations et télécommunications diminuent de 2 280,13 € par rapport à 2020 notamment sur les locations et la maintenance des copieurs.

Le poste logistique et patrimoine passe de 92 946,41 € à 100 421,05 €, soit une augmentation mineure de 7 474,64 €.

### **3. Section d'investissement :**

- Les recettes 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>FCTVA</b>	<b>205 775,48</b>	<b>179 645,44</b>	<b>- 26 130,04</b>	<b>- 12,70%</b>
<b>Administration générale (1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>205 775,48</b>	<b>179 645,44</b>	<b>- 26 130,04</b>	<b>- 12,70%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 073 353,51</b>	<b>1 080 331,21</b>	<b>6 977,70</b>	<b>0,65%</b>
Amortissements	1 073 353,51	1 072 931,21	-422,30	- 0,04%
Cessions	0,00	7 400,00	7 400,00	0,00%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 279 128,99</b>	<b>1 259 976,65</b>	<b>- 19 152,34</b>	<b>- 1,50%</b>

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 179 645,44 € correspondent au fond de compensation de la TVA. Ce dernier est en baisse de 26 130,04 € en lien avec la diminution des dépenses en 2020 qui servent de base au calcul de la recette en 2021.

Les recettes d'ordre augmentent de 0,01 M€ suite à une cession de bien intervenue dans le courant de l'année.

Au total, les recettes d'investissement sont en baisse de 19 152,34€.

- Les dépenses 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Parc départemental</b>	<b>1 094 949,05</b>	<b>1 096 584,81</b>	<b>1 635,76</b>	<b>0,15%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>0,00</b>	<b>8 371,34</b>	<b>8 371,34</b>	<b>0,00%</b>
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00%
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00%
Logistique et patrimoine	0,00	8 371,34	8 371,34	0,00%
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>1 094 949,05</b>	<b>1 104 956,15</b>	<b>10 007,10</b>	<b>0,91%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 094 949,05</b>	<b>1 104 956,15</b>	<b>10 007,10</b>	<b>0,91%</b>

D'un montant de 1 104 956,15 €, les dépenses d'investissement sont en hausse de 10 007,10 € par rapport à l'exercice précédent, soit + 0,91 %.

Les investissements liés aux activités du parc départemental et laboratoire routiers (1,1M€) concernent principalement l'achat de matériel et d'outillage technique (tracteurs, camions, matériels de viabilité hivernale, épaveuse, tractopelles de VL, fourgons d'interventions et véhicules). Les dépenses de la **mission Administration générale**, s'établissent à 8 371,34 € et concernent l'entretien et la gestion des bâtiments.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2021 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2021 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2021 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2021.

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B24-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 10

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

**VU** le compte de gestion 2021 présenté par le Payeur Départemental,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2021,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2021 concernant le budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 8 313 819,77 € et en recettes à 8 468 840,27 €.

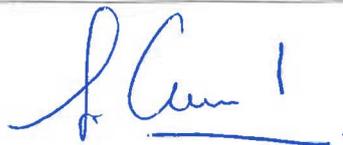
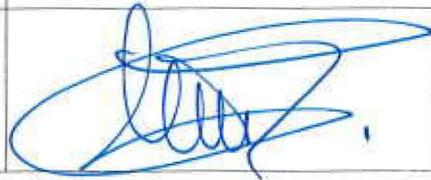
La Présidente du Conseil départemental,

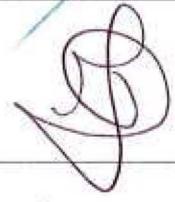
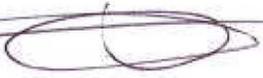
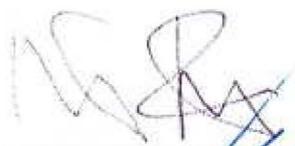
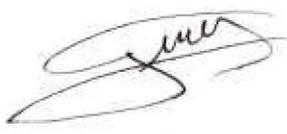


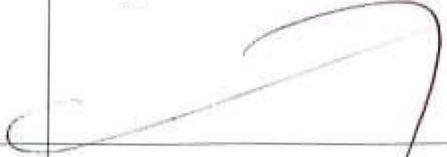
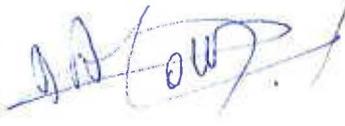
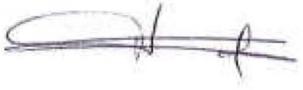
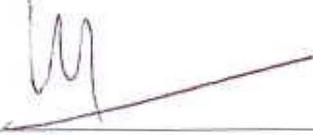
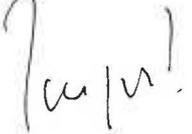
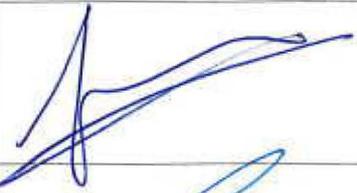
Hélène Sandragne

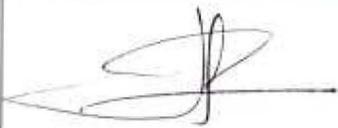
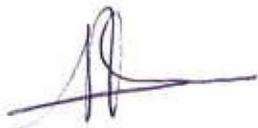
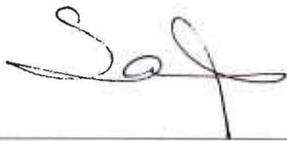
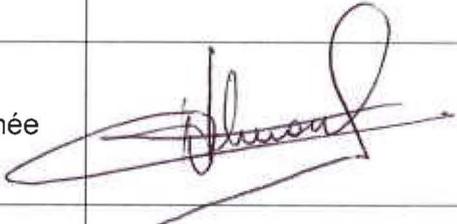
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
---

Session du 14 avril 2022 - Rapport d'activité 2021 : budget annexe de la structure accueil enfance
--

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Article R314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence budgétaire.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport d'activité 2021 de la structure accueil enfance (SAE).

La communication de ce document est une obligation prévue par l'article R 314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint.



# **Structure Accueil Enfance de l'Aude**



Bilan d'activité 2021

# I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

---

## A – Historique et missions

---

Le Département, en vertu de l'article L. 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles «organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence [...] ».

La Structure Accueil Enfance (SAE) de l'Aude a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en SAE sont d'**assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel**. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Après une période d'observation, les orientations posées par les professionnels peuvent être un retour dans sa famille, une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune ainsi qu'un projet cohérent avec ses besoins.

Jusqu'au mois d'avril 2021, la SAE de l'Aude était composée de trois unités : Narbonne, Carcassonne et Villeneuve minervois. Suite au CTP d'avril 2021, la collectivité a fait le choix de territorialiser la SAE sur deux Unité EST (Narbonne) et OUEST (Carcassonne et Villeneuve Minervois).

La nouvelle organisation a pour vocation de contribuer à l'harmonisation progressive des pratiques et des outils tout en prenant en compte les spécificités des territoires. Elle a aussi pour vocation lorsque cela sera nécessaire, de favoriser différentes sortes de mutualisation (actions, logistique, réflexions...).

### ORGANISATION TERRITORIALE



Le Service de la SAE de l'Aude est un service non personnalisé du Département, rattaché à la Direction Enfance-Famille de la Direction Générale Adjointe Solidarités Humaines, chargé d'accueillir en urgence des mineurs qui lui sont confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires (Ordonnance de Placement Provisoire).

L'accueil étant un accueil d'urgence, les unités EST et OUEST de la SAE de l'Aude sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an.

Par accueil d'urgence il faut entendre l'accueil de mineurs relevant des mesures administratives ou judiciaires relevant de l'ASE : les accueils provisoires, les accueils 72h, les ordonnances de placement provisoire Parquet ou Juge des Enfants.

La SAE assure ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance en réalisant l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation des mineurs qu'elle prend en charge. Elle intègre dans ses outils éducatifs et pédagogiques les dispositifs issus de la réforme de la protection de l'Enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016) soit notamment les accueils séquentiels, les accompagnements à domicile et ce, en fonction des situations.

La SAE accueille, pour une durée de 3 mois, éventuellement renouvelable par dérogation expresse de la directrice Enfance-famille, des mineurs de 3 à 18 ans (garçons ou filles) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes :

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des MDS dans le cadre d'un conflit familial
4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Mineurs Non accompagnés (MNA).

## **1. Profil des mineurs accueillis :**

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).
4. Situations de Mineurs Isolés Etrangers demandant une mise à l'abri et la définition d'un statut relevant d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrivée des mineurs non accompagnés est un phénomène qui s'inscrit dans la durée et qui a nécessité la structuration d'un dispositif d'accueil répondant aux besoins de tous les jeunes arrivant sur le Département. Comme le précise l'article L112-3 du CASF, s'agissant de jeunes « *privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille* », ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance et par conséquent de la compétence des Départements. Courant 2021 l'accueil d'urgence des mineurs non accompagnés a été délégué au secteur associatif.

## **2. L'observation et l'évaluation à la SAE :**

La mission d'observation consiste en un recueil d'informations qui vise à appréhender la situation du mineur dans sa globalité. Dans le cadre de l'accueil à la SAE, il s'agit principalement :

- Des informations liées à l'observation du mineur réalisée dans le cadre de son séjour à la structure : comportements, discours, attitudes, prise en charge du mineur, santé, scolarité, développement, etc.
- Des informations liées à la situation des parents du mineur, à la relation et aux échanges observés entre parents et enfant lors des visites à la SAE.

Le projet individualisé, formalisé avec le mineur dans le contrat de séjour, établit les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ce document permet de faire le point en milieu de placement, pour garantir une cohérence du suivi. Ce document sera valable tout au long de la mesure et complété en fonction des évolutions de la situation du jeune. Le projet individualisé est un document propre à l'institution, rédigé par l'équipe éducative et contractualisé avec l'enfant et sa famille. Il nous donne l'orientation du travail à effectuer avec le jeune. L'éducateur référent est le pilote du projet en lien avec le référent ASE.

Le projet individualisé implique la prise en compte des étapes suivantes :

- Approfondir la connaissance de la personne (histoire, habitudes de vie, fonctionnement, besoins, désirs, capacités...) et donner du sens à son accueil. Cette phase ne peut se réaliser que par un travail d'observation centré sur l'enfant et nécessite une approche clinique par l'équipe pluriprofessionnelle.
- Définir les orientations d'actions spécifiées en objectifs à atteindre, ce qui est attendu de l'enfant, mais aussi ce qu'il est en droit d'attendre.
- Définir les moyens et les stratégies au regard des orientations et des objectifs.

## **3. L'orientation des mineurs à partir de la SAE :**

En fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et de la nature du projet conduit avec le mineur pendant la durée de son séjour à la SAE, l'équipe émet différentes propositions. Soit une orientation vers des lieux d'accueil (établissements, familles d'accueil, lieux de vie), soit un retour dans son environnement familial.

Ces propositions, établies en étroite collaboration avec les référents ASE des MDS, sont soumises, pour décision, au chef de groupement ASE, garant de la cohérence de la trajectoire institutionnelle des mineurs confiés.

Il convient de souligner que le rôle de la S.A.E est d'élaborer plusieurs propositions afin de permettre une réelle aide à la prise de décision. Pour chacune des propositions, il convient d'identifier les intérêts et atouts qu'elles comportent, mais aussi les limites et les risques qu'elles peuvent induire. Il s'agit ainsi pour le chef de groupement ASE de pouvoir réaliser un choix entre plusieurs réponses possibles dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet d'orientation doit ainsi contenir :

- Une présentation synthétique de la situation du mineur (situation familiale, trajectoire institutionnelle...),
- L'identification des zones de risques et des atouts à mobiliser liés au projet d'orientation,
- Les grands axes de prise en charge du mineur à court et moyen terme, à l'issue de la sortie de la SAE, en fonction des échéances,
- Les différents types d'accueil visés.
- Les modalités d'accompagnement physique du mineur.

Cependant, le projet d'orientation ne se résume pas à l'identification d'une structure susceptible d'accueillir le jeune pour la durée de son placement. Le repérage d'une structure d'accueil ne peut être considéré comme « la solution » à la situation, mais simplement comme « support » permettant l'établissement des conditions de travail avec le mineur, adaptées à sa situation (temps, mode d'hébergement, mode d'accompagnement...).

## **B – L'organisation de la Structure Accueil Enfance**

---

En plus d'une réorganisation territorialisée, de la validation du projet de service lors du CTP d'Avril 2021, l'année 2021 a encore été une année complexe, marquée par une crise sanitaire sans précédent, liée à la COVID 19. Comme en 2020, la SAE de l'Aude a dû s'adapter aux confinements, au couvre-feu, aux gestes barrières, aux tests PCR, au port du masque.

Durant toute cette longue période, les agents de la SAE de l'Aude ont réussi à maintenir une qualité de service public à destination des mineurs accueillis.

C'est grâce à la mobilisation de l'ensemble des agents de la Collectivité que la mission d'accueil d'urgence pour mineurs a pu être maintenue.

### **Réalisations 2021 :**

Au cours de l'année 2021, la SAE de l'Aude a été confrontée à la nécessité de répondre à des besoins d'accueil en urgence nombreux, complexes et avec une évolution du profil des mineurs accueillis, et des contraintes :

- La nécessité de répondre en urgence à l'accueil de mineurs en rupture de parcours, avec des problématiques multiples, a conduit la SAE à ouvrir un site de JBS sur l'Unité EST ;
- La période de confinement a eu pour conséquence de freiner les orientations, et une augmentation des durées de prise en charge ;
- La SAE a été confrontée à des difficultés de fonctionnement, en particulier sur Carcassonne, liées notamment à des problématiques de recrutement et bâtimentaires ;
- La vacance du poste de chef de service départemental de la SAE de l'Aude,

### **1. Poursuite de la structuration de l'encadrement de la SAE**

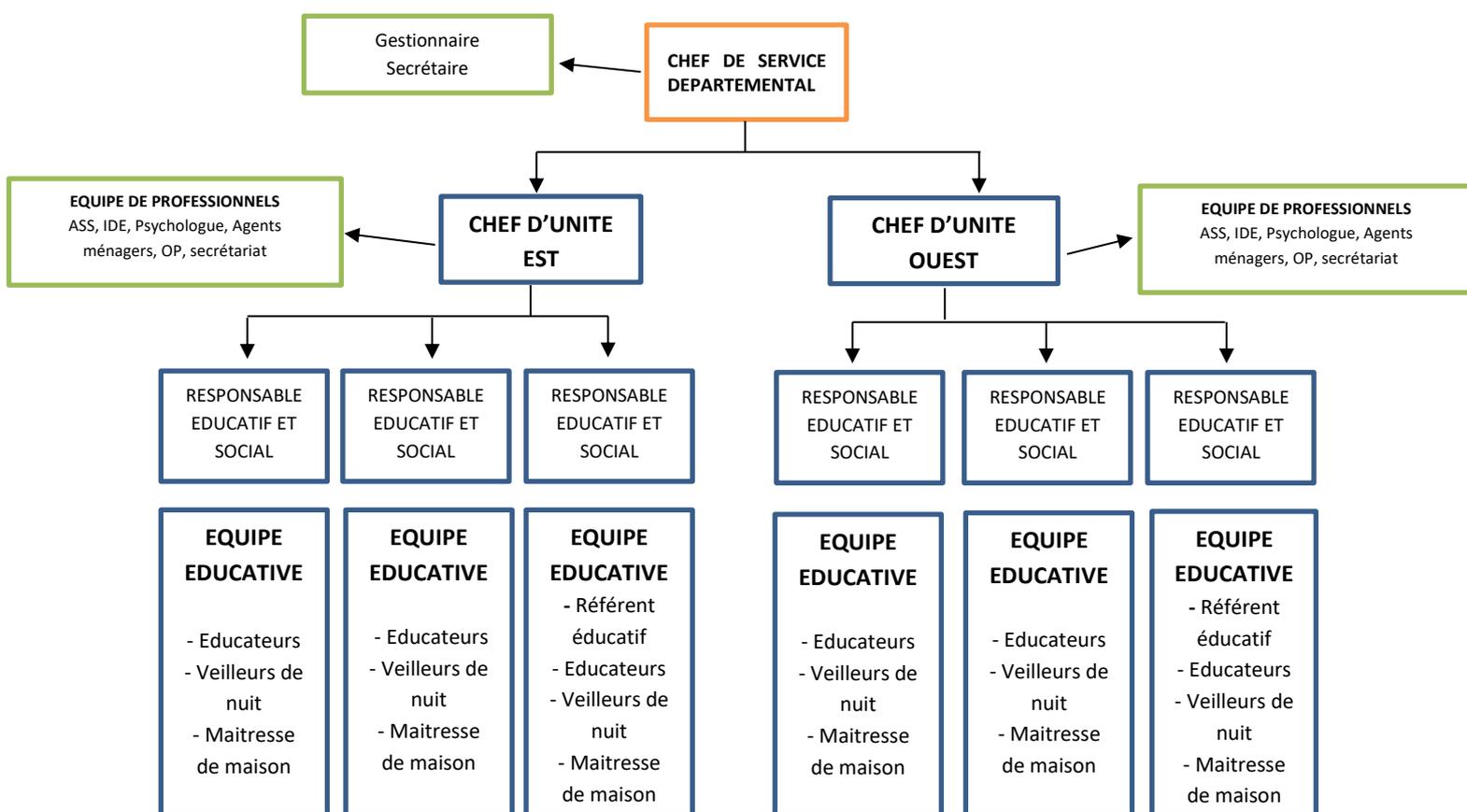
L'idée première reste de centrer la SAE de l'Aude sur ses missions obligatoires prévues par le code de l'action sociale et des familles, en matière de premier accueil, d'évaluation et d'hébergement et de les inscrire dans son organisation propre.

L'architecture hiérarchique du service constitue également un socle pour une organisation contribuant à répondre aux impératifs de la politique publique de protection de l'enfance et aux attentes fortes des professionnels en matière d'animation d'équipe et de soutien technique. Pour ce faire le service s'est doté d'une nouvelle gouvernance, fondée sur 3 niveaux d'encadrement, correspondant chacun à un positionnement distinct au sein de l'organisation en termes de gestion d'équipe et de projet, de poids sur les décisions qu'elles soient d'ordre stratégique ou opérationnel, de périmètre d'intervention.

L'organisation poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins et à la sécurité des mineurs (problématiques multiples, accueil 24h/24) en assurant une plus grande continuité de l'encadrement pour apporter des réponses aux professionnels dans les moments clefs de la prise en charge,
- Renforcer l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leurs missions d'internat,
- Renforcer la gestion globale de la structure (pilotage global en lien avec la Direction Enfance Famille, gestion financière du budget annexe de la SAE, suivi de l'élaboration du projet de service, construction d'outils, plannings, suivi des moyens RH, logistique, bâtiment, prise de décision sur les situations complexes, gestion des risques sanitaires, sécurité des biens et des personnes, etc...),
- Renforcer l'adaptabilité nécessaire à la prise en charge (accueil d'urgence, pluralité de publics, gestion des astreintes entre ces fonctions).

### Organigramme SAE de l'Aude



#### ***Encadrement et accompagnement de proximité des agents de la SAE de l'Aude***

Comme annoncé en 2020, une réflexion départementale a été menée en 2021 sur la transformation des postes de conseillers techniques en postes de responsable éducatif et social. En effet, au regard du nombre d'agents par unité, il apparaissait nécessaire que la position de ces professionnels qui assurent un encadrement de proximité évolue d'un rôle fonctionnel à un rôle hiérarchique, notamment envers les métiers éducatifs et sociaux. Cette évolution participe également à l'objectif de garantir à chaque agent un entretien professionnel réalisé, conformément

à la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la Fonction Publique Hospitalière, notamment dans sa ligne managériale, qui supprime la notation au profit de l'évaluation par entretien professionnel.

Plus précisément les missions des responsables éducatif et social (ex-CT) communes sont de :

- développer un accompagnement et un encadrement de proximité des professionnels dans leurs pratiques éducatives,
- participer à l'analyse des besoins des enfants,
- suivre les organisations des plannings de leur site, heures des professionnels relatifs à la FPH
- d'évaluer les agents éducatifs rattachés à leur site,
- proposer des adaptations dans les réponses amenées,
- contribuer à la cohérence des différentes interventions au sein de l'équipe,
- participer aux instances professionnelles pour l'enfant,
- fluidifier la diffusion d'information pluridisciplinaire avec les partenaires,
- contribuer à la continuité du service notamment à travers la réalisation d'astreintes
- valider des différents rapports.

## **2. Un projet de service, obligation réglementaire et démarche collective pour la SAE.**

Dans le cadre de ses missions relevant du code de l'action sociale et des familles, la Structure Accueil Enfance doit se doter d'un Projet de service ainsi que de l'ensemble des outils inscrits dans la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'article L. 311-8 du Code de l'action sociale et des familles stipule :

*« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »*

Depuis le CTP du 20 juin 2019, la Direction Enfance-Famille et la Structure Accueil Enfance ont en effet poursuivi les travaux d'élaboration du projet de service de la SAE. Ce document, validé lors du CTP d'Avril 2021, fait partie des obligations de la loi du 2 janvier 2002 pour tous les établissements sociaux et médico-sociaux relevant du code de l'action sociale et des familles (article L. 311-8 du CASF).

L'objectif du projet de service a été de repositionner les missions de la SAE dans le cadre principalement de l'accueil d'urgence, de rendre lisible son organisation ainsi que ses perspectives à 5 ans. Ce travail a constitué également une occasion précieuse de réfléchir à l'action menée et à leur fonctionnement. C'est dans cette perspective qu'elle a été conçue par le Département de l'Aude.

### **2.1 Une évolution forte de l'action et de la structure**

Le travail mené par le dispositif Structure d'Accueil d'urgence du département de l'Aude a connu une évolution importante découlant de l'accueil massif de Mineurs Non Accompagnés à partir de 2013. Ce phénomène a généré une forme de désorganisation tant pour l'accueil d'urgence des situations relevant de la protection de l'enfance que pour les professionnels concernés qui ont dû faire face à ces accueils dans des conditions difficiles.

Ces constats ont incité le Département de l'Aude à engager un travail important de restructuration du dispositif d'accueil d'urgence, à partir de décisions de l'exécutif qui visaient à :

- Faire évoluer le dispositif global à destination des MNA en recentrant le travail sur le premier accueil et en organisant la mise à l'abri via un appel à projets à destination des associations ;
- Faire évoluer le plateau technique avec la mise en place d'équipes titulaires dédiées et à partir d'une dynamique de recrutement ;
- Structurer plusieurs évolutions de l'organisation de travail présentées dans différents CTP (organisation du temps de travail, évolution de l'encadrement...) ;
- Mettre en place une démarche de projet de service (marché confié au cabinet CRESS) pour accompagner la démarche de réflexion des équipes et de projection des évolutions nécessaires ;
- Engager une réflexion sur le bâti pour améliorer l'accueil proposé, selon des perspectives qui seront développées.

Le projet de service de la SAE définit ainsi une organisation consolidée de la structure, avec des objectifs et un plan d'action qui porteront la dynamique les prochaines années.

## **2.2 - Une démarche participative**

La démarche de projet de service a fait l'objet de validations par un comité de pilotage institutionnel et a été structurée avec un groupe projet composé de nombreux professionnels des différentes unités. Ce sont au total plus de 150 agents de la collectivité qui ont participé à l'élaboration du projet de Service.

Ainsi, le travail mené avec l'ensemble des professionnels du service par le cabinet CRESS a permis de réaliser :

- une analyse collective de la situation de la structure dans une phase d'état des lieux qui a permis de rencontrer et de mobiliser toutes les équipes et différents partenaires proches et dont les principaux éléments sont présentés dans ce chapitre ;
- un questionnement de jeunes et de familles, qui même s'il est resté limité, a permis de percevoir leur expérience dans le dispositif et de mieux comprendre leurs attentes au regard du dispositif ;
- une réflexion aux évolutions souhaitables dans un travail de production du projet, mené avec les professionnels des différentes unités au sein de 6 groupes de travail.

Tout au long de la démarche, une information sur le déroulement de la démarche de projet a été donnée aux équipes par le biais d'un journal diffusé par la Direction Enfance Famille.

## **2.3 - Un travail commun avec les MDS et les groupements**

Pour compléter la réflexion, un groupe de travail a été mis en place entre SAE, MDS et groupements pour affiner la répartition des rôles tout au long du parcours de l'enfant au sein de la SAE. Ce travail qui a été engagé début 2020 et s'est développé sur le reste de l'année (du fait de la pandémie) a permis de faire émerger des propositions pour établir une répartition et une complémentarité des rôles ayant pour objectifs de :

- faciliter la dynamique de parcours des jeunes admis à la SAE et de limiter les difficultés qui naissent parfois de la complexité des coordinations ;
- rendre plus lisible les responsabilités pour les parents et les jeunes ;
- prendre en compte l'expertise de la SAE et sa connaissance au quotidien de l'enfant et du jeune ;

- clarifier les articulations entre les nombreux interlocuteurs à partir de principes clairs
- préciser les règles de la nécessaire articulation entre SAE et MDS dans toutes les étapes du parcours.

Ce travail d'articulation entre les différents acteurs se poursuivra courant 2022.

#### **2.4 - Le site des J.B.S.**

La villa JBS de l'unité EST de la SAE de l'Aude a été mise en œuvre suite au CTP du mois d'Avril 2021. La villa des « Amarats » dispose de 4 places.

Les jeunes relevant de ce site, présente un parcours de rupture important sur le plan social et familial mais aussi et surtout au sein de l'ASE. Tous présentent des troubles de l'attachement et une confiance en l'adulte qui n'est que partielle voire nulle en raison de carences affectives et éducatives majeures. C'est pourquoi la grande majorité d'entre eux rencontre des problématiques multiples : troubles du comportement, conduites à risques par les fugues, la consommation de produits stupéfiants et/ou d'alcool, des TS, des hospitalisations liées à des troubles psychiatriques, etc. Victimes de violences psychiques et/ou physiques et/ou sexuelles, ils peuvent également être agresseur eux-mêmes. Ils sont accueillis sur le site JBS pour une période longue, pouvant aller, pour certains, au-delà de la majorité.

Les objectifs principaux de prise en charge, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire, sont identifiables sur cinq axes majeurs : stopper le phénomène de rupture chronique et proposer un lieu ressource ; élaborer des stratégies de prise en charge individuelles en sortant du collectif pour alléger les jeunes du « poids » institutionnel ; favoriser l'intégration sociale ; bâtir un projet scolaire et/ou professionnel ; permettre un accès aux soins régulier.

En définitive, il s'agit ici de proposer la construction d'un projet de vie individualisé et personnalisé, pour chacun des jeunes accueillis, où la dimension affective avec des adultes repérants est primordiale afin de restaurer des liens de confiance et permettre une projection positive. Ce type de prise en charge demande du temps, de la réactivité, de la disponibilité, de la créativité et de l'innovation tant en termes d'organisation que de prise en charge quotidienne auprès des enfants et des jeunes accueillis.

Pour synthétiser, la mise en œuvre du site JBS a vocation à créer des « milieux proches », afin de tenter de réconcilier les jeunes avec le monde en leur offrant des possibilités d'expériences, de relations humaines, de découvertes. Il ne s'agit ni d'améliorer un milieu social profondément inique ni de créer un lieu artificiel et un « ghetto rééducatif ». Le traitement des différentes difficultés rencontrées par les usagers, trouve sa juste mesure dans des tentatives de changement du « social ». Aussi un « lieu proche » ne doit s'inscrire que par une expérience militante propre à la création de nouveaux rapports sociaux.

### **3. Les modalités d'accueil :**

La Structure Accueil Enfance de l'Aude assure un accueil en internat 365 jours par an. Les accueils peuvent être préparés en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles mais, dans la majorité des cas, les accueils se réalisent dans le cadre des dispositifs : 72 heures, de l'accueil provisoire d'urgence ou des Ordonnances de Placement Provisoire prises par le Procureur ou le juge des enfants.

#### 4. Les capacités théoriques d'accueil

### **SAE DE L'AUDE**

Chef de service départemental  
Gestionnaire/ Secrétariat

#### Synthèse :

48 places dont 4 JBS

#### **Unité OUEST - 22 places**

#### **Unité EST - 26 places dont 4JBS**

<b>Espace bureau</b>	Chef de service Ouvrier polyvalent Psychologue Infirmière Assistants sociales Secrétaires	<b>Espace bureau</b>	Chef de service Ouvrier polyvalent Psychologue Infirmières Assistants sociales Secrétaires
<b>SAE Site Carcassonne</b> <b>HU ASE classique</b> 9 places  SAS	Responsables éducatif et social Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison	<b>SAE Villa</b> 7 places  SAS	Responsables éducatif et social Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison
<b>SAE site Villeneuve- Minervois</b> <b>HU ASE classique</b> 13 places, 2 unités de vie	Responsable éducatif et social  Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison	<b>SAE site Central Narbonne</b> <b>HU ASE classique</b> 15 places, 2 unités de vie	Responsable éducatif et social  Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison
		<b>Hébergement de stabilisation (JBS)</b> 4 places	Responsable éducatif et social  Educateurs* Veilleurs nuit* Maîtresse de maison

**Total : 48  
places**

La SAE est organisée en 2 unités qui disposent d'une capacité d'accueil de 48 places (Capacité bâtiminaire 37).

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir ou en raison de profils particuliers, la SAE de l'Aude a dû, en 2021, poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels.

Ainsi, la SAE s'est appuyée sur :

Narbonne : 4 places en Hôtel

## **5. Les moyens humains :**

La composition des 2 unités se veut identique dans la structuration hiérarchique : une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service d'unité respectif placés eux même sous l'autorité hiérarchique d'un chef de service départemental de la SAE de l'Aude. Les deux chefs de service d'Unité restent les supérieurs hiérarchiques de leurs équipes respectives, responsables de la mise en œuvre du projet éducatif de la SAE dans leur service et garants des projets individualisés des mineurs qui leur sont confiés.

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : Responsable Educatif et Social, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel polyvalent pour les travaux de première intervention : Ouvrier Polyvalent
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

## **6. Un budget annexe.**

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : *« Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».*

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement. Les autres recettes concernent la participation de l'Etat pour l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, les remboursements de frais par les autres départements mais aussi éventuellement, par la participation des familles, la récupération des prestations familiales ou des remboursements de Sécurité Sociale.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	2018	2019	2020	2021
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	6 726 604,32 €	6 440 544,46 €	5 822 692,45 €	5 729 895,30 €
Recettes	7 627 196,65 €	5 534 933,10 €	5 301 681,59 €	6 245 572,90 €
<b>Investissement</b>				
Dépenses	110 349,01 €	44 376,89 €	895 580,54 €	86 314,14€
Recettes	116 134,27 €	99 397,62 €	92 732,90 €	874 653 27 €

## **7. Un projet bâtiminaire départemental**

Pour la SAE de l'Aude, un volet bâtiminaire important est engagé, avec pour objectif de faire évoluer les sites d'hébergement et favoriser la qualité de vie, dans le quotidien des enfants par la mise en place de petites unités de vie. Les principes guidant ces projets bâtiminaires sont de moderniser les accueils permettant de mieux organiser et sécuriser les structures. L'institution a acté le projet d'acquisition d'un bien ou le projet de construction d'un bâtiment qui réponde aux enjeux liés à la prise en charge des mineurs accueillis à la SAE. Pour ce faire 2 M d'euros seront inscrit au PPI du budget annexe de la SAE de l'Aude.

Des études ont démarré courant 2021 et se termineront en 2022. Elles permettront de déterminer les besoins liés à des futurs lieu d'accueil. Ainsi en 2022, la SAE sera fixée quant aux perspectives (achat ou construction). A partir de celles-ci, un calendrier déterminera un déménagement. En attendant, il a été acté fin 2021 des évolutions bâtiminaires transitoires par de la location ou des aménagements temporaire des sites.

Les objectifs généraux du projet restant la mise en œuvre de cadres d'intervention en lien avec les organisations, l'adaptation des référentiels et des accompagner auprès des agents, l'adaptation des locaux afin de satisfaire les conditions de travail et les règles de sécurité pour les mineurs et les agents.

## II - Les indicateurs sur l'activité 2021

---

### 1. Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2021 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **11 174 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2021, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne : 6 493
- Carcassonne : 1 625
- Villeneuve Minervois : 3 056

Pour l'année 2021, le nombre de journées est de 11 174, réparties comme suit :

- ✓ Carcassonne : 1 625 journées
- ✓ Narbonne : 6 493 journées
- ✓ Villeneuve-Minervois : 3 056 journées

	Capacité Théorique CTP 2021	Capacité d'accueil bâtementaire	Taux d'occupation sur valeur théorique	Taux d'occupation capacité bâtementaire
Carcassonne (Unité OUEST)	9	5	49.5%	89%
Villeneuve Minervois (Unité OUEST)	13	12	64.4%	70%
Narbonne (Unité EST)	26	18	70 %	100 %

Encore en 2021, les unités de la SAE de l'Aude ont dû accueillir plusieurs enfants présentant des handicaps importants reconnus par la MDPH : physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques et polyhandicaps. Malgré cette hétérogénéité des publics, pour toutes les unités de la SAE de l'Aude, l'objectif principal reste de pouvoir répondre aux besoins de chaque usager accueilli, aussi les demandes budgétaires pour l'année 2022 tiennent compte de ces adaptations.

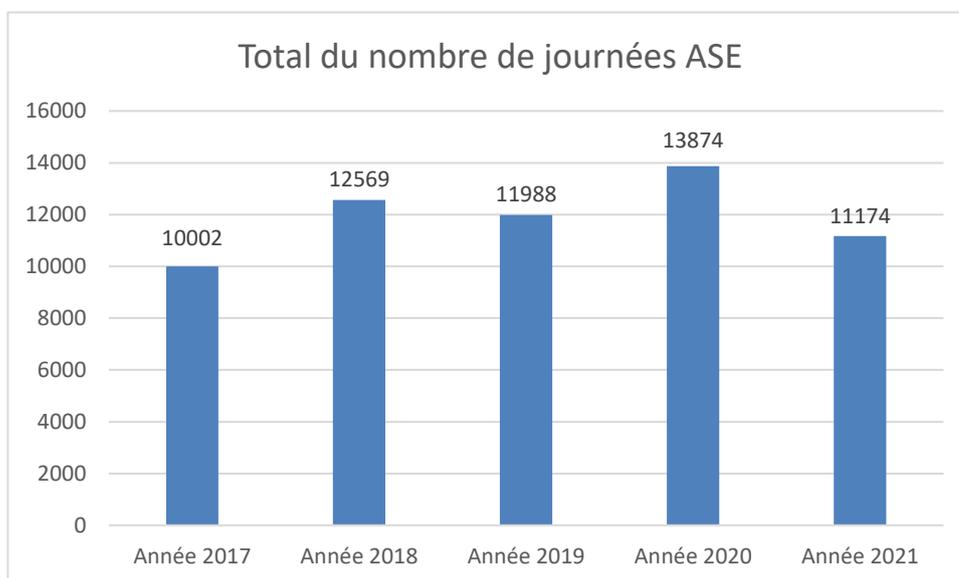
Le total de **11 174 journées** représente une baisse de 3 278 journées par rapport à 2020 (**soit – 22.68 %**).

Cette diminution s'explique par quatre facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les trois unités.
- La fin de l'accueil des MNA sur la SAE
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne.
- Une capacité bâtementaire décalée de la capacité théorique

Nombre de journées	Carcassonne		Narbonne		Villeneuve Minervois		TOTAL	Evolution en %
	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA		
2017	4 505	16 683	5 497	14 164		4 381	45 230	+ 178,47 %
2018	6 872	277	5 697	2 326		12 618	27 790	- 38,55 %
2019	5 100	0	6 888	0		6 956	18 944	31,83 %
2020	5 009	0	6 869	0	1996	578	14 452	- 23,71 %
2021	<b>1 625</b>	<b>0</b>	<b>6 493</b>	<b>0</b>	<b>3 056</b>	<b>0</b>	<b>11 174</b>	<b>-22,68</b>

	Total du nombre de journées ASE
Année 2017	10 002
Année 2018	12 569
Année 2019	11 988
Année 2020	13 874
Année 2021	11 174



## 2. Prix de journée

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenues pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire, les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prix à la journée	281,33 €	305,01 €	272,69 €	309,90 €	254,32 €	200,70 €	458,95 €

On notera pour 2021 une augmentation importante du prix de journée de la SAE de l'Aude.

Cet effet est dû principalement à deux facteurs importants :

- La fin des recettes de l'état dédiées à l'accueil des MNA
- Des problèmes bâtimentaires important sur Carcassonne qui ont nécessités une réduction significative des accueils et des accompagnements.

## 3. Le nombre de mineurs accueillis

En 2021, la SAE de l'Aude a accueilli 112 jeunes. Pour rappel, en 2020, la SAE avait accueilli 371 jeunes, soit une diminution de – 69,81 % en 2021.

Cette diminution s'explique par cinq facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les deux Unités
- Une baisse de l'accueil des MNA due à la fermeture des frontières pour le premier semestre
- La fin de la prise en charge des MNA pour le second trimestre
- Une plus longue durée de séjour des usagers accueillis sur les unités de la SAE de l'Aude due notamment par une évolution de la typologie du public.
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne

Pour 2021, le nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble des deux Unités s'est élevé à 112 réparti comme suit : 33 à Carcassonne, 33 à Villeneuve-Minervois et 46 à Narbonne.

Cette diminution se caractérise par la baisse du nombre de jeunes MNA accueillis (-35%), notamment due à la fermeture des frontières pendant la période de crise sanitaire.

La diminution globale est également due à une évolution de la typologie des publics très complexes qui a nécessité des prises en charge plus longues dans des configurations de prises en charge individualisées (exemple : situations handicaps, situations d'exclusions etc.).

**112** mineurs au total ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2021.

Nombre de mineurs accueillis	2019	2020	2021
Carcassonne	94	55	33
Narbonne	71	66	46
Villeneuve Minervois	345	250	33
	<b>510</b>	<b>371</b>	<b>112</b>

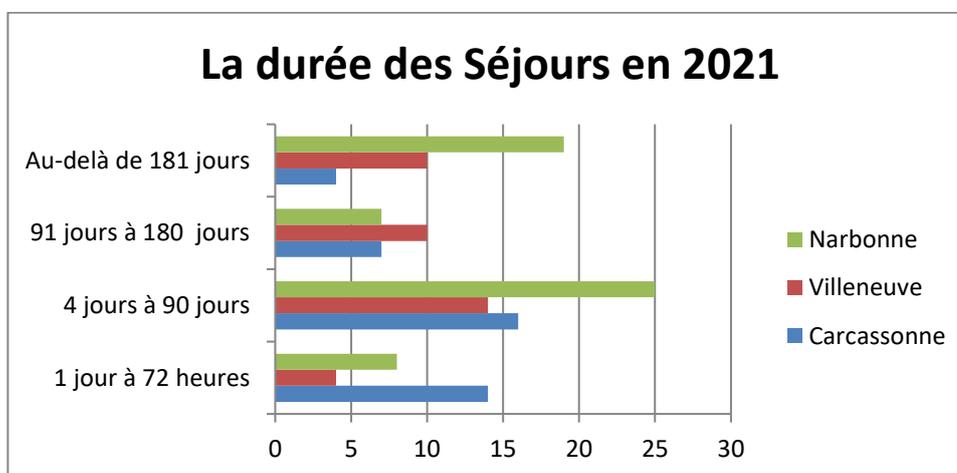
Un écart significatif apparaît entre le calcul des durées de séjours et le nombre de mineurs accueillis. Aussi, il est à noter que pour la SAE de l'Aude, des jeunes ont été accueillis en 2020, et leur accueil a été prolongé sur l'année 2021. **Ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans les accueils 2021, mais sont comptabilisés dans toutes les autres données.**

Nombre de mineurs accueillis en 2020 non comptabilisés	2021
Carcassonne	8
Narbonne	13
Villeneuve Minervois	5
	<b>26</b>

#### 4. La durée des séjours :

2021	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
1 jour à 72 heures	14	4	8
4 jours à 90 jours	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>25</b>
91 jours à 180 jours	7	10	7
Au-delà de 181 jours	4	10	19

Il faut signaler que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance.



#### 5. Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence pour mineurs et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions ; afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 57 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai. Il apparaît que 41 % des effectifs total ont dépassé les 90 jours de présence sur la SAE.

Sur les 57 enfants ayant dépassé une durée de séjour de 3 mois, 33 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois, ce qui représente 24% des dérogations réparties comme suit : 19 à Narbonne, 10 à Villeneuve, 4 à Carcassonne : ce qui représente 10 % pour l'unité de Carcassonne, 26 % pour l'unité de Villeneuve, 32 % pour l'unité de Narbonne.

Durant l'année 2021, la SAE de l'Aude a dû adapter son offre de service pour favoriser l'accueil de jeunes présentant un handicap. En plus du cadre réglementaire ASE, les accueils ont été mis en œuvre afin de répondre aux obligations légales de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi le travail mené par la SAE de l'Aude s'est inscrit pleinement sur la définition du handicap : « constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Concrètement, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par une personnalisation et une individualisation de la relation à l'enfant au travers de prises en charge individualisées, mais également par un étayage sanitaire paramédical (aide à la toilette, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, etc.).

### III – Les mineurs accueillis

Il convient de rappeler que la SAE constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

En 2021, la Structure Accueil Enfance de l'Aude a réalisé 112 **accueils**.

	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
Nombre enfants 2020	55	29	66
Nombre enfants 2021	33	33	46

#### Tranches d'âge des enfants accompagnés

2021	Carcassonne		Villeneuve		Narbonne	
0 A 3 ANS	0	0%	1	2.7%	0	0%
4 A 6 ANS	0	0%	9	23,7%	6	10.2%
7 A 9 ANS	0	0%	9	23,7%	7	11.9%
10 A 13 ANS	9	22%	11	29%	13	22%
14 A 16 ANS	23	56%	5	13.2%	27	45.9%
17 A 18 ANS	9	21%	3	7.7%	6	10%
SANS INDICATION					-	

## SAE DE NARBONNE – Unité EST

- MDS référentes

Les MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2021 vers la SAE de Narbonne sont **Narbonne Ouest** et **Coursan**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées à la **MDS de Carcassonne centre** avec une durée moyenne de séjour de 496 jours.

Il est à noter que 19 jeunes ont une durée de séjour allant au-delà de 181 jours de placement.

MDS 2021	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	3	1488	496	925j – 547j – 16j
Carcassonne est	2	268	134	134j – 134j
Carcassonne Ouest	6	1036	172	473j – 274j – 55j – 222j – 6j – 6j
Coursan	11	2381	216	733j – 203j – 477j – 99j – 15j – 298j – 274j – 103j – 116j – 3j – 60j
Castelnaudary	1	26	26	26j
Lézignan	8	746	93	75j – 62j – 239j – 45j – 70j – 108j – 95j – 52j
Limoux	0	-	-	-
Narbonne littoral	6	605	100	21j – 306j – 187j – 10j – 10j – 71j
Narbonne ouest	11	2189	199	737j – 468j – 295j – 295j – 49j – 1j – 1j – 39j – 296j – 4j – 4j
Sigean	4	603	150	546j – 19j – 23j – 15j
Autres départements	7	37	5	4j – 27j – 1j – 2j – 1j – 1j – 1j

- [Dérologations](#)

MDS 2021	Nombre de situations	Nombre de dérologations	Taux de dérologations +6 mois	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	3	2	66 %	<b>925j – 547j</b> – 16j
Carcassonne est	2	0	0	134j – 134j
Carcassonne Ouest	6	3	50 %	<b>473j – 274j</b> – 55j – <b>222j</b> – 6j – 6j
Coursan	11	5	45 %	<b>733j – 203j – 477j</b> – 99j – 15j – <b>298j</b> – <b>274j</b> – 103j – 116j – 3j – 60j
Castelnaudary	1	0	0	26j
Lézignan	8	1	9 %	75j – 62j – <b>239j</b> – 45j – 70j – 108j – 95j – 52j
Limoux	0	-	-	-
Narbonne littoral	6	1	16 %	21j – 306j – <b>187j</b> – 10j – 10j – 71j
Narbonne ouest	11	5	45 %	<b>737j – 468j – 295j – 295j</b> – 49j – 1j – 1j – 39j – <b>296j</b> – 4j – 4j
Sigean	4	1	25 %	<b>546j</b> – 19j – 23j – 15j
Autres départements	7	0	0	4j – 27j – 1j – 2j – 1j – 1j – 1j

Pour l'unité EST, les MDS de Coursan et de Narbonne Ouest bénéficient du plus grand nombre de dérologations de plus de 6 mois. Le taux de dérologation le plus élevé est Carcassonne centre. Ce taux s'explique par l'accueil de deux jeunes accueillis dans le cadre des JBS.

- [Typologie des publics](#)

On note pour l'année 2021 une évolution continue des publics accueillis au sein de la SAE-unité EST, tant par les âges que par les profils. Concernant la typologie des publics, la SAE-unité de Narbonne a accueilli cette année encore des enfants qui présentent des troubles associés nécessitant des prises en charge spécifiques de type médico-social et/ou pédopsychiatrique.

Plus précisément, il est possible de constater que les enfants accueillis présentent des nouvelles pathologies telles que des déficiences sévères, l'autisme et des troubles du neuro-développement. Ces troubles se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif, entraînant un important retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et familial.

De plus, comme en 2020 l'analyse fait apparaître qu'il est possible d'établir une corrélation entre la durée du séjour et la typologie des publics.

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Enfant en danger	30	50.8 %	
Conflit familial	11	18.6 %	
Information préoccupante	2	3.5 %	
Fugue	1	1.7 %	
Echec placement	13	22 %	
Autres (fermeture établissement, Famille d'accueil malade)	2	3.4 %	

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
72h	12	20,3 %	
Accueil provisoire	6	10.2 %	
Accueil modulable	1	1.7 %	
Fugue	0	0 %	
Garde	29	49.1 %	
Mise à l'abri	2	3.4 %	
MNA	0	0 %	
APU	1	1.7 %	
OPP	8	13.6 %	

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Etablissements hors département	1	1.7 %	
Etablissements Aude – Lieu de vie et d'accueil	2	3.4 %	
Famille d'Accueil	12	20.3 %	
Famille d'Accueil hors département	0	0 %	
Famille Naturelle	33	<b>56 %</b>	
Famille Naturelle hors département	0	0 %	
Fugueurs	8	13.6 %	
Autres : Belle-mère, Tiers digne de confiance	3	5 %	

La synthèse fait apparaître que si 61 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 13 % sont des fugueurs et 26 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

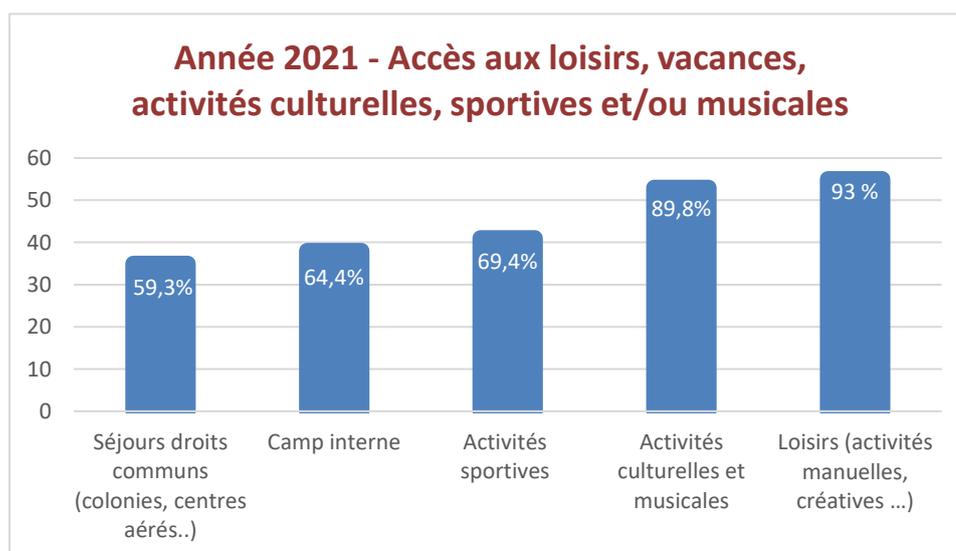
- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Ets Audois	13	22 %	
Ets hors Département	6	10.2 %	
Famille d'accueil	5	8.5 %	
Famille d'accueil Hors dépt	0	0 %	
Famille naturelle	11	18.6 %	
Famille naturelle Hors dépt	0	0 %	
Majeur	3	5.1 %	
Fugue	3	5.1 %	
Dans l'attente d'une orientation	18	30.5 %	

La synthèse fait apparaître que + 30% des enfants accueillis sont dans l'attente d'une orientation adaptée.

- [Programmation Activités de loisirs été 2021](#)

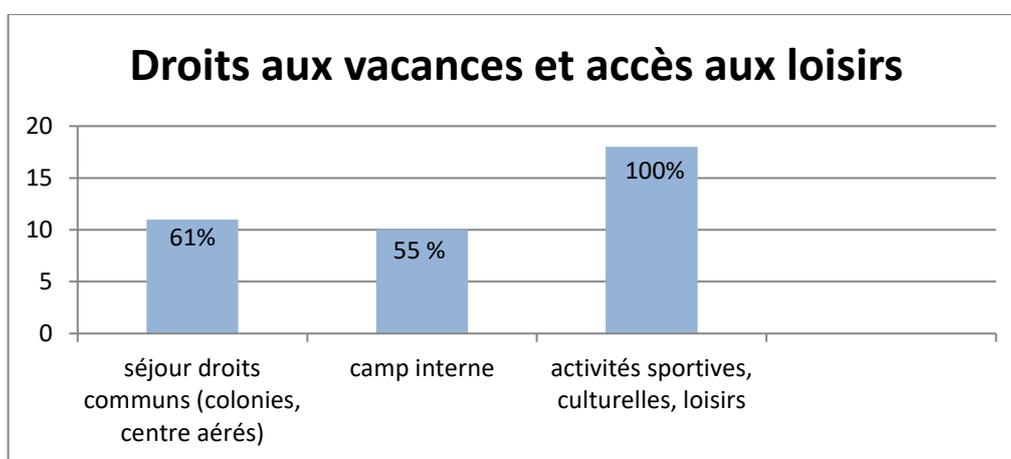
La SAE Unité Est a pour objectif de s'adapter aux besoins de l'enfant en diversifiant les propositions de prise en charge et en garantissant par objectif l'accès aux droits aux loisirs et aux vacances. A ce titre, sur les 59 enfants accueillis sur la SAE Unité Est, **35 ont pu participer à des séjours vacances de type colonies à thèmes** (neige, équitation, eaux vives, ...); **38 ont pu bénéficier de séjours organisés par l'équipe éducative** (Futuroscope, week-end à la neige, parc d'attraction Spirou...); **41 ont pu être inscrits dans des clubs de sport ordinaires** (badminton, natation, football, basketball, rugby, gymnastique ...); **53 ont pu bénéficier de sorties culturelles** de type visites de musée, d'exposition, de sortie au théâtre, cinéma, ... mais également de cours individualisé de musique. A titre d'exemple, des cours de piano encadrés par un professeur diplômé sont proposés pour tous les jeunes le souhaitant et accueillis sur la SAE unité Est. Enfin, **55 enfants ont pu participer à des activités créatives ou manuelles** de type art plastique.



### Evaluation de la période estivale 2021

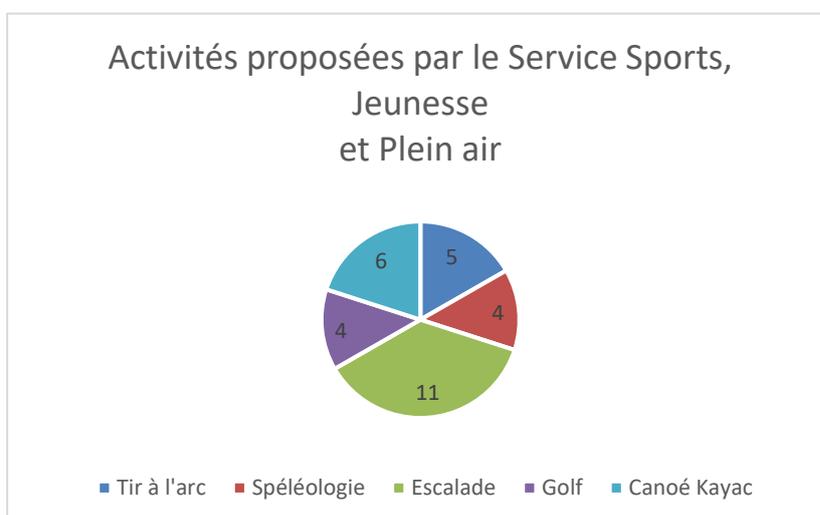
Une programmation pour la période estivale a été mise en œuvre via plusieurs modalités : des séjours de vacances sur des dispositifs de droits communs (colonies, centres aérés) ; des sorties et activités à la journée et des séjours organisés en interne via des « camps ». Un point plus précis est détaillé ci-dessous concernant les 18 enfants accueillis sur cette période.

- **10 enfants (soit 55 % des enfants accueillis)** ont pu bénéficier de vacances type « camps internes » via l'organisation de 4 séjours composés de 6 jeunes et 2 adultes en moyenne sur une durée de 4 jours.
- **11 enfants (soit 61 % des enfants accueillis)** ont pu bénéficier de vacances via les dispositifs de droits communs.
- **18 enfants (soit 100 % des enfants accueillis)** ont pu bénéficier d'activités culturelles, sportives, ou loisirs (de type canoé, visites culturelles, cinéma, piscine, ballade dans la nature, plage, ...)



### Partenariat avec le service Sports, Jeunesse et Plein air de la Collectivité

Ce droit aux loisirs est également mis en œuvre via un partenariat avec le service Sports, Jeunesse et Plein air du Département de l'Aude. A ce titre, des activités sportives encadrées par des animateurs diplômés sont mis en œuvre durant toute l'année (tir à l'arc, canoé kayak, golf, escalade, spéléologie, ...).



**SAE DE CARCASSONNE – Unité Ouest**

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2021 vers la SAE de Carcassonne est la **MDS de Carcassonne Centre**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont **rattachées à la Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 170 jours relative à une situation

MDS 2021	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	8	108	302	<b>119j</b> -42j -3j -4j -4j -84j -41j – 5j
Carcassonne est	3	0	120	76j – 12j – 32j
Carcassonne ouest	3	48	427	2j – 12j – <b>413j</b>
Coursan	2	0	222	<b>212j</b> – 10j
Castelnaudary	6	0	703	<b>228j -154j 131j -182j</b> - 4j – 4j
Limoux	7	213	679	69j – <b>232j -110j</b> – 51j – <b>144j</b> – 68j – 5j
Lézignan	1	0	17	17j
Narbonne littoral	1	0	170	<b>170j</b>
Narbonne ouest	3	13	27	19j – 6j – 2j
Sigean	0	<b>0</b>	<b>0</b>	0
Autres départements	5	0	11	3j – 2j- 2j – 2j -2j
Sans indication	2	0	5	2j – 3j

- [Dérogations](#)

MDS 2021	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	8	1	12.5%	119j -42j -3j -4j -4j -84j -41j – 5j
Carcassonne est	3	0	0%	76j – 12j – 32j
Carcassonne ouest	3	1	33.33 %	2j – 12j – <b>413j</b>
Coursan	2	1	50 %	<b>212j</b> – 10j
Castelnaudary	6	4	66.67%	<b>228j -154j 131j -182j</b> - 4j – 4j
Limoux	7	3	42.86%	69j – <b>232j -110j</b> – 51j – <b>144j</b> – 68j – 5j
Lézignan	1	0	0 %	17j
Narbonne littoral	1	1	100%	<b>170j</b>
Narbonne ouest	3	0	0%	19j – 6j – 2j
Sigean	0	0	<b>0</b>	0
Autres départements	5	0	0%	3j – 2j- 2j – 2j -2j
Sans indication	2	0	0%	2j – 3j

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Enfant en danger	<b>16</b>	<b>39.02 %</b>	-5.27 %
Conflit familial	17	41.46 %	+2.89 %
Information préoccupante	1	2.44%	-3.27 %
Echec placement	5	12.20%	+3.63 %
Sans indication	2	4.88 %	+2.02 %

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
72h	11	26.82 %	=
Accueil provisoire	2	4.88 %	- 50%
Fugue	1	2.44 %	+ 100 %
Garde	14	34.15 %	- 92.86 %
OPP	13	31.71 %	- 11.5 %

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Etablissements hors département	3	7.32 %	=
Etablissements Aude	2	4.88 %	- 50 %
Famille d'Accueil	5	12.19 %	-200 %
Famille d'Accueil hors département	1	2.44 %	=
Famille Naturelle	27	65.85 %	- 66 %
Famille Naturelle hors département	3	7.32 %	+300 %
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0 %	-100 %
Sans indication	0	0%	- 100 %

La synthèse fait apparaître que 73 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 0 % sont des fugueurs et 26.8 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Ets Audois	11	26.83 %	-127%
Ets hors Département	4	9.76 %	+33 %
Lieux de vie	4	9.76 %	-33 %
Famille d'accueil	3	7.33 %	- 50 %
Famille naturelle	<b>12</b>	29.26 %	- 33 %
Famille naturelle Hors dept	4	9.76 %	+400 %
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	1	2.44 %	- 66 %
Dans l'attente d'une orientation	2	4.88 %	- 300 %

Il apparait que 12 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

## SAE DE VILLENEUVE – Unité Ouest

Si l'unité de Villeneuve Minervois était initialement identifiée comme l'accueil spécifique dédié aux Mineurs non accompagnés, depuis le mois de mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, la SAE de Villeneuve Minervois a accueilli des enfants de l'ASE traditionnelle pour répondre aux besoins de placements. Depuis avril 2021, le site de Villeneuve Minervois accueille des jeunes issus de l'ASE dite traditionnelle

- [MDS référentes](#)

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2020 vers la SAE de Villeneuve est **Carcassonne Centre**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées au CMS Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 349 jours.

MDS	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	10	0	257	6j – <b>108j</b> – 20j – 20j – 39j – 39j – 3j – 3j – 3j – 16j
Carcassonne est	9	112	1106	<b>263j – 263j – 183j</b> -7j – 6j – 5j - <b>128j – 128j -123j</b>
Carcassonne ouest	4	0	249	15j – 83j – 83j – 68j
Coursan	0	0	0	
Castelnaudary	4	122	264	<b>154j</b> – 12j – 12j – 86j
Limoux	5	0	316	12j – 12j – 46j – <b>123j – 123j</b>
Lézignan	0	0	0	
Narbonne littoral	2	222	698	<b>587j – 111j</b>
Narbonne ouest	2	0	624	<b>312j – 312j</b>
Sigean	0	<b>0</b>	0	0
Autres départements	1	0	1	1j

- [Dérogations](#)

MDS	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	10	1	10%	6j – 108j – 20j – 20j – 39j – 39j – 3j – 3j – 3j – 16j
Carcassonne est	9	6	66.67%	263j – 263j – 183j -7j – 6j – 5j - 128j – 128j -123j
Carcassonne ouest	4	0	0%	15j – 83j – 83j – 68j
Coursan	0	0	0%	
Castelnaudary	4	1	25%	154j – 12j – 12j – 86j
Limoux	5	2	40%	12j – 12j – 46j – 123j – 123j
Lézignan	0	0	0%	
Narbonne littoral	2	2	100%	587j – 111j
Narbonne ouest	2	2	100%	312j – 312j
Sigean	0	0	0%	0
Autres départements	1	0	0%	1j

Il apparait que cinq jeunes ont été en dérogation de plus de 180 jours.

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Enfant en danger	23	62.16%	+35%
Conflit familial	5	13.52%	+66%
Sans parent	1	2.70%	
Echec placement	8	21.62%	+60%

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
72h	2	5.40%	200%
Accueil provisoire	19	51.35%	94%
Fugue	0	0%	
Garde	4	10.81%	75%
OPP	11	29.74%	-47%
DEAP	1	2.70	

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Etablissements hors département	1	2.70%	100%
Etablissements Aude	1	2.70%	-0.66%
Famille d'Accueil	2	5.40%	-0.66%
Famille d'Accueil hors département	0	0%	
Famille Naturelle	<b>32</b>	<b>86.50%</b>	<b>+39%</b>
Famille Naturelle hors département	1	2.70%	
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0%	

- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audois	4	10.81%	-50%
Ets hors Département	0	0%	
Lieux de vie	0	0%	
Famille d'accueil	2	5.40%	-2.5%
Famille naturelle	<b>18</b>	<b>48.65%</b>	<b>+80%</b>
Famille naturelle Hors dépt	0	0%	
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	0	0%	
Dans l'attente d'une orientation	13	35.14%	+225%

**La synthèse fait apparaître que 18 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.**

L'unité a connu beaucoup d'évolution et de perturbation sur l'année 2021 :

- L'unité OUEST existe comme entité depuis le CTP du mois d'avril 2021,
- Le site de Villeneuve Minervois a vu son activité modifiée en passant d'un public strictement MNA à un public de jeunes enfants majoritairement âgé entre 3 ans et 12 ans. L'adaptation s'est passée dans des conditions complexes avec la situation sanitaire mais le site a répondu présent aux attentes. La modification d'activité a permis d'avoir sur la SAE un lieu pouvant accueillir une tranche d'âge très jeune avec de nombreuses sollicitations et de répondre à la fois aux accueils d'urgences pour les plus petits mais aussi aux nombreuses ruptures de placement concernant ce public.
- Le site de Carcassonne a connu des changements importants avec une réduction du nombre d'accueil et de professionnels intervenant sur le site. Depuis le mois de juin, des déménagements successifs et la fin du site de Carcassonne avec le positionnement des missions sur une villa pouvant accueillir 4 jeunes a entraîné de facto une baisse d'activité.

Etant données les modifications successives de l'unité OUEST, il est complexe de faire une analyse précise de l'activité concernant l'année 2021.

## Conclusion

---

L'année 2021 a d'abord été marquée par la continuité d'une crise sanitaire sans précédent. Dans cet environnement, la SAE de l'Aude a dû faire preuve d'adaptation et parfois même d'innovation afin de garantir une continuité de service public de qualité.

De façon significative, l'activité de la SAE de l'Aude a baissé durant cette année 2021. Ce constat est dû principalement à la délégation au secteur associatif de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés.

Pour autant, dans un contexte complexe, la SAE de l'Aude est rentrée de plein pied dans une phase de construction dynamique qui a vocation à adapter son fonctionnement aux besoins de chaque enfant accueilli. Les objectifs généraux définis par le projet de service ont commencé à se mettre en œuvre durant le second semestre de cette année 2021. Courant 2022, les évolutions nécessaires, qu'elles soient d'ordre bâtementaire, financier ou statutaire se poursuivront. Ainsi, la SAE de l'Aude continuera à assurer pleinement et fièrement sa mission de service public dans l'intérêt supérieur des enfants accueillis.

### LA PROPOSITION

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène SANDRAGNE**

**Annexe Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2021**

**Structure Accueil Enfance – SAE de l'Aude**

<b>Chef de Service de la SAE de l'Aude</b>	A	1 poste cadre socio-éducatif
--	---	------------------------------

***Services Généraux***

Gestionnaire financier	B	1 poste rédacteur
------------------------	---	-------------------

Secrétaire	C	1 poste de secrétaire
------------	---	-----------------------

Total		<b>3 postes permanents</b>
-------	--	----------------------------

**Annexe Organigramme Unité de Carcassonne – Postes permanents au 31/12/2021**

**Structure Accueil Enfance – Unité de Carcassonne**

<b>Chef de Service de l'unité</b>	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsables Educatif et Social et social	A	2 postes de responsable éducatif
<b>Equipe psycho-éducative</b>		
Accueil – Observation	A	} 11 postes éducateurs spécialisés
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
<b>Services Généraux</b>		
Secrétariat SAE	B	1 poste de rédacteur
	C	1 poste d'adjoint administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	3 postes de veilleur de nuit
	A	1 poste d'infirmière
	C	1 poste de maîtresse de maison
Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Total		<b>25 postes permanents</b>

**Annexe Organigramme Unité de Narbonne – Postes permanents au 31/12/2021**

**Structure Accueil Enfance – Unité de Narbonne**

<b>Chef de Service de l'unité</b>	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsable éducatif et social et social	A	3 postes de responsable éducatif
<b>Equipe psycho-éducative</b>		
Accueil – Observation	A	} 33 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Evaluation – Projets individualisés		
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	2 postes ASE – ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
<b>Services Généraux</b>		
Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Secrétariat SAE	C	2 adjoints administratifs
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	13 postes de veilleurs de nuit
	A	2 postes d'infirmière
	C	3 postes de maîtresse de maison
<b>Total</b>		<b>61 postes permanents</b>

**Annexe Organigramme Unité de Villeneuve Minervois – Postes permanents au 31/12/2021**

**Structure Accueil Enfance – Unité de Villeneuve Minervois**

<b>Chef de Service de l'unité</b>	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsable Educatif et Social	A	1 poste assistant SE 1 <sup>er</sup> Grade
<b>Equipe psycho-éducative</b>		
Accueil – Observation Evaluation – Projets individualisés	A B	15 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
<b>Services Généraux</b>		
Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Secrétariat SAE	C	1 poste Adjoint Administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	5 postes de veilleurs de nuit
soignant	A	1 poste d'infirmière ou aide-
	C	1 poste de maîtresse de maison
<b>Total</b>		<b>22 postes permanents</b>

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B25-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 11

**Objet de l'affaire : Rapport d'activité 2021 - budget annexe de la structure accueil enfance**

**VU** l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

**CONSIDERANT** que le rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance présente le fonctionnement de la structure pour l'année 2021, et qu'il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B25-BF

après en avoir délibéré

## DECIDE :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'année 2021 (rapport joint).

**La Présidente du Conseil départemental,**



**Hélène Sandragne**



Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B25-BF

# Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2021

# I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

## A – Historique et missions

Le Département, en vertu de l'article L. 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles «organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence [...] ».

La Structure Accueil Enfance (SAE) de l'Aude a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en SAE sont d'**assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel**. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Après une période d'observation, les orientations posées par les professionnels peuvent être un retour dans sa famille, une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune ainsi qu'un projet cohérent avec ses besoins.

Jusqu'au mois d'avril 2021, la SAE de l'Aude était composée de trois unités : Narbonne, Carcassonne et Villeneuve minervois. Suite au CTP d'avril 2021, la collectivité a fait le choix de territorialiser la SAE sur deux Unité EST (Narbonne) et OUEST (Carcassonne et Villeneuve Minervois).

La nouvelle organisation a pour vocation de contribuer à l'harmonisation progressive des pratiques et des outils tout en prenant en compte les spécificités des territoires. Elle a aussi pour vocation lorsque cela sera nécessaire, de favoriser différentes sortes de mutualisation (actions, logistique, réflexions...).

## ORGANISATION TERRITORIALE



Le Service de la SAE de l'Aude est un service non personnalisé du Département, rattaché à la Direction Enfance-Famille de la Direction Générale Adjointe Solidarités Humaines, chargé d'accueillir en urgence des mineurs qui lui sont confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires (Ordonnance de Placement Provisoire).

L'accueil étant un accueil d'urgence, les unités EST et OUEST de la SAE de l'Aude sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an.

Par accueil d'urgence il faut entendre l'accueil de mineurs relevant des mesures administratives ou judiciaires relevant de l'ASE : les accueils provisoires, les accueils 72h, les ordonnances de placement provisoire Parquet ou Juge des Enfants.

La SAE assure ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance en réalisant l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation des mineurs qu'elle prend en charge. Elle intègre dans ses outils éducatifs et pédagogiques les dispositifs issus de la réforme de la protection de l'Enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016) soit notamment les accueils séquentiels, les accompagnements à domicile et ce, en fonction des situations.

La SAE accueille, pour une durée de 3 mois, éventuellement renouvelable par dérogation expresse de la directrice Enfance-famille, des mineurs de 3 à 18 ans (garçons ou filles) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes :

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des MDS dans le cadre d'un conflit familial
4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Mineurs Non accompagnés (MNA).

## **1. Profil des mineurs accueillis :**

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).
4. Situations de Mineurs Isolés Etrangers demandant une mise à l'abri et la définition d'un statut relevant d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrivée des mineurs non accompagnés est un phénomène qui s'inscrit dans la durée et qui a nécessité la structuration d'un dispositif d'accueil répondant aux besoins de tous les jeunes arrivant sur le Département. Comme le précise l'article L112-3 du CASF, s'agissant de jeunes « *privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille* », ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance et par conséquent de la compétence des Départements. Courant 2021 l'accueil d'urgence des mineurs non accompagnés a été délégué au secteur associatif.

## **2. L'observation et l'évaluation à la SAE :**

La mission d'observation consiste en un recueil d'informations qui vise à appréhender la situation du mineur dans sa globalité. Dans le cadre de l'accueil à la SAE, il s'agit principalement :

- Des informations liées à l'observation du mineur réalisée dans le cadre de son séjour à la structure : comportements, discours, attitudes, prise en charge du mineur, santé, scolarité, développement, etc.
- Des informations liées à la situation des parents du mineur, à la relation et aux échanges observés entre parents et enfant lors des visites à la SAE.

Le projet individualisé, formalisé avec le mineur dans le contrat de séjour, établit les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ce document permet de faire le point en milieu de placement, pour garantir une cohérence du suivi. Ce document sera valable tout au long de la mesure et complété en fonction des évolutions de la situation du jeune. Le projet individualisé est un document propre à l'institution, rédigé par l'équipe éducative et contractualisé avec l'enfant et sa famille. Il nous donne l'orientation du travail à effectuer avec le jeune. L'éducateur référent est le pilote du projet en lien avec le référent ASE.

Le projet individualisé implique la prise en compte des étapes suivantes :

- Approfondir la connaissance de la personne (histoire, habitudes de vie, fonctionnement, besoins, désirs, capacités...) et donner du sens à son accueil. Cette phase ne peut se réaliser que par un travail d'observation centré sur l'enfant et nécessite une approche clinique par l'équipe pluriprofessionnelle.
- Définir les orientations d'actions spécifiées en objectifs à atteindre, ce qui est attendu de l'enfant, mais aussi ce qu'il est en droit d'attendre.
- Définir les moyens et les stratégies au regard des orientations et des objectifs.

## **3. L'orientation des mineurs à partir de la SAE :**

En fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et de la nature du projet conduit avec le mineur pendant la durée de son séjour à la SAE, l'équipe émet différentes propositions. Soit une orientation vers des lieux d'accueil (établissements, familles d'accueil, lieux de vie), soit un retour dans son environnement familial.

Ces propositions, établies en étroite collaboration avec les référents ASE des MDS, sont soumises, pour décision, au chef de groupement ASE, garant de la cohérence de la trajectoire institutionnelle des mineurs confiés.

Il convient de souligner que le rôle de la S.A.E est d'élaborer plusieurs propositions afin de permettre une réelle aide à la prise de décision. Pour chacune des propositions, il convient d'identifier les intérêts et atouts qu'elles comportent, mais aussi les limites et les risques qu'elles peuvent induire. Il s'agit ainsi pour le chef de groupement ASE de pouvoir réaliser un choix entre plusieurs réponses possibles dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet d'orientation doit ainsi contenir :

- Une présentation synthétique de la situation du mineur (situation familiale, trajectoire institutionnelle...),
- L'identification des zones de risques et des atouts à mobiliser liés au projet d'orientation,
- Les grands axes de prise en charge du mineur à court et moyen terme, à l'issue de la sortie de la SAE, en fonction des échéances,
- Les différents types d'accueil visés.
- Les modalités d'accompagnement physique du mineur.

Cependant, le projet d'orientation ne se résume pas à l'identification d'une structure susceptible d'accueillir le jeune pour la durée de son placement. Le repérage d'une structure d'accueil ne peut être considéré comme « la solution » à la situation, mais simplement comme « support » permettant l'établissement des conditions de travail avec le mineur, adaptées à sa situation (temps, mode d'hébergement, mode d'accompagnement...).

## **B – L'organisation de la Structure Accueil Enfance**

En plus d'une réorganisation territorialisée, de la validation du projet de service lors du CTP d'Avril 2021, l'année 2021 a encore été une année complexe, marquée par une crise sanitaire sans précédent, liée à la COVID 19. Comme en 2020, la SAE de l'Aude a dû s'adapter aux confinements, au couvre-feu, aux gestes barrières, aux tests PCR, au port du masque.

Durant toute cette longue période, les agents de la SAE de l'Aude ont réussi à maintenir une qualité de service public à destination des mineurs accueillis.

C'est grâce à la mobilisation de l'ensemble des agents de la Collectivité que la mission d'accueil d'urgence pour mineurs a pu être maintenue.

### **Réalisations 2021 :**

Au cours de l'année 2021, la SAE de l'Aude a été confrontée à la nécessité de répondre à des besoins d'accueil en urgence nombreux, complexes et avec une évolution du profil des mineurs accueillis, et des contraintes :

- La nécessité de répondre en urgence à l'accueil de mineurs en rupture de parcours, avec des problématiques multiples, a conduit la SAE à ouvrir un site de JBS sur l'Unité EST ;
- La période de confinement a eu pour conséquence de freiner les orientations, et une augmentation des durées de prise en charge ;
- La SAE a été confrontée à des difficultés de fonctionnement, en particulier sur Carcassonne, liées notamment à des problématiques de recrutement et bâtimentaires ;
- La vacance du poste de chef de service départemental de la SAE de l'Aude,

### **1. Poursuite de la structuration de l'encadrement de la SAE**

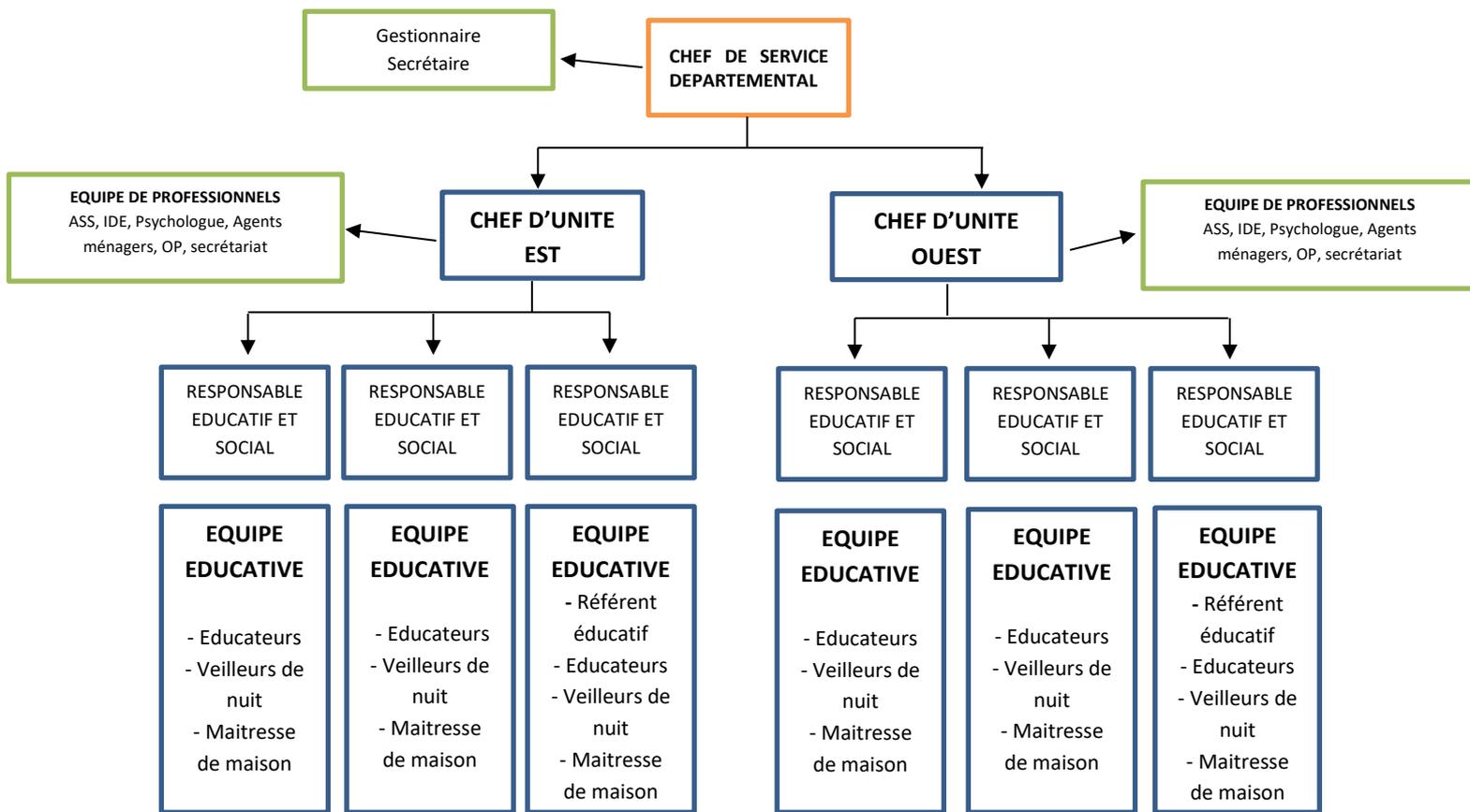
L'idée première reste de centrer la SAE de l'Aude sur ses missions obligatoires prévues par le code de l'action sociale et des familles, en matière de premier accueil, d'évaluation et d'hébergement et de les inscrire dans son organisation propre.

L'architecture hiérarchique du service constitue également un socle pour une organisation contribuant à répondre aux impératifs de la politique publique de protection de l'enfance et aux attentes fortes des professionnels en matière d'animation d'équipe et de soutien technique. Pour ce faire le service s'est doté d'une nouvelle gouvernance, fondée sur 3 niveaux d'encadrement, correspondant chacun à un positionnement distinct au sein de l'organisation en termes de gestion d'équipe et de projet, de poids sur les décisions qu'elles soient d'ordre stratégique ou opérationnel, de périmètre d'intervention.

L'organisation poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins et à la sécurité des mineurs (problématiques multiples, accueil 24h/24) en assurant une plus grande continuité de l'encadrement pour apporter des réponses aux professionnels dans les moments clefs de la prise en charge,
- Renforcer l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leurs missions d'internat,
- Renforcer la gestion globale de la structure (pilotage global en lien avec la Direction Enfance Famille, gestion financière du budget annexe de la SAE, suivi de l'élaboration du projet de service, construction d'outils, plannings, suivi des moyens RH, logistique, bâtiment, prise de décision sur les situations complexes, gestion des risques sanitaires, sécurité des biens et des personnes, etc...),
- Renforcer l'adaptabilité nécessaire à la prise en charge (accueil d'urgence, pluralité de publics, gestion des astreintes entre ces fonctions).

## Organigramme SAE de l'Aude



### ***Encadrement et accompagnement de proximité des agents de la SAE de l'Aude***

Comme annoncé en 2020, une réflexion départementale a été menée en 2021 sur la transformation des postes de conseillers techniques en postes de responsable éducatif et social. En effet, au regard du nombre d'agents par unité, il apparaissait nécessaire que la position de ces professionnels qui assurent un encadrement de proximité évolue d'un rôle fonctionnel à un rôle hiérarchique, notamment envers les métiers éducatifs et sociaux. Cette évolution participe également à l'objectif de garantir à chaque agent un entretien professionnel réalisé, conformément

à la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la Fonction Publique Hospitalière, notamment dans sa ligne managériale, qui supprime la notation au profit de l'évaluation par entretien professionnel.

Plus précisément les missions des responsables éducatif et social (ex-CT) communes sont de :

- développer un accompagnement et un encadrement de proximité des professionnels dans leurs pratiques éducatives,
- participer à l'analyse des besoins des enfants,
- suivre les organisations des plannings de leur site, heures des professionnels relatifs à la FPH
- d'évaluer les agents éducatifs rattachés à leur site,
- proposer des adaptations dans les réponses amenées,
- contribuer à la cohérence des différentes interventions au sein de l'équipe,
- participer aux instances professionnelles pour l'enfant,
- fluidifier la diffusion d'information pluridisciplinaire avec les partenaires,
- contribuer à la continuité du service notamment à travers la réalisation d'astreintes
- valider des différents rapports.

## **2. Un projet de service, obligation réglementaire et démarche collective pour la SAE.**

Dans le cadre de ses missions relevant du code de l'action sociale et des familles, la Structure Accueil Enfance doit se doter d'un Projet de service ainsi que de l'ensemble des outils inscrits dans la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'article L. 311-8 du Code de l'action sociale et des familles stipule :

*« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »*

Depuis le CTP du 20 juin 2019, la Direction Enfance-Famille et la Structure Accueil Enfance ont en effet poursuivi les travaux d'élaboration du projet de service de la SAE. Ce document, validé lors du CTP d'Avril 2021, fait partie des obligations de la loi du 2 janvier 2002 pour tous les établissements sociaux et médico-sociaux relevant du code de l'action sociale et des familles (article L. 311-8 du CASF).

L'objectif du projet de service a été de repositionner les missions de la SAE dans le cadre principalement de l'accueil d'urgence, de rendre lisible son organisation ainsi que ses perspectives à 5 ans. Ce travail a constitué également une occasion précieuse de réfléchir à l'action menée et à leur fonctionnement. C'est dans cette perspective qu'elle a été conçue par le Département de l'Aude.

### **2.1 Une évolution forte de l'action et de la structure**

Le travail mené par le dispositif Structure d'Accueil d'urgence du département de l'Aude a connu une évolution importante découlant de l'accueil massif de Mineurs Non Accompagnés à partir de 2013. Ce phénomène a généré une forme de désorganisation tant pour l'accueil d'urgence des situations relevant de la protection de l'enfance que pour les professionnels concernés qui ont dû faire face à ces accueils dans des conditions difficiles.

Ces constats ont incité le Département de l'Aude à engager un travail important de restructuration du dispositif d'accueil d'urgence, à partir de décisions de l'exécutif qui visaient à :

- Faire évoluer le dispositif global à destination des MNA en recentrant le travail sur le premier accueil et en organisant la mise à l'abri via un appel à projets à destination des associations ;
- Faire évoluer le plateau technique avec la mise en place d'équipes titulaires dédiées et à partir d'une dynamique de recrutement ;
- Structurer plusieurs évolutions de l'organisation de travail présentées dans différents CTP (organisation du temps de travail, évolution de l'encadrement...) ;
- Mettre en place une démarche de projet de service (marché confié au cabinet CRESS) pour accompagner la démarche de réflexion des équipes et de projection des évolutions nécessaires ;
- Engager une réflexion sur le bâti pour améliorer l'accueil proposé, selon des perspectives qui seront développées.

Le projet de service de la SAE définit ainsi une organisation consolidée de la structure, avec des objectifs et un plan d'action qui porteront la dynamique les prochaines années.

## **2.2 - Une démarche participative**

La démarche de projet de service a fait l'objet de validations par un comité de pilotage institutionnel et a été structurée avec un groupe projet composé de nombreux professionnels des différentes unités. Ce sont au total plus de 150 agents de la collectivité qui ont participé à l'élaboration du projet de Service.

Ainsi, le travail mené avec l'ensemble des professionnels du service par le cabinet CRESS a permis de réaliser :

- une analyse collective de la situation de la structure dans une phase d'état des lieux qui a permis de rencontrer et de mobiliser toutes les équipes et différents partenaires proches et dont les principaux éléments sont présentés dans ce chapitre ;
- un questionnement de jeunes et de familles, qui même s'il est resté limité, a permis de percevoir leur expérience dans le dispositif et de mieux comprendre leurs attentes au regard du dispositif ;
- une réflexion aux évolutions souhaitables dans un travail de production du projet, mené avec les professionnels des différentes unités au sein de 6 groupes de travail.

Tout au long de la démarche, une information sur le déroulement de la démarche de projet a été donnée aux équipes par le biais d'un journal diffusé par la Direction Enfance Famille.

## **2.3 - Un travail commun avec les MDS et les groupements**

Pour compléter la réflexion, un groupe de travail a été mis en place entre SAE, MDS et groupements pour affiner la répartition des rôles tout au long du parcours de l'enfant au sein de la SAE. Ce travail qui a été engagé début 2020 et s'est développé sur le reste de l'année (du fait de la pandémie) a permis de faire émerger des propositions pour établir une répartition et une complémentarité des rôles ayant pour objectifs de :

- faciliter la dynamique de parcours des jeunes admis à la SAE et de limiter les difficultés qui naissent parfois de la complexité des coordinations ;
- rendre plus lisible les responsabilités pour les parents et les jeunes ;
- prendre en compte l'expertise de la SAE et sa connaissance au quotidien de l'enfant et du jeune ;

- clarifier les articulations entre les nombreux interlocuteurs à partir de principes clairs
- préciser les règles de la nécessaire articulation entre SAE et MDS dans toutes les étapes du parcours.

Ce travail d'articulation entre les différents acteurs se poursuivra courant 2022.

#### **2.4 - Le site des J.B.S.**

La villa JBS de l'unité EST de la SAE de l'Aude a été mise en œuvre suite au CTP du mois d'Avril 2021. La villa des « Amarats » dispose de 4 places.

Les jeunes relevant de ce site, présente un parcours de rupture important sur le plan social et familial mais aussi et surtout au sein de l'ASE. Tous présentent des troubles de l'attachement et une confiance en l'adulte qui n'est que partielle voire nulle en raison de carences affectives et éducatives majeures. C'est pourquoi la grande majorité d'entre eux rencontre des problématiques multiples : troubles du comportement, conduites à risques par les fugues, la consommation de produits stupéfiants et/ou d'alcool, des TS, des hospitalisations liées à des troubles psychiatriques, etc. Victimes de violences psychiques et/ou physiques et/ou sexuelles, ils peuvent également être agresseur eux-mêmes. Ils sont accueillis sur le site JBS pour une période longue, pouvant aller, pour certains, au-delà de la majorité.

Les objectifs principaux de prise en charge, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire, sont identifiables sur cinq axes majeurs : stopper le phénomène de rupture chronique et proposer un lieu ressource ; élaborer des stratégies de prise en charge individuelles en sortant du collectif pour alléger les jeunes du « poids » institutionnel ; favoriser l'intégration sociale ; bâtir un projet scolaire et/ou professionnel ; permettre un accès aux soins régulier.

En définitive, il s'agit ici de proposer la construction d'un projet de vie individualisé et personnalisé, pour chacun des jeunes accueillis, où la dimension affective avec des adultes repérants est primordiale afin de restaurer des liens de confiance et permettre une projection positive. Ce type de prise en charge demande du temps, de la réactivité, de la disponibilité, de la créativité et de l'innovation tant en termes d'organisation que de prise en charge quotidienne auprès des enfants et des jeunes accueillis.

Pour synthétiser, la mise en œuvre du site JBS a vocation à créer des « milieux proches », afin de tenter de réconcilier les jeunes avec le monde en leur offrant des possibilités d'expériences, de relations humaines, de découvertes. Il ne s'agit ni d'améliorer un milieu social profondément inique ni de créer un lieu artificiel et un « ghetto rééducatif ». Le traitement des différentes difficultés rencontrées par les usagers, trouve sa juste mesure dans des tentatives de changement du « social ». Aussi un « lieu proche » ne doit s'inscrire que par une expérience militante propre à la création de nouveaux rapports sociaux.

### **3. Les modalités d'accueil :**

La Structure Accueil Enfance de l'Aude assure un accueil en internat 365 jours par an. Les accueils peuvent être préparés en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles mais, dans la majorité des cas, les accueils se réalisent dans le cadre des dispositifs : 72 heures, de l'accueil provisoire d'urgence ou des Ordonnances de Placement Provisoire prises par le Procureur ou le juge des enfants.

#### 4. Les capacités théoriques d'accueil

### **SAE DE L'AUDE**

Chef de service départemental  
 Gestionnaire/ Secréariat

#### Synthèse :

48 places dont 4 JBS

#### **Unité OUEST - 22 places**

#### **Unité EST - 26 places dont 4JBS**

<b>Espace bureau</b>	Chef de service Ouvrier polyvalent Psychologue Infirmière Assistants sociales Secrétaires	<b>Espace bureau</b>	Chef de service Ouvrier polyvalent Psychologue Infirmières Assistants sociales Secrétaires
<b>SAE Site Carcassonne</b> <b>HU ASE classique</b> 9 places  SAS	Responsables éducatif et social Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison	<b>SAE Villa</b> 7 places  SAS	Responsables éducatif et social Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison
<b>SAE site Villeneuve-Minervois</b> <b>HU ASE classique</b> 13 places, 2 unités de vie	Responsable éducatif et social  Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison	<b>SAE site Central Narbonne</b> <b>HU ASE classique</b> 15 places, 2 unités de vie	Responsable éducatif et social  Educateurs Veilleurs nuit Maîtresse de maison
		<b>Hébergement de stabilisation (JBS)</b> 4 places	Responsable éducatif et social  Educateurs* Veilleurs nuit* Maîtresse de maison

**Total : 48 places**

La SAE est organisée en 2 unités qui disposent d'une capacité d'accueil de 48 places (Capacité bâtiminaire 37).

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir ou en raison de profils particuliers, la SAE de l'Aude a dû, en 2021, poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels.

Ainsi, la SAE s'est appuyée sur :

Narbonne : 4 places en Hôtel

## **5. Les moyens humains :**

La composition des 2 unités se veut identique dans la structuration hiérarchique : une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service d'unité respectif placés eux même sous l'autorité hiérarchique d'un chef de service départemental de la SAE de l'Aude. Les deux chefs de service d'Unité restent les supérieurs hiérarchiques de leurs équipes respectives, responsables de la mise en œuvre du projet éducatif de la SAE dans leur service et garants des projets individualisés des mineurs qui leur sont confiés.

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : Responsable Educatif et Social, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel polyvalent pour les travaux de première intervention : Ouvrier Polyvalent
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

## **6. Un budget annexe.**

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : *« Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».*

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement. Les autres recettes concernent la participation de l'Etat pour l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, les remboursements de frais par les autres départements mais aussi éventuellement, par la participation des familles, la récupération des prestations familiales ou des remboursements de Sécurité Sociale.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	2018	2019	2020	2021
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	6 726 604,32 €	6 440 544,46 €	5 822 692,45 €	5 729 895,30 €
Recettes	7 627 196,65 €	5 534 933,10 €	5 301 681,59 €	6 245 572,90 €
<b>Investissement</b>				
Dépenses	110 349,01 €	44 376,89 €	895 580,54 €	86 314,14€
Recettes	116 134,27 €	99 397,62 €	92 732,90 €	874 653 27 €

## 7. Un projet bâtimementaire départemental

Pour la SAE de l'Aude, un volet bâtimementaire important est engagé, avec pour objectif de faire évoluer les sites d'hébergement et favoriser la qualité de vie, dans le quotidien des enfants par la mise en place de petites unités de vie. Les principes guidant ces projets bâtimementaires sont de moderniser les accueils permettant de mieux organiser et sécuriser les structures. L'institution a acté le projet d'acquisition d'un bien ou le projet de construction d'un bâtiment qui réponde aux enjeux liés à la prise en charge des mineurs accueillis à la SAE. Pour ce faire 2 M d'euros seront inscrit au PPI du budget annexe de la SAE de l'Aude.

Des études ont démarré courant 2021 et se termineront en 2022. Elles permettront de déterminer les besoins liés à des futurs lieu d'accueil. Ainsi en 2022, la SAE sera fixée quant aux perspectives (achat ou construction). A partir de celles-ci, un calendrier déterminera un déménagement. En attendant, il a été acté fin 2021 des évolutions bâtimementaires transitoires par de la location ou des aménagements temporaire des sites.

Les objectifs généraux du projet restant la mise en œuvre de cadres d'intervention en lien avec les organisations, l'adaptation des référentiels et des accompagner auprès des agents, l'adaptation des locaux afin de satisfaire les conditions de travail et les règles de sécurité pour les mineurs et les agents.

## II - Les indicateurs sur l'activité 2021

### 1. Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2021 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **11 174 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2021, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne : 6 493
- Carcassonne : 1 625
- Villeneuve Minervois : 3 056

Pour l'année 2021, le nombre de journées est de 11 174, réparties comme suit :

- ✓ Carcassonne : 1 625 journées
- ✓ Narbonne : 6 493 journées
- ✓ Villeneuve-Minervois : 3 056 journées

	Capacité Théorique CTP 2021	Capacité d'accueil bâtementaire	Taux d'occupation sur valeur théorique	Taux d'occupation capacité bâtementaire
Carcassonne (Unité OUEST)	9	5	49.5%	89%
Villeneuve Minervois (Unité OUEST)	13	12	64.4%	70%
Narbonne (Unité EST)	26	18	70 %	100 %

Encore en 2021, les unités de la SAE de l'Aude ont dû accueillir plusieurs enfants présentant des handicaps importants reconnus par la MDPH : physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques et polyhandicaps. Malgré cette hétérogénéité des publics, pour toutes les unités de la SAE de l'Aude, l'objectif principal reste de pouvoir répondre aux besoins de chaque usager accueilli, aussi les demandes budgétaires pour l'année 2022 tiennent compte de ces adaptations.

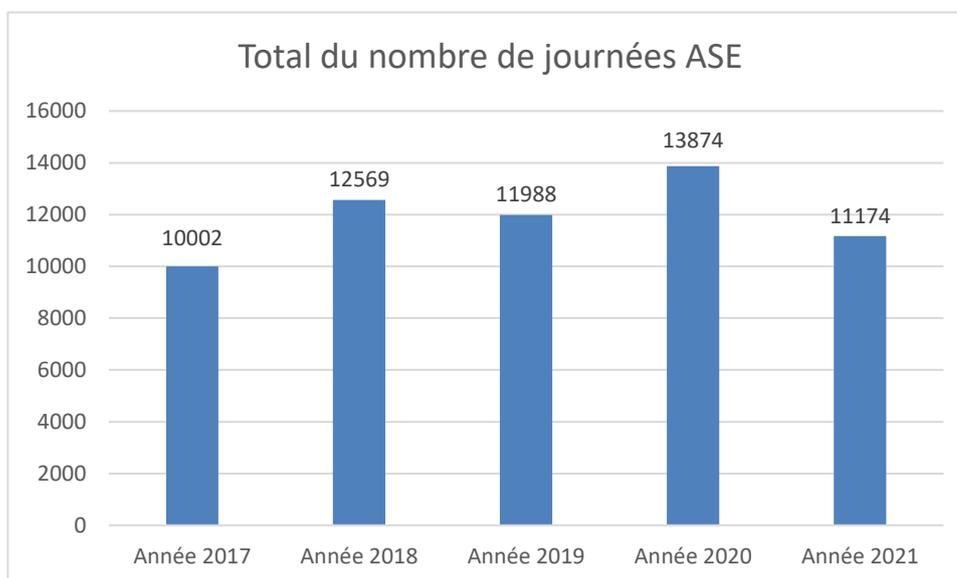
Le total de **11 174 journées** représente une baisse de 3 278 journées par rapport à 2020 (**soit – 22.68 %**).

Cette diminution s'explique par quatre facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les trois unités.
- La fin de l'accueil des MNA sur la SAE
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne.
- Une capacité bâtementaire décalée de la capacité théorique

Nombre de journées	Carcassonne		Narbonne		Villeneuve Minervois		TOTAL	Evolution en %
	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA		
2017	4 505	16 683	5 497	14 164		4 381	45 230	+ 178,47 %
2018	6 872	277	5 697	2 326		12 618	27 790	- 38,55 %
2019	5 100	0	6 888	0		6 956	18 944	31,83 %
2020	5 009	0	6 869	0	1996	578	14 452	- 23,71 %
2021	<b>1 625</b>	<b>0</b>	<b>6 493</b>	<b>0</b>	<b>3 056</b>	<b>0</b>	<b>11 174</b>	<b>-22,68</b>

	Total du nombre de journées ASE
Année 2017	10 002
Année 2018	12 569
Année 2019	11 988
Année 2020	13 874
Année 2021	11 174



## 2. Prix de journée

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenues pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire, les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prix à la journée	281,33 €	305,01 €	272,69 €	309,90 €	254,32 €	200,70 €	458,95 €

On notera pour 2021 une augmentation importante du prix de journée de la SAE de l'Aude.

Cet effet est dû principalement à deux facteurs importants :

- La fin des recettes de l'état dédiées à l'accueil des MNA
- Des problèmes bâtimentaires important sur Carcassonne qui ont nécessités une réduction significative des accueils et des accompagnements.

## 3. Le nombre de mineurs accueillis

En 2021, la SAE de l'Aude a accueilli 112 jeunes. Pour rappel, en 2020, la SAE avait accueilli 371 jeunes, soit une diminution de – 69,81 % en 2021.

Cette diminution s'explique par cinq facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les deux Unités
- Une baisse de l'accueil des MNA due à la fermeture des frontières pour le premier semestre
- La fin de la prise en charge des MNA pour le second trimestre
- Une plus longue durée de séjour des usagers accueillis sur les unités de la SAE de l'Aude due notamment par une évolution de la typologie du public.
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne

Pour 2021, le nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble des deux Unités s'est élevé à 112 réparti comme suit : 33 à Carcassonne, 33 à Villeneuve-Minervois et 46 à Narbonne.

Cette diminution se caractérise par la baisse du nombre de jeunes MNA accueillis (-35%), notamment due à la fermeture des frontières pendant la période de crise sanitaire.

La diminution globale est également due à une évolution de la typologie des publics très complexes qui a nécessité des prises en charge plus longues dans des configurations de prises en charge individualisées (exemple : situations handicaps, situations d'exclusions etc.).

**112** mineurs au total ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2021.

Nombre de mineurs accueillis	2019	2020	2021
Carcassonne	94	55	33
Narbonne	71	66	46
Villeneuve Minervois	345	250	33
	<b>510</b>	<b>371</b>	<b>112</b>

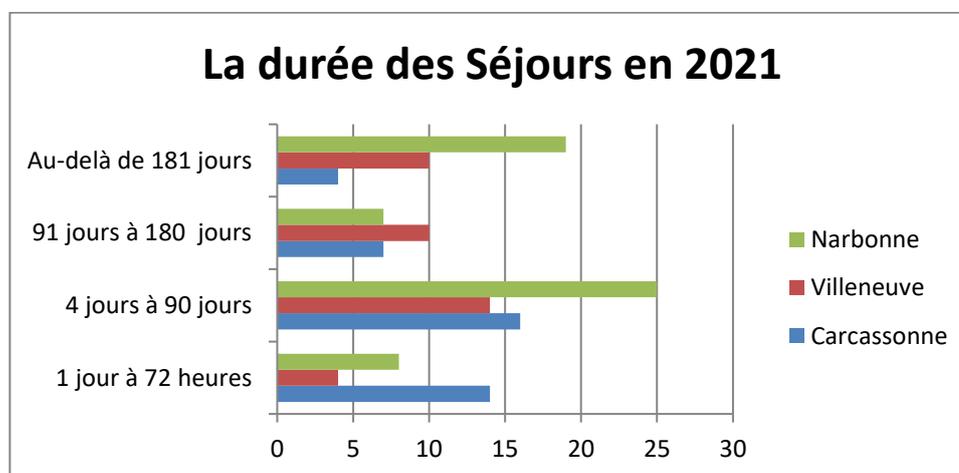
Un écart significatif apparaît entre le calcul des durées de séjours et le nombre de mineurs accueillis. Aussi, il est à noter que pour la SAE de l'Aude, des jeunes ont été accueillis en 2020, et leur accueil a été prolongé sur l'année 2021. **Ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans les accueils 2021, mais sont comptabilisés dans toutes les autres données.**

Nombre de mineurs accueillis en 2020 non comptabilisés	2021
Carcassonne	8
Narbonne	13
Villeneuve Minervois	5
	<b>26</b>

#### 4. La durée des séjours :

2021	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
1 jour à 72 heures	14	4	8
4 jours à 90 jours	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>25</b>
91 jours à 180 jours	7	10	7
Au-delà de 181 jours	4	10	19

Il faut signaler que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance.



#### 5. Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence pour mineurs et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions ; afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 57 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai. Il apparaît que 41 % des effectifs total ont dépassé les 90 jours de présence sur la SAE.

Sur les 57 enfants ayant dépassé une durée de séjour de 3 mois, 33 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois, ce qui représente 24% des dérogations réparties comme suit :  
 19 à Narbonne, 10 à Villeneuve, 4 à Carcassonne : ce qui représente 10 % pour l'unité de Carcassonne, 26 % pour l'unité de Villeneuve, 32 % pour l'unité de Narbonne.

Durant l'année 2021, la SAE de l'Aude a dû adapter son offre de service pour favoriser l'accueil de jeunes présentant un handicap. En plus du cadre réglementaire ASE, les accueils ont été mis en œuvre afin de répondre aux obligations légales de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi le travail mené par la SAE de l'Aude s'est inscrit pleinement sur la définition du handicap :  
*« constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».*

Concrètement, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par une personnalisation et une individualisation de la relation à l'enfant au travers de prises en charge individualisées, mais également par un étayage sanitaire paramédical (aide à la toilette, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, etc.).

### III – Les mineurs accueillis

Il convient de rappeler que la SAE constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

En 2021, la Structure Accueil Enfance de l'Aude a réalisé 112 **accueils**.

	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
Nombre enfants 2020	55	29	66
Nombre enfants 2021	33	33	46

#### Tranches d'âge des enfants accompagnés

2021	Carcassonne		Villeneuve		Narbonne	
0 A 3 ANS	0	0%	1	2.7%	0	0%
4 A 6 ANS	0	0%	9	23,7%	6	10.2%
7 A 9 ANS	0	0%	9	23,7%	7	11.9%
10 A 13 ANS	9	22%	11	29%	13	22%
14 A 16 ANS	23	56%	5	13.2%	27	45.9%
17 A 18 ANS	9	21%	3	7.7%	6	10%
SANS INDICATION					-	

**SAE DE NARBONNE – Unité EST**

• MDS référentes

Les MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2021 vers la SAE de Narbonne sont **Narbonne Ouest** et **Coursan**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont **rattachées à la MDS de Carcassonne centre** avec une durée moyenne de séjour de 496 jours.

Il est à noter que 19 jeunes ont une durée de séjour allant au-delà de 181 jours de placement.

MDS 2021	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	3	1488	496	925j – 547j – 16j
Carcassonne est	2	268	134	134j – 134j
Carcassonne Ouest	6	1036	172	473j – 274j – 55j – 222j – 6j – 6j
Coursan	11	2381	216	733j – 203j – 477j – 99j – 15j – 298j – 274j – 103j – 116j – 3j – 60j
Castelnaudary	1	26	26	26j
Lézignan	8	746	93	75j – 62j – 239j – 45j – 70j – 108j – 95j – 52j
Limoux	0	-	-	-
Narbonne littoral	6	605	100	21j – 306j – 187j – 10j – 10j – 71j
Narbonne ouest	11	2189	199	737j – 468j – 295j – 295j – 49j – 1j – 1j – 39j – 296j – 4j – 4j
Sigean	4	603	150	546j – 19j – 23j – 15j
Autres départements	7	37	5	4j – 27j – 1j – 2j – 1j – 1j – 1j

- [Déroations](#)

MDS 2021	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations +6 mois	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	3	2	66 %	<b>925j – 547j</b> – 16j
Carcassonne est	2	0	0	134j – 134j
Carcassonne Ouest	6	3	50 %	<b>473j – 274j</b> – 55j – <b>222j</b> – 6j – 6j
Coursan	11	5	45 %	<b>733j – 203j – 477j</b> – 99j – 15j – <b>298j</b> – <b>274j</b> – 103j – 116j – 3j – 60j
Castelnaudary	1	0	0	26j
Lézignan	8	1	9 %	75j – 62j – <b>239j</b> – 45j – 70j – 108j – 95j – 52j
Limoux	0	-	-	-
Narbonne littoral	6	1	16 %	21j – 306j – <b>187j</b> – 10j – 10j – 71j
Narbonne ouest	11	5	45 %	<b>737j – 468j – 295j – 295j</b> – 49j – 1j – 1j – 39j – <b>296j</b> – 4j – 4j
Sigean	4	1	25 %	<b>546j</b> – 19j – 23j – 15j
Autres départements	7	0	0	4j – 27j – 1j – 2j – 1j – 1j – 1j

Pour l'unité EST, les MDS de Coursan et de Narbonne Ouest bénéficient du plus grand nombre de dérogations de plus de 6 mois. Le taux de dérogation le plus élevé est Carcassonne centre. Ce taux s'explique par l'accueil de deux jeunes accueillis dans le cadre des JBS.

- [Typologie des publics](#)

On note pour l'année 2021 une évolution continue des publics accueillis au sein de la SAE-unité EST, tant par les âges que par les profils. Concernant la typologie des publics, la SAE-unité de Narbonne a accueilli cette année encore des enfants qui présentent des troubles associés nécessitant des prises en charge spécifiques de type médico-social et/ou pédopsychiatrique.

Plus précisément, il est possible de constater que les enfants accueillis présentent des nouvelles pathologies telles que des déficiences sévères, l'autisme et des troubles du neuro-développement. Ces troubles se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif, entraînant un important retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et familial.

De plus, comme en 2020 l'analyse fait apparaître qu'il est possible d'établir une corrélation entre la durée du séjour et la typologie des publics.

- Causes de l'accueil

Causes du placement 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Enfant en danger	30	50.8 %	
Conflit familial	11	18.6 %	
Information préoccupante	2	3.5 %	
Fugue	1	1.7 %	
Echec placement	13	22 %	
Autres (fermeture établissement, Famille d'accueil malade)	2	3.4 %	

- Statut du jeune

Statut entrée 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
72h	12	20,3 %	
Accueil provisoire	6	10.2 %	
Accueil modulable	1	1.7 %	
Fugue	0	0 %	
Garde	29	49.1 %	
Mise à l'abri	2	3.4 %	
MNA	0	0 %	
APU	1	1.7 %	
OPP	8	13.6 %	

- Situations antérieures

Situations antérieures 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Etablissements hors département	1	1.7 %	
Etablissements Aude – Lieu de vie et d'accueil	2	3.4 %	
Famille d'Accueil	12	20.3 %	
Famille d'Accueil hors département	0	0 %	
Famille Naturelle	33	<b>56 %</b>	
Famille Naturelle hors département	0	0 %	
Fugueurs	8	13.6 %	
Autres : Belle-mère, Tiers digne de confiance	3	5 %	

La synthèse fait apparaître que si 61 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 13 % sont des fugueurs et 26 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

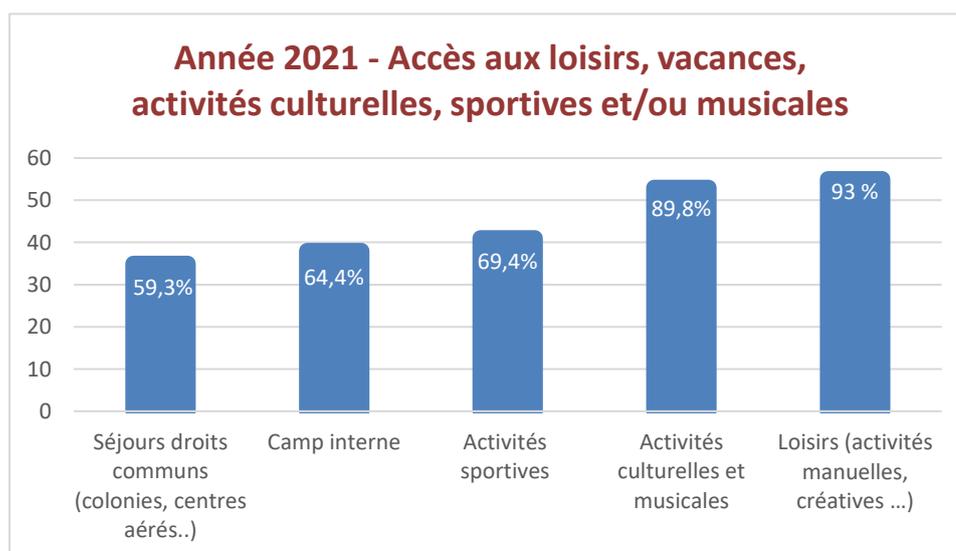
- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations 2021	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Ets Audois	13	22 %	
Ets hors Département	6	10.2 %	
Famille d'accueil	5	8.5 %	
Famille d'accueil Hors dépt	0	0 %	
Famille naturelle	11	18.6 %	
Famille naturelle Hors dépt	0	0 %	
Majeur	3	5.1 %	
Fugue	3	5.1 %	
Dans l'attente d'une orientation	18	30.5 %	

La synthèse fait apparaître que + 30% des enfants accueillis sont dans l'attente d'une orientation adaptée.

- [Programmation Activités de loisirs été 2021](#)

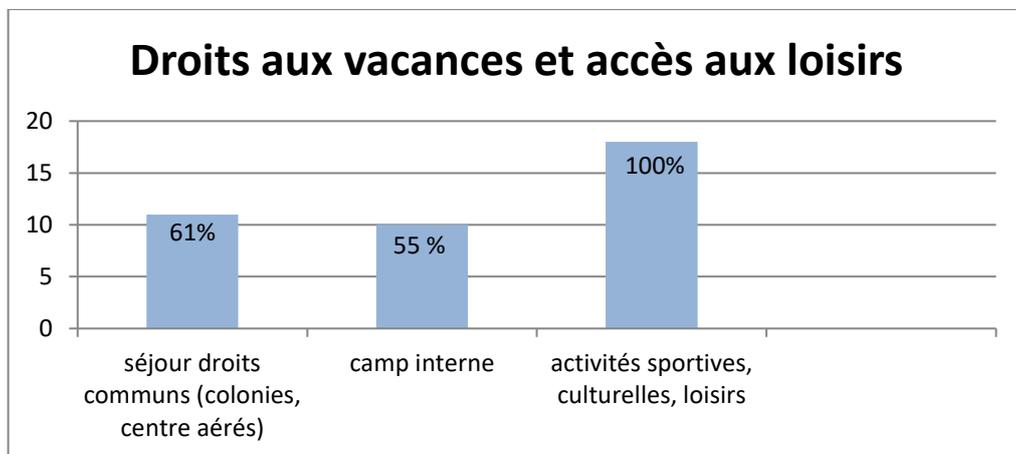
La SAE Unité Est a pour objectif de s'adapter aux besoins de l'enfant en diversifiant les propositions de prise en charge et en garantissant par objectif l'accès aux droits aux loisirs et aux vacances. A ce titre, sur les 59 enfants accueillis sur la SAE Unité Est, **35 ont pu participer à des séjours vacances de type colonies à thèmes** (neige, équitation, eaux vives, ...); **38 ont pu bénéficier de séjours organisés par l'équipe éducative** (Futuroscope, week-end à la neige, parc d'attraction Spirou...); **41 ont pu être inscrits dans des clubs de sport ordinaires** (badminton, natation, football, basketball, rugby, gymnastique ...); **53 ont pu bénéficier de sorties culturelles** de type visites de musée, d'exposition, de sortie au théâtre, cinéma, ... mais également de cours individualisé de musique. A titre d'exemple, des cours de piano encadrés par un professeur diplômé sont proposés pour tous les jeunes le souhaitant et accueillis sur la SAE unité Est. Enfin, **55 enfants ont pu participer à des activités créatives ou manuelles** de type art plastique.



### Evaluation de la période estivale 2021

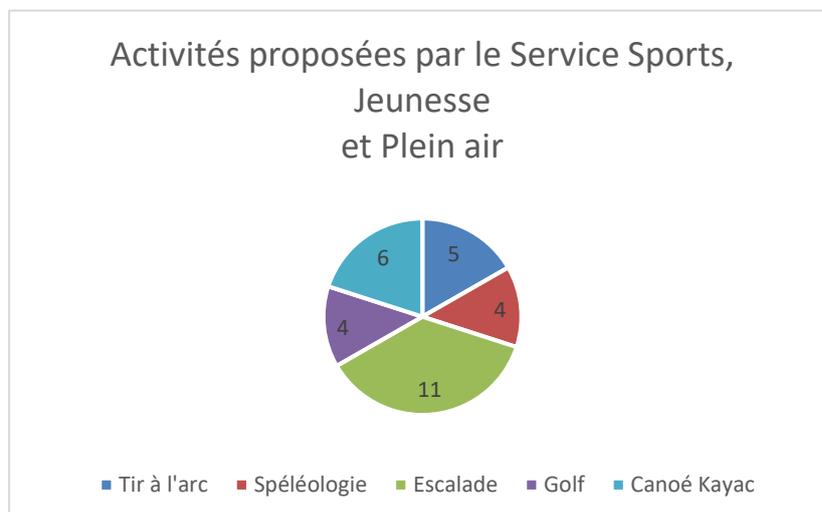
Une programmation pour la période estivale a été mise en œuvre via plusieurs modalités : des séjours de vacances sur des dispositifs de droits communs (colonies, centres aérés) ; des sorties et activités à la journée et des séjours organisés en interne via des « camps ». Un point plus précis est détaillé ci-dessous concernant les 18 enfants accueillis sur cette période.

- **10 enfants (soit 55 % des enfants accueillis)** ont pu bénéficier de vacances type « camps internes » via l'organisation de 4 séjours composés de 6 jeunes et 2 adultes en moyenne sur une durée de 4 jours.
- **11 enfants (soit 61 % des enfants accueillis)** ont pu bénéficier de vacances via les dispositifs de droits communs.
- **18 enfants (soit 100 % des enfants accueillis)** ont pu bénéficier d'activités culturelles, sportives, ou loisirs (de type canoé, visites culturelles, cinéma, piscine, ballade dans la nature, plage, ...)



### Partenariat avec le service Sports, Jeunesse et Plein air de la Collectivité

Ce droit aux loisirs est également mis en œuvre via un partenariat avec le service Sports, Jeunesse et Plein air du Département de l'Aude. A ce titre, des activités sportives encadrées par des animateurs diplômés sont mis en œuvre durant toute l'année (tir à l'arc, canoé kayak, golf, escalade, spéléologie, ...).



**SAE DE CARCASSONNE – Unité Ouest**

• MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2021 vers la SAE de Carcassonne est la **MDS de Carcassonne Centre**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont **rattachées à la Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 170 jours relative à une situation

MDS 2021	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	8	108	302	<b>119j</b> -42j -3j -4j -4j -84j -41j – 5j
Carcassonne est	3	0	120	76j – 12j – 32j
Carcassonne ouest	3	48	427	2j – 12j – <b>413j</b>
Coursan	2	0	222	<b>212j</b> – 10j
Castelnaudary	6	0	703	<b>228j -154j 131j -182j</b> - 4j – 4j
Limoux	7	213	679	69j – <b>232j -110j</b> – 51j – <b>144j</b> – 68j – 5j
Lézignan	1	0	17	17j
Narbonne littoral	1	0	170	<b>170j</b>
Narbonne ouest	3	13	27	19j – 6j – 2j
Sigean	0	<b>0</b>	<b>0</b>	0
Autres départements	5	0	11	3j – 2j- 2j – 2j -2j
Sans indication	2	0	5	2j – 3j

- [Dérogations](#)

MDS 2021	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	8	1	12.5%	119j -42j -3j -4j -4j -84j -41j - 5j
Carcassonne est	3	0	0%	76j - 12j - 32j
Carcassonne ouest	3	1	33.33 %	2j - 12j - <b>413j</b>
Coursan	2	1	50 %	<b>212j</b> - 10j
Castelnaudary	6	4	66.67%	<b>228j -154j 131j -182j</b> - 4j - 4j
Limoux	7	3	42.86%	69j - <b>232j -110j</b> - 51j - <b>144j</b> - 68j - 5j
Lézignan	1	0	0 %	17j
Narbonne littoral	1	1	100%	<b>170j</b>
Narbonne ouest	3	0	0%	19j - 6j - 2j
Sigean	0	0	<b>0</b>	0
Autres départements	5	0	0%	3j - 2j- 2j - 2j -2j
Sans indication	2	0	0%	2j - 3j

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Enfant en danger	<b>16</b>	<b>39.02 %</b>	-5.27 %
Conflit familial	17	41.46 %	+2.89 %
Information préoccupante	1	2.44%	-3.27 %
Echec placement	5	12.20%	+3.63 %
Sans indication	2	4.88 %	+2.02 %

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
72h	11	26.82 %	=
Accueil provisoire	2	4.88 %	- 50%
Fugue	1	2.44 %	+ 100 %
Garde	14	34.15 %	- 92.86 %
OPP	13	31.71 %	- 11.5 %

- [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Etablissements hors département	3	7.32 %	=
Etablissements Aude	2	4.88 %	- 50 %
Famille d'Accueil	5	12.19 %	-200 %
Famille d'Accueil hors département	1	2.44 %	=
Famille Naturelle	27	65.85 %	- 66 %
Famille Naturelle hors département	3	7.32 %	+300 %
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0 %	-100 %
Sans indication	0	0%	- 100 %

La synthèse fait apparaître que 73 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 0 % sont des fugueurs et 26.8 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Ets Audois	11	26.83 %	-127%
Ets hors Département	4	9.76 %	+33 %
Lieux de vie	4	9.76 %	-33 %
Famille d'accueil	3	7.33 %	- 50 %
Famille naturelle	<b>12</b>	29.26 %	- 33 %
Famille naturelle Hors dept	4	9.76 %	+400 %
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	1	2.44 %	- 66 %
Dans l'attente d'une orientation	2	4.88 %	- 300 %

Il apparait que 12 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

## SAE DE VILLENEUVE – Unité Ouest

Si l'unité de Villeneuve Minervois était initialement identifiée comme l'accueil spécifique dédié aux Mineurs non accompagnés, depuis le mois de mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, la SAE de Villeneuve Minervois a accueilli des enfants de l'ASE traditionnelle pour répondre aux besoins de placements. Depuis avril 2021, le site de Villeneuve Minervois accueille des jeunes issus de l'ASE dite traditionnelle

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2020 vers la SAE de Villeneuve est **Carcassonne Centre**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées au CMS Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 349 jours.

MDS	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	10	0	257	6j – <b>108j</b> – 20j – 20j – 39j – 39j – 3j – 3j – 3j – 16j
Carcassonne est	9	112	1106	<b>263j – 263j – 183j</b> -7j – 6j – 5j - <b>128j – 128j -123j</b>
Carcassonne ouest	4	0	249	15j – 83j – 83j – 68j
Coursan	0	0	0	
Castelnaudary	4	122	264	<b>154j</b> – 12j – 12j – 86j
Limoux	5	0	316	12j – 12j – 46j – <b>123j – 123j</b>
Lézignan	0	0	0	
Narbonne littoral	2	222	698	<b>587j – 111j</b>
Narbonne ouest	2	0	624	<b>312j – 312j</b>
Sigean	0	<b>0</b>	0	0
Autres départements	1	0	1	1j

- [Déroations](#)

MDS	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	10	1	10%	6j – 108j – 20j – 20j – 39j – 39j – 3j – 3j – 3j – 16j
Carcassonne est	9	6	66.67%	263j – 263j – 183j -7j – 6j – 5j - 128j – 128j -123j
Carcassonne ouest	4	0	0%	15j – 83j – 83j – 68j
Coursan	0	0	0%	
Castelnaudary	4	1	25%	154j – 12j – 12j – 86j
Limoux	5	2	40%	12j – 12j – 46j – 123j – 123j
Lézignan	0	0	0%	
Narbonne littoral	2	2	100%	587j – 111j
Narbonne ouest	2	2	100%	312j – 312j
Sigean	0	0	0%	0
Autres départements	1	0	0%	1j

Il apparait que cinq jeunes ont été en dérogation de plus de 180 jours.

- [Causes de l'accueil](#)

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Enfant en danger	23	62.16%	+35%
Conflit familial	5	13.52%	+66%
Sans parent	1	2.70%	
Echec placement	8	21.62%	+60%

- [Statut du jeune](#)

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
72h	2	5.40%	200%
Accueil provisoire	19	51.35%	94%
Fugue	0	0%	
Garde	4	10.81%	75%
OPP	11	29.74%	-47%
DEAP	1	2.70	

• [Situations antérieures](#)

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Etablissements hors département	1	2.70%	100%
Etablissements Aude	1	2.70%	-0.66%
Famille d'Accueil	2	5.40%	-0.66%
Famille d'Accueil hors département	0	0%	
Famille Naturelle	<b>32</b>	<b>86.50%</b>	<b>+39%</b>
Famille Naturelle hors département	1	2.70%	
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0%	

• [Orientation à l'issue de l'accueil](#)

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audois	4	10.81%	-50%
Ets hors Département	0	0%	
Lieux de vie	0	0%	
Famille d'accueil	2	5.40%	-2.5%
Famille naturelle	<b>18</b>	<b>48.65%</b>	<b>+80%</b>
Famille naturelle Hors dépt	0	0%	
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	0	0%	
Dans l'attente d'une orientation	13	35.14%	+225%

**La synthèse fait apparaître que 18 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.**

L'unité a connu beaucoup d'évolution et de perturbation sur l'année 2021 :

- L'unité OUEST existe comme entité depuis le CTP du mois d'avril 2021,
- Le site de Villeneuve Minervoise a vu son activité modifiée en passant d'un public strictement MNA à un public de jeunes enfants majoritairement âgé entre 3 ans et 12 ans. L'adaptation s'est passée dans des conditions complexes avec la situation sanitaire mais le site a répondu présent aux attentes. La modification d'activité a permis d'avoir sur la SAE un lieu pouvant accueillir une tranche d'âge très jeune avec de nombreuses sollicitations et de répondre à la fois aux accueils d'urgences pour les plus petits mais aussi aux nombreuses ruptures de placement concernant ce public.
- Le site de Carcassonne a connu des changements importants avec une réduction du nombre d'accueil et de professionnels intervenant sur le site. Depuis le mois de juin, des déménagements successifs et la fin du site de Carcassonne avec le positionnement des missions sur une villa pouvant accueillir 4 jeunes a entraîné de facto une baisse d'activité.

Etant données les modifications successives de l'unité OUEST, il est complexe de faire une analyse précise de l'activité concernant l'année 2021.

## Conclusion

---

L'année 2021 a d'abord été marquée par la continuité d'une crise sanitaire sans précédent. Dans cet environnement, la SAE de l'Aude a dû faire preuve d'adaptation et parfois même d'innovation afin de garantir une continuité de service public de qualité.

De façon significative, l'activité de la SAE de l'Aude a baissé durant cette année 2021. Ce constat est dû principalement à la délégation au secteur associatif de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés.

Pour autant, dans un contexte complexe, la SAE de l'Aude est rentrée de plein pied dans une phase de construction dynamique qui a vocation à adapter son fonctionnement aux besoins de chaque enfant accueilli. Les objectifs généraux définis par le projet de service ont commencé à se mettre en œuvre durant le second semestre de cette année 2021. Courant 2022, les évolutions nécessaires, qu'elles soient d'ordre bâtementaire, financier ou statutaire se poursuivront. Ainsi, la SAE de l'Aude continuera à assurer pleinement et fièrement sa mission de service public dans l'intérêt supérieur des enfants accueillis.

### LA PROPOSITION

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène SANDRAGNE**

**Annexe Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2021****Structure Accueil Enfance – SAE de l'Aude**

<b>Chef de Service de la SAE de l'Aude</b>	A	1 poste cadre socio-éducatif
--	---	------------------------------

**Services Généraux**

Gestionnaire financier	B	1 poste rédacteur
------------------------	---	-------------------

Secrétaire	C	1 poste de secrétaire
------------	---	-----------------------

Total		<b>3 postes permanents</b>
-------	--	----------------------------

**Annexe Organigramme Unité de Carcassonne – Postes permanents au 31/12/2021**

**Structure Accueil Enfance – Unité de Carcassonne**

<b>Chef de Service de l'unité</b>	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsables Educatif et Social et social	A	2 postes de responsable éducatif
<b>Equipe psycho-éducative</b>		
Accueil – Observation	A	} 11 postes éducateurs spécialisés
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
<b>Services Généraux</b>		
Secrétariat SAE	B	1 poste de rédacteur
	C	1 poste d'adjoint administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	3 postes de veilleur de nuit
	A	1 poste d'infirmière
Ouvrier polyvalent	C	1 poste de maîtresse de maison
	C	1 poste d'agent d'entretien
<b>Total</b>		<b>25 postes permanents</b>

**Annexe Organigramme Unité de Narbonne – Postes permanents au 31/12/2021**

**Structure Accueil Enfance – Unité de Narbonne**

<b>Chef de Service de l'unité</b>	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsable éducatif et social et social	A	3 postes de responsable éducatif

***Equipe psycho-éducative***

Accueil – Observation	A	} 33 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Evaluation – Projets individualisés		

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	2 postes ASE – ASS
--	---	--------------------

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
-------------------------	---	---------------------

***Services Généraux***

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
--------------------	---	-----------------------------

Secrétariat SAE	C	2 adjoints administratifs
-----------------	---	---------------------------

Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	13 postes de veilleurs de nuit
---	---	--------------------------------

	A	2 postes d'infirmière
--	---	-----------------------

	C	3 postes de maîtresse de maison
--	---	---------------------------------

<b>Total</b>		<b>61 postes permanents</b>
--------------	--	-----------------------------

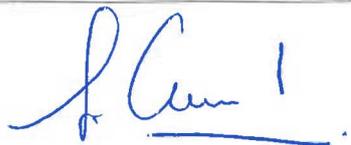
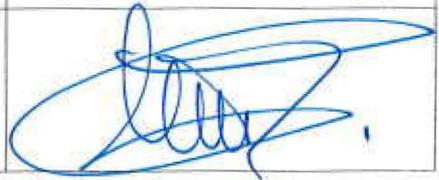
**Annexe Organigramme Unité de Villeneuve Minervois – Postes permanents au 31/12/2021**

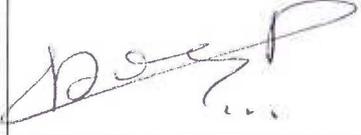
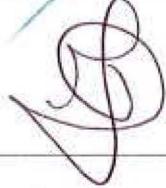
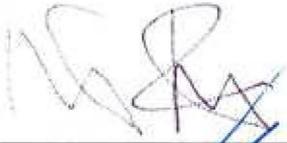
**Structure Accueil Enfance – Unité de Villeneuve Minervois**

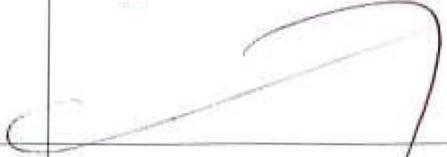
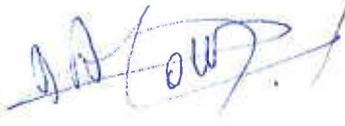
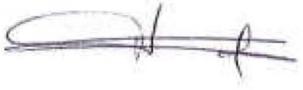
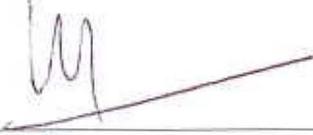
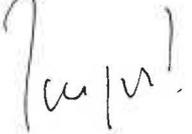
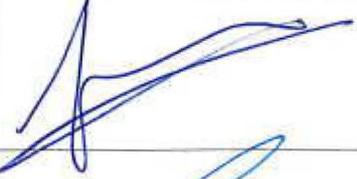
<b>Chef de Service de l'unité</b>	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsable Educatif et Social	A	1 poste assistant SE 1 <sup>er</sup> Grade
<b>Equipe psycho-éducative</b>		
Accueil – Observation	A	} 15 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
<b>Services Généraux</b>		
Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Secrétariat SAE	C	1 poste Adjoint Administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	5 postes de veilleurs de nuit
soignant	A	1 poste d'infirmière ou aide-
	C	1 poste de maîtresse de maison
<b>Total</b>		<b>22 postes permanents</b>

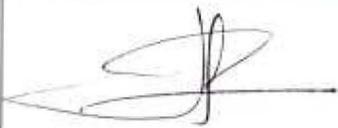
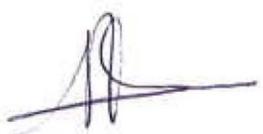
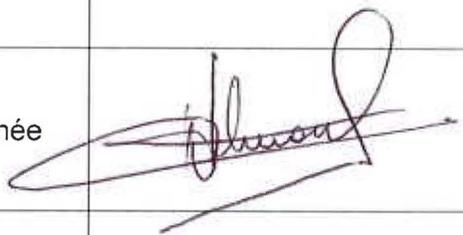
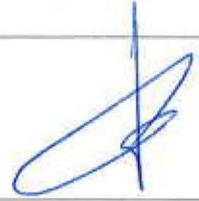
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
---

Session du 14 avril 2022 - Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe de la structure accueil enfance
--

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

Compte de gestion 2021 présenté par le Payeur Départemental,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 présentant le rapport d'activité 2021 de la structure accueil enfance,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2021.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2021, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe la structure accueil enfance.

Ces documents font suite au rapport d'activité de la structure accueil enfance (SAE) voté précédemment et joint en annexe du compte administratif.

Le rapport d'activité ayant détaillé la structuration de l'activité, le compte administratif traduit l'impact budgétaire pour la collectivité des frais de structure (capacité d'accueil, personnel...) et des frais de prise en charge physique des enfants.

Je vous rappelle que le résultat 2021 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient d'arrêter définitivement ces résultats.

## **I - COMPTE ADMINISTRATIF**

### **1. Synthèse :**

Pour l'exercice 2021, le compte administratif du budget annexe de la structure accueil enfance se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 5 816 209,44 € et le montant des recettes à 7 120 226,17 €, soit un solde positif sur l'exercice de 1 304 016,73 €. Cette hausse tient notamment au « rattrapage » en 2021 de la subvention d'investissement en provenance du budget principal qui avait été accordée au titre de l'exercice 2020 (742 041,65 €). Cette subvention était destinée à financer l'acquisition du Domaine de la Sale sur le budget de la SAE.

En intégrant les déficits antérieurs et les restes à réaliser, le budget de la structure accueil enfance présente un résultat excédentaire sur la section d'exploitation de 414 642,26 € et de 20 778,34 € sur la section d'investissement.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat antérieur</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Résultat total</b>
<b>Exploitation</b>	5 729 895,30	6 245 572,90	515 677,60	-101 035,34	0,00	414 642,26
<b>Investissement</b>	86 314,14	874 653,27	788 339,13	-742 041,65	25 519,14	20 778,34
<b>Total</b>	<b>5 816 209,44</b>	<b>7 120 226,17</b>	<b>1 304 016,73</b>	<b>-843 076,99</b>	<b>25 519,14</b>	<b>435 420,60</b>

## 2. Section d'exploitation :

- Les recettes 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Enfance Famille</b>	<b>5 256 952,72</b>	<b>6 195 606,65</b>	<b>938 653,93</b>	<b>17,86%</b>
Dotation	5 023 214,97	5 944 597,83	921 382,86	18,34%
Activité de la SAE	233 737,75	251 008,82	17 271,07	7,39%
<b>Administration générale</b>	<b>36 084,87</b>	<b>41 322,25</b>	<b>5 237,38</b>	<b>14,51%</b>
Ressources humaines	29 971,15	34 174,03	4 202,88	14,02%
Budget et finances	6 113,72	7 148,22	1 034,50	16,92%
<b>EXPLOITATION REEL</b>	<b>5 293 037,59</b>	<b>6 236 928,90</b>	<b>943 891,31</b>	<b>17,83%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>8 644,00</b>	<b>8 644,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 301 681,59</b>	<b>6 245 572,90</b>	<b>943 891,31</b>	<b>17,80%</b>

Les recettes réelles d'exploitation d'un montant total de 6,24 M€ augmentent de 0,94 M€ par rapport à 2020.

Les recettes propres de la SAE sont en augmentation (+ 0,02 M€) par rapport à 2020. La hausse tient à la participation forfaitaire de l'Etat pour l'évaluation des mineurs non accompagnés, qui couvre la période du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, d'un montant de 0,25 M€. A compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, cette recette est transférée au budget principal car la dépense relative à l'évaluation des mineurs non accompagnée est réalisée sur le budget principal.

Le financement des chèques-déjeuners (0,03 M€) augmente de 4 156,01 €. Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'exploitation est stable à 4 891,51 €. Aucun remboursement de frais par les autres départements n'a été encaissé en 2021.

La dotation globale versée par le Département de 5,94 M€ a augmenté de 0,92 M€ par rapport à l'année précédente. Elle représente 97,61 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dépenses 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Enfance Famille</b>	<b>814 906,38</b>	<b>572 278,56</b>	<b>-242 627,82</b>	<b>-29,77%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>4 920 778,12</b>	<b>5 031 714,93</b>	<b>110 936,81</b>	<b>2,25%</b>
Ressources humaines	4 530 850,72	4 614 997,44	84 146,72	1,86%
Budget et finances	683,06	80,35	-602,71	-88,24%
Systèmes d'information et télécommunications	9 032,14	8 888,37	-143,77	-1,59%
Logistique et patrimoine	380 212,20	407 748,77	27 536,57	7,24%
<b>EXPLOITATION REEL</b>	<b>5 735 684,50</b>	<b>5 603 993,49</b>	<b>-131 691,01</b>	<b>-2,30%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>87 007,95</b>	<b>125 901,81</b>	<b>38 893,86</b>	<b>44,70%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 822 692,45</b>	<b>5 729 895,30</b>	<b>-92 797,15</b>	<b>-1,59%</b>

Après la forte augmentation constatée en 2017 et 2018, la diminution des années 2019 et 2020 se poursuit en 2021. Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 5,61 M€, soit une baisse de 0,13 M€.

Elles sont relatives aux :

- dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis qui diminuent (- 0,36 M€), passant de 0,81 M€ à 0,58 M€, avec une baisse des frais de locations immobilières (- 0,12 M€), des frais d'alimentation et d'habillement (- 0,04 M€) et une hausse des prestations d'alimentation à l'extérieur (+ 0,03 M€). En outre, il faut noter une baisse des dépenses liées à des écritures de régularisation sur des exercices antérieurs (- 0,12 M€).
- frais de fonctionnement général (5,03 M€) qui sont en hausse de 0,11 M€ par rapport à l'année dernière. Les frais de personnel s'établissent à 4,62 M€ avec une augmentation de 0,09 M€ due à un renfort de personnel saisonnier. Les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments et aux fluides (0,41 M€) sont en augmentation de 0,03 M€.

### **Section d'investissement :**

- Les recettes 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (10682)	0,00	0,00	0,00	
FCTVA	5 724,95	6 709,81	984,86	17,20%
Enfance Famille	0,00	742 041,65	742 041,65	
Subvention d'équilibre	0,00	742 041,65	742 041,65	
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>5 724,95</b>	<b>748 751,46</b>	<b>743 026,51</b>	<b>12978,74%</b>
Opérations d'ordre	87 007,95	125 901,81	38 893,86	44,70%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>92 732,90</b>	<b>874 653,27</b>	<b>781 920,37</b>	<b>843,20%</b>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 748 751,46 € et concernent principalement la subvention en provenance du budget principal attribuée en 2020 mais encaissée sur l'exercice 2021 (742 041,65 €). Cette subvention figurait dans le compte administratif 2020 du budget de la structure accueil enfance à titre de somme à recevoir (reste à réaliser).

Ces recettes sont complétées par le FCTVA (6 709,81 €) qui est quasi stable par rapport à l'année dernière en lien avec des dépenses éligibles en 2020.

- Les dépenses 2021 :

	CA 2020	CA 2021	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale	886 936,54	77 670,14	-809 266,40	-91,24%
Logistique et patrimoine	886 936,54	77 670,14	-809 266,40	-91,24%
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>886 936,54</b>	<b>77 670,14</b>	<b>-809 266,40</b>	<b>-91,24%</b>
Opérations d'ordre	8 644,00	8 644,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>895 580,54</b>	<b>86 314,14</b>	<b>-809 266,40</b>	<b>-90,36%</b>

D'un montant de 77 670,14 M€, les dépenses réelles d'investissement baissent de 0,81 M€. Pour rappel, l'acquisition du Domaine de la Sale a été réalisée en 2020 pour 0,84 M€. Les dépenses en 2022 concernent les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de la SAE de Villeneuve Minervois pour 11 940,26 €, l'achat de mobilier à hauteur de 26 009,88 €, le rachat de 3 véhicules en fin de location pour 22 200 € et des frais de la mission

assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la restructuration de la SAE à Carcassonne à hauteur de 17 520 €.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur Départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2021 pour le budget annexe de la structure accueil enfance. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2021 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2021.

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B25-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 12

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2021 : budget annexe de la structure accueil enfance**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2021,

**VU** le compte de gestion 2021 présenté par le payeur Départemental,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 présentant le rapport d'activité 2021 de la structure accueil enfance,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2021,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

**SLOW**

ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B25-BF

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2021 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 5 816 209,44 € et en recettes à 7 120 226,17 €.

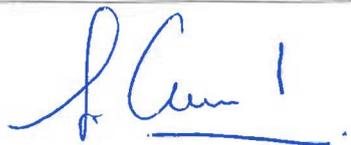
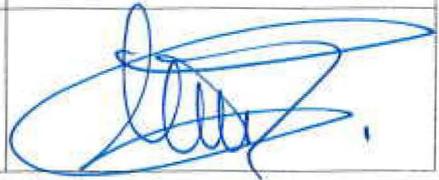
**La Présidente du Conseil départemental,**

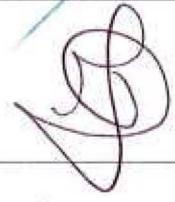
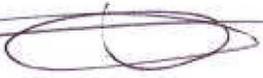
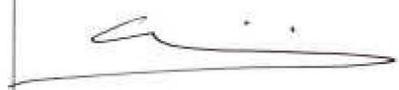
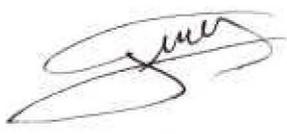


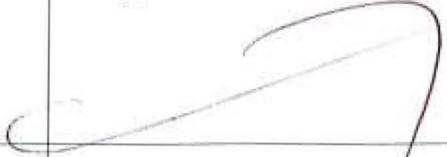
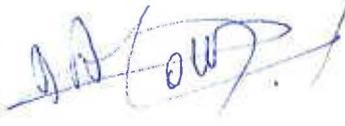
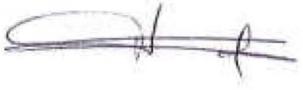
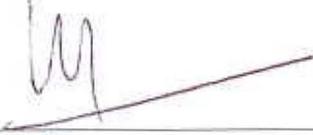
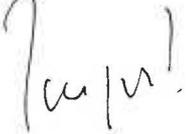
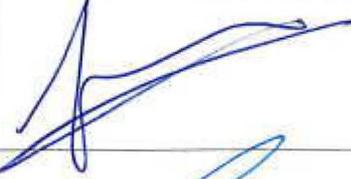
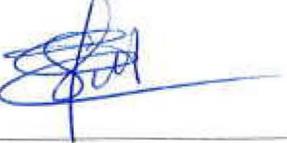
**Hélène Sandragé**

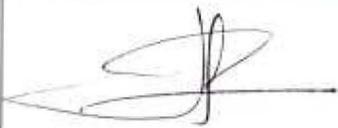
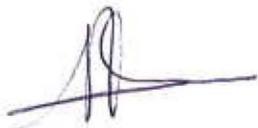
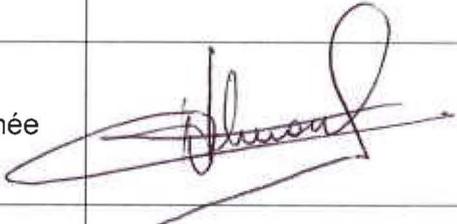
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances  
Service préparation budgétaire et prospective financière  
Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 – Affectation du résultat 2021 : budget principal

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget principal pour l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources et dialogue social,

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique	Montant voté	Montant affecté	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E04	106 - 001/001/01 - 01				32 783 266,01	
							0,00		0,00
<b>Total</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 783 266,01</b>	<b>0,00</b>
Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E08	110 - 002/002/01 - 01				90 922 099,56	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E03	250 - 10/1068/01 - 01				25 908 266,01	
<b>Total</b>								<b>116 830 365,57</b>	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice

suisant. La délibération d'affectation prise par le conseil départemental est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Je vous propose donc d'affecter le résultat **2021** tel qu'il ressort du **compte administratif 2021** que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Dans le détail :

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget principal, le compte administratif 2021 a fait apparaître le résultat suivant :

#### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice (positif).....	51 562 608,80 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	65 267 756,77 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>116 830 365,57 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2020 s'établissait à 82 487 330,66 €.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (déficit).....	9 305 733,77 €
- Résultats antérieurs (déficit).....	23 477 532,24 €
- Restes à réaliser 2021 (écart positif).....	6 875 000,00 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b><u>25 908 266,01 €</u></b>

RELIQUAT A AFFECTER.....

**90 922 099,56€**

**LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **25 908 266,01 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),

- inscription de **90 922 099,56 €** en excédent de fonctionnement reporté (R002 - solde positif),

- inscription de **32 783 266,01 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif)

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragne**

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B20-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

-----

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 13

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2021 - Budget principal**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget principal du Département pour l'exercice 2021,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget principal
Résultat excédentaire de fonctionnement	116 830 365,57
Solde déficitaire d'investissement	32 783 266,01

**CONSIDERANT** le montant des restes à réaliser 2021 en recettes d'investissement pour un montant de 6 875 000 €,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

**SLO**

ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B20-BF

## DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 25 908 266,01 € et le solde de 90 922 099,56 € en excédent de fonctionnement reporté.

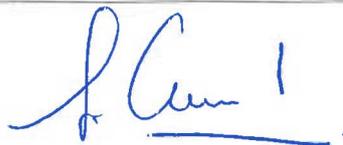
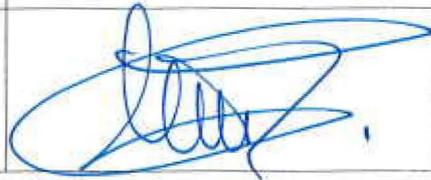
**La Présidente du Conseil départemental,**

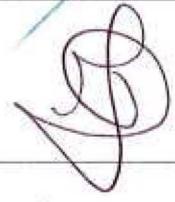
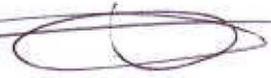
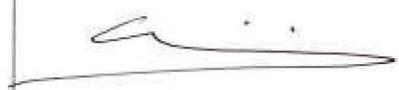
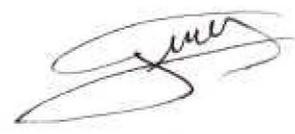


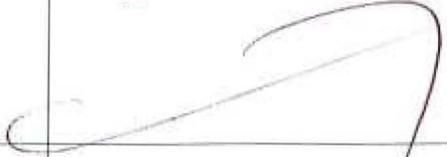
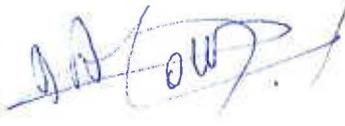
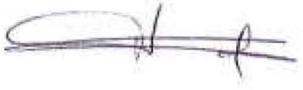
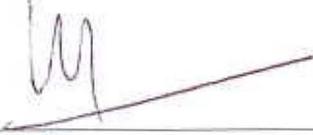
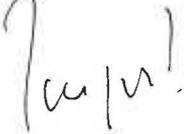
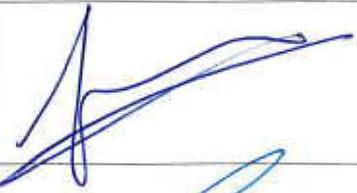
**Hélène Sandragé**

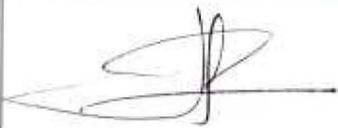
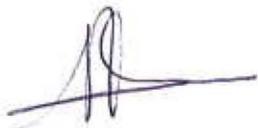
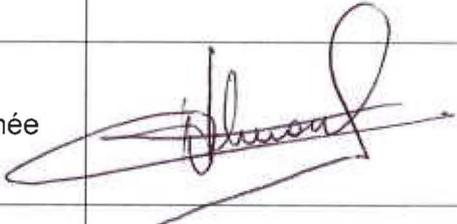
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances  
 Service préparation budgétaire et prospective financière  
 Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Affectation du résultat 2021 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2022 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2021,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E02	108 - 001 001 921				23 121,92	
<b>Total</b>								<b>23 121,92</b>	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2021 tel qu'il ressort du compte administratif 2021 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2021 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses a fait apparaître le résultat suivant :

#### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice .....	0,00 €
- Résultats antérieurs .....	0,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2020 s'établissait à 0,00 €.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (négatif).....	- 11 068,05 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	34 189,97 €
- Restes à réaliser 2021.....	0,00 €

**Excédent d'investissement :** **23 121,92 €**

#### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

**D'AFFECTER** les résultats de la manière suivante :

- inscription de 23 121,92 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

Votants	Pour	Contre
35	35	0
<b>Abstentions</b>		0
<b>N'a pas pris part au vote</b>		0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B21-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 14

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2021 - budget annexe du laboratoire départemental d'analyses**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2021,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe laboratoire départemental d'analyses
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Solde excédentaire d'investissement	23 121,92 €

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

**DECIDE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Inscription de 23 121,92 € en excédent de la section d'investissement (R001) du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

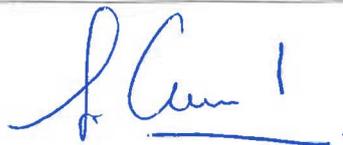
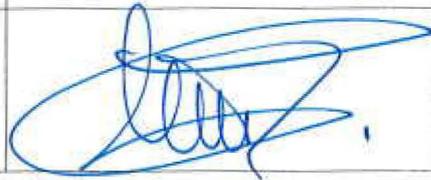
**La Présidente du Conseil départemental,**

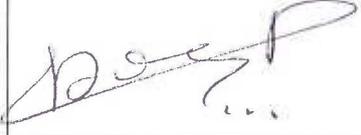
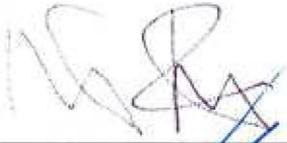


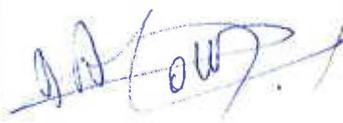
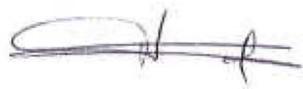
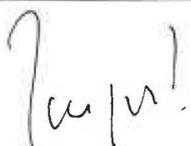
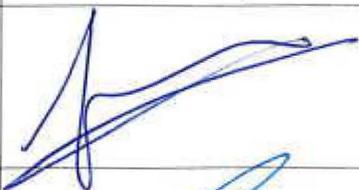
**Hélène Sandragne**

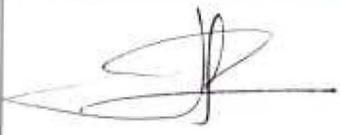
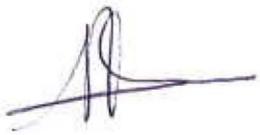
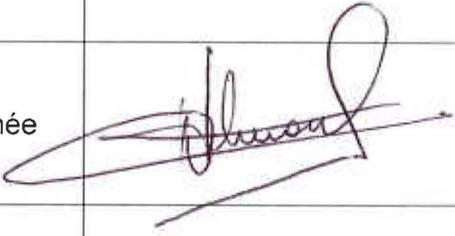
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances  
 Service préparation budgétaire et prospective financière  
 Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Affectation du résultat 2021 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2021,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K209O002	K209E01	108 - 001 001 921				13 299,05	
<b>Total</b>								<b>13 299,05</b>	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2021 tel qu'il ressort du compte administratif 2021 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,

- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2021 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement a fait apparaître le résultat suivant :

### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice (positif) .....	0,00 €
- Résultats antérieurs (déficit) .....	0,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2020 s'établissait à 0,00 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (négatif) .....	- 9 908,54 €
- Résultats antérieurs (excédent) .....	23 207,59 €
- Restes à réaliser 2021 .....	0,00 €
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b><u>13 299,05 €</u></b>

### **LA PROPOSITION :**

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

**D'AFFECTER** les résultats de la manière suivante :

- inscription de 13 299,05 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 - solde positif).

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B23-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 15

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2021 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2021,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Solde excédentaire d'investissement	13 299,05 €

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

**SLO**

ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B23-BF

**DECIDE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Inscription de 13 299,05 € en excédent de la section d'investissement (R001) du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

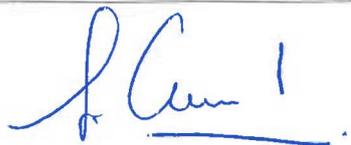
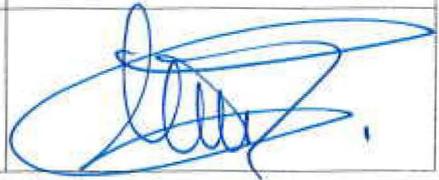
**La Présidente du Conseil départemental,**

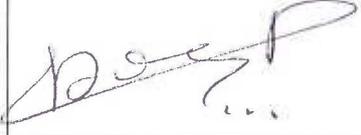
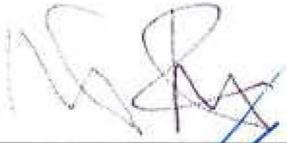


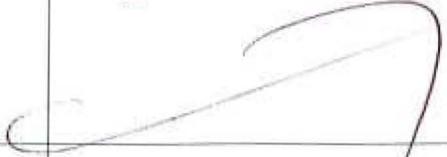
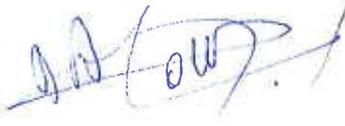
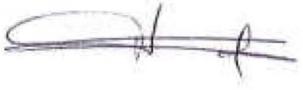
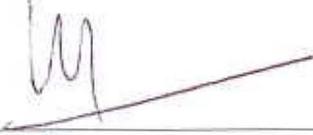
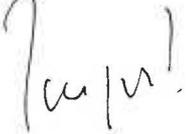
**Hélène Sandragne**

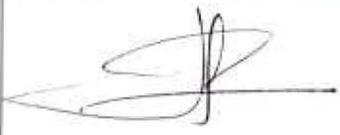
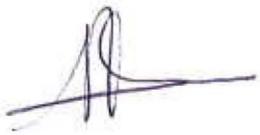
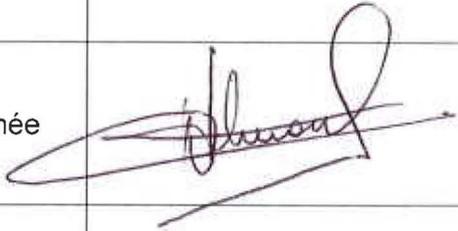
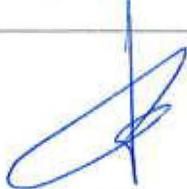
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances  
 Service préparation budgétaire et prospective financière  
 Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022- Affectation du résultat 2021 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 27 octobre 2017 relative à l'intégration du budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental sur l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental et du laboratoire routier pour l'exercice 2021,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINP-K2210002	K210E03	107 - 001/001/621-621				3 499 517,31	
<b>Total</b>								<b>3 499 517,31</b>	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L 3312-6 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter les résultats 2021 tel qu'ils ressortent du compte administratif 2021 de ce budget annexe que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2021 concernant le budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier a fait apparaître le résultat suivant :

#### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice.....	0,00 €
- Résultats antérieurs.....	0,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2020 s'établissait à 0,00 €.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	155 020,50 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	3 344 496,81 €
- Restes à réaliser 2021.....	0,00 €

**Excédent d'investissement : 3 499 517,31€**

**RELIQUAT A AFFECTER..... 0,00 €**

**LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

**D’AFFECTER** les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 499 517,31€ en solde d’exécution de la section d’investissement reporté (R001 – solde positif).

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B24-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 16

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2021 : Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier pour l'exercice 2021,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe Parc départemental
Résultat excédentaire de fonctionnement	0 €
Solde excédentaire d'investissement	3 499 517,31 €

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B24-BF

**DECIDE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 499 517,31 € en excédent affecté à la section d'investissement (R001) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

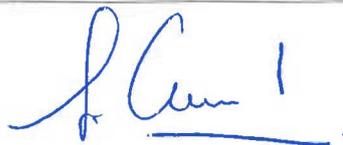
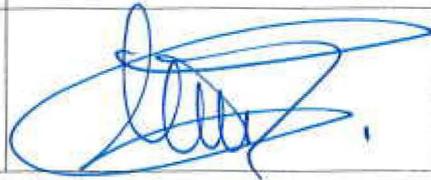
**La Présidente du Conseil départemental,**

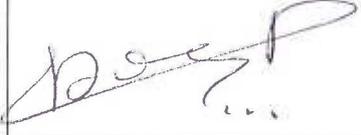
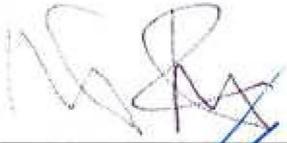


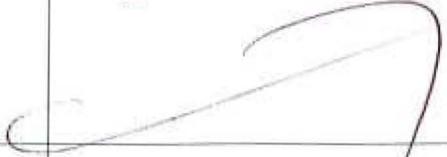
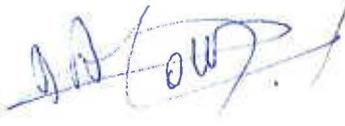
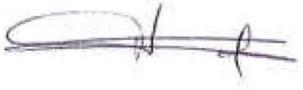
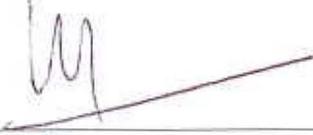
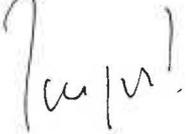
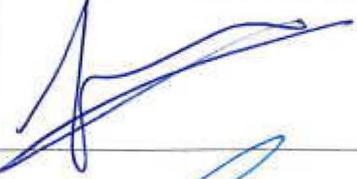
**Hélène Sandragé**

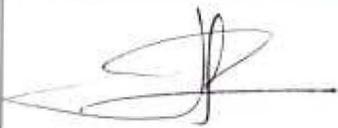
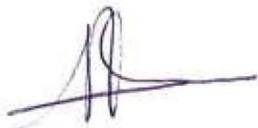
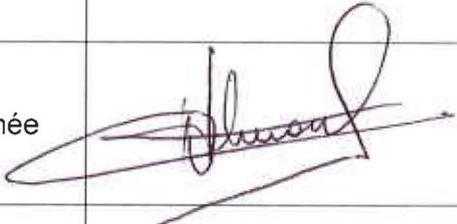
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances  
 Service préparation budgétaire et prospective financière  
 Commission ressources et dialogue social

Session du 14 avril 2022 - Affectation du résultat 2021 : budget annexe de la structure accueil enfance

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects réglementaires

Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 présentant le rapport d'activité 2021 de la structure accueil enfance,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2021,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K213O002	K20136E04	1901 - 002/002/01-01				414 642,26	
K26	Reprise du résultat	FINA-K213O003	K206E02	1900 - 001/001/01-01				20 778,34	
<b>Total</b>								<b>435 420,60</b>	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

L'activité de la structure accueil enfance relève d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Les règles d'affectation du résultat d'exploitation de ce budget annexe diffèrent de celle du budget principal et sont définies par les dispositions de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles.

Le compte administratif 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance a fait apparaître les résultats suivants :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat total
Fonctionnement	5 729 895,30	6 245 572,90	515 677,60	-101 035,34	0,00	414 642,26
Investissement	86 314,14	874 653,27	788 339,13	-742 041,65	25 519,14	20 778,34
<b>Total</b>	<b>5 816 209,44</b>	<b>7 120 226,17</b>	<b>1 304 016,73</b>	<b>-843 076,99</b>	<b>25 519,14</b>	<b>435 420,60</b>

Il convient donc d'affecter l'excédent d'exploitation 2021 d'un montant de 414 642,26 € et l'excédent d'investissement 2021 d'un montant de 20 778,34 €.

Au regard des charges et des recettes prévisionnelles pour 2022 du budget annexe de la SAE, je vous propose d'affecter :

- le montant de 414 642,26 € à la réduction du financement des charges d'exploitation 2022 au titre du II – 1 de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles,
- le montant de 20 778,34 € en solde d'exécution de la section d'investissement R001 (solde positif)

#### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

**D'AFFECTER** les résultats de la manière suivante :

- inscription de 414 642,26 € en excédent affecté à la section d'exploitation (R002),
- inscription de 20 778,34 € en excédent d'investissement (R001).

**La Présidente du Conseil départemental,**

**Hélène Sandragé**

Votants	Pour	Contre
35	35	0
<b>Abstentions</b>		
0		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		
0		

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B25-BF

Publié le 04/05/2022  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 17

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2021 : budget annexe de la structure accueil enfance**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 présentant le rapport d'activité 2021 de la structure accueil enfance,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget annexe du Département pour l'exercice 2021,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	budget annexe structure accueil enfance
Résultat excédentaire d'exploitation 2021	414 642,26 €
Résultat excédentaire d'investissement 2021	46 297,48 €

**CONSIDERANT** le montant des restes à réaliser 2021 en dépenses d'investissement pour un montant de 25 519,14 €,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022 

ID : 011-221100019-20220414-CA\_2021\_B25-BF

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

**DECIDE** d'affecter les résultats du budget annexe de la structure accueil enfance de la manière suivante :

- inscription de 414 642,26 € en excédent de la section d'exploitation (R002),
- inscription de 20 778,34 € en excédent de la section d'investissement (R001).

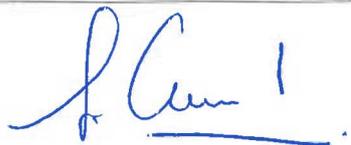
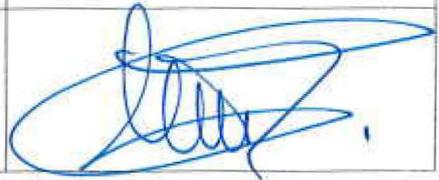
**La Présidente du Conseil départemental,**

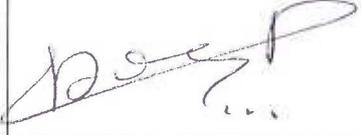
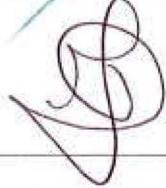
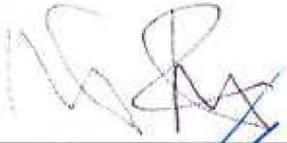


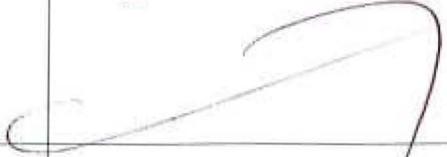
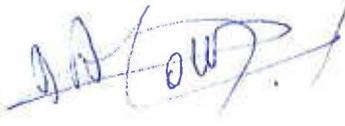
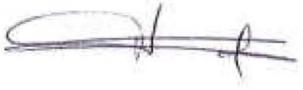
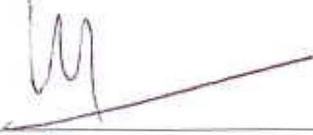
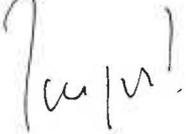
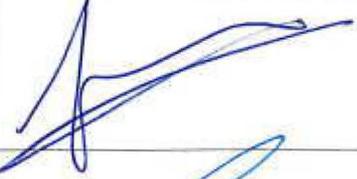
**Hélène Sandragne**

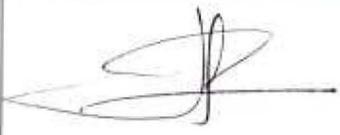
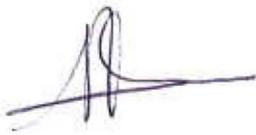
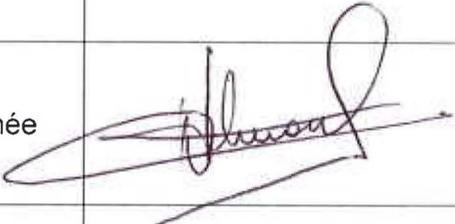
## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	